ÉDITION JUIN 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

ircantec

La retraite complémentaire publique

Par le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 portant création de l'Ircantec, les pouvoirs publics ont confié l'ensemble des opérations de gestion du régime à la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) qui exerce, en tant que tiers de confiance, le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales depuis 1816. La CDC procède, via sa direction des politiques sociales (DPS), à la mise en œuvre des processus inhérents aux activités du régime (gestion administrative, pilotage juridique, technique et financier, ainsi que relation avec les bénéficiaires), sous le contrôle du Conseil d'administration de l'Ircantec. Elle fournit à ce dernier les comptes annuels et le rapport de gestion détaillé relatif à l'exercice précédent.

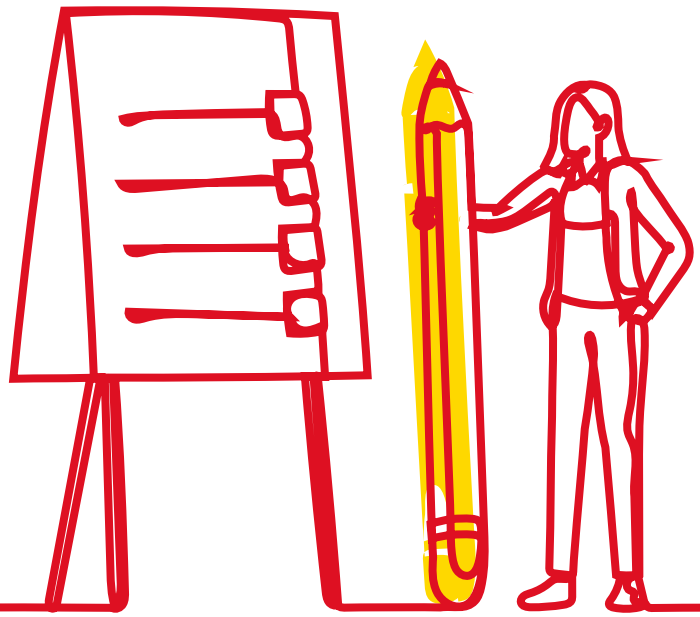

SOMMAIRE

PRÉSENTATION

Le Conseil d'administration 4
Le mot du président 6
Le mot de la directrice de l'établissement angers-paris 7
L'Ircantec en quelques mots 8
L'Ircantec en quelques chiffres* 9
Une année à l'Ircantec 10

AGIR POUR NOS CLIENTS

Informer sur le compte retraite 13
Proposer des outils numériques 15
Être à l'écoute des clients 17
La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits 20
L'efficacité confirmée du recouvrement 22
Une gestion au service des affiliés 24
Aux côtés des retraités les plus fragiles 27

ACCOMPAGNER LA GESTION DU RÉGIME

Une coordination par le pilotage 29
Un système d'information évolutif 31
Garder le lien, informer, expliquer 33

CONDUIRE LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Une situation comptable excédentaire 35
La politique de placement 38
Un investissement en phase avec les valeurs du régime 40
La gestion financière et extra-financière en 2023 41
La démarche d'investisseur socialement responsable 48

ANNEXES STATISTIQUES

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite 56
Paramètres du régime 57
Rétrospective sur 15 ans 58
Cotisants et employeurs 2022 59
Allocataires 2023 62
Nouveaux retraités 2023 66
Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques 67
Glossaire 68

Le Conseil d'administration

Composition au 31 décembre 2023

Christophe IACOBBI
Président

Jean-Emmanuel ROUGIER
Vice-président

Administrateurs représentant les bénéficiaires

CGT

Titulaires

Jean-Marc ARRIGHI
Olivier BLAMANGIN
Magali TARDIEU

Suppléants

Maria del Carmen ESCRIBANO OBEJO
Valérie HONG
Pierre FIEUZAL

CFDT

Titulaires

Annie CATELAS
Catherine KAPPLER
Damien LEROUX

Suppléants

Sabine CAGNON
Maryline LECAMPION
Jean-Christophe SALUSTE

FO

Titulaires

Jean-Christophe COUVY
Nathalie CAUDRON
Philippe SOUBIROUS

Suppléant

Éric PERETTI
Anne PAVARD-KHAZNADAR

UNSA

Titulaires

Nathalie LAMBERT
Frédéric TISLER

Suppléants

Alexandra BRANDINI-BRÉMONT
Dalila OUARI

FSU

Titulaire

Erick STAËLEN

Suppléant

Évelyne LAFOURCADE

UNSFPA

Titulaire

Pascal VALIAMIN

Suppléant

Véronique AMIEL

CFTC

Titulaire

Didier LENFANT

Suppléant

Laure LABOURDETTE

CFE-CGC

Titulaire

Jean-Emmanuel ROUGIER

Suppléant

Vincent FARINHA

FA-FPT

Titulaire

Pascal CARRETEY

Suppléant

Aurélie SEURRE

Administrateurs représentant les ministères employeurs

Ministère de l'Éducation nationale

Titulaires

Lionel LEYCURAS

Michel MAUGER

Suppléants

Michel BLANC-STEHLY-CORBIN

Emmanuelle WALRAET

Ministère de l'Intérieur

Titulaire

Marianne-Frédérique PUSSIAU

Suppléant

Christelle REYNAUD

Ministère de l'Agriculture

Titulaire

Béatrice CAILLON

Suppléant

Sophie STEVANOSKI

Ministère des Armées

Titulaire

Pierre-Arnaud COURREGES

Suppléant

Laetitia MAGNAN

Ministère de la Culture

Titulaire

Thouraya ELM'SELMI

Suppléant

Alexis HEBER-SUFFRIN

Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Titulaire

Danielle METZEN-IVARS

Suppléant

Virginie LANTENOIS

Ministère de l'Économie et des finances

Titulaire

Emmanuelle PERIER-ROSIER

Suppléant

Christelle DESBOIS

Administrateurs représentant les collectivités territoriales

Association des maires de France

Titulaires

Christophe IACOBBI

Murielle FABRE

Suppléants

Isabelle HELIOT-COURONNE

Romain MARCHAND

Association des régions de France

Titulaire

Jean-Charles BORGHINI

Suppléant

Hicham BOUJLILAT

Assemblée des départements de France

Titulaire

Suppléant

Christelle HIVER

Administrateurs représentant la fonction publique hospitalière

Fédération hospitalière de France

Titulaires

Agnès KLEIN FEILLENS

Pascale MOCAER

Christine RATINEAU

Suppléants

Christian DELAVAQUERIE

Éric-Alban GIROUX

Audrey LAFONT-VATAN

Administrateurs personnalités qualifiées

Jean FERRANDI – Sophie MANTEL

LE MOT DU PRÉSIDENT

du Conseil d'administration de l'Ircantec

Christophe Iacobbi

En 2023, le Conseil d'administration de l'Ircantec a maintenu son cap afin d'assurer la solidité financière du régime et garantir le paiement des retraites. Une nouvelle fois, la qualité des services de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du régime, a permis de mener à bien cette mission essentielle. La mandature a également souhaité aller plus loin dans ses politiques phares, notamment celle de l'action sociale et de l'investissement socialement responsable.

UN SERVICE DE QUALITÉ POUR TOUS NOS AFFILIÉS

Le Conseil d'administration veille au maintien du haut niveau de sa qualité de service. La performance du service gestionnaire s'est une nouvelle fois concrétisée à travers le traitement d'une volumétrie toujours importante en 2023 (274 580 dossiers de demandes de retraites, 2,33 millions d'allocataires). De nombreux services ont par ailleurs été développés afin de favoriser les démarches des affiliés en toute autonomie. Grâce aux actions coordonnées au sein du groupement d'intérêt public de l'Union retraite, l'Ircantec déploie effectivement des parcours simplifiés, en inter-régimes, dans une approche basée sur l'expérience utilisateur. Et, cette année encore une assistance ciblée a été proposée à tous ceux qui en ont besoin : actifs cotisants, employeurs, futurs retraités ou retraités.

UNE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE RETRAVAILLÉE

La solidarité intergénérationnelle, valeur défendue par l'Ircantec depuis de nombreuses années, a été à nouveau au cœur de nos actions en 2023. Elle se traduit de manière directe auprès de nos retraités les plus fragiles dans notre politique d'action sociale. Depuis plus de deux ans, le Conseil d'administration a engagé un travail sur ses principales orientations. Concrètement, les aides des services à la personne ont été renforcées, l'accès à l'aide « énergie » a été simplifié et la refonte de l'offre de prêts a permis d'ouvrir plus largement à nos retraités la possibilité de continuer à faire des projets. L'Institution poursuit également ses partenariats inter-régimes, soutenant ainsi des dispositifs de prévention destinés aux retraités et futurs retraités. Des actions de sensibilisation se sont également concrétisées autour de l'aide au répit et du partenariat avec France Alzheimer. Autant de pistes qui contribuent à accompagner les retraités et à vivre mieux chez soi.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE NOTRE INVESTISSEMENT PORTÉE TOUJOURS PLUS LOIN

Depuis plus de 15 ans, l'Institution a placé l'Investissement socialement responsable (ISR) au centre de sa politique d'investissement. Le pilotage des réserves du régime, d'un montant de 15,85 milliards d'euros en fin d'année 2023, dans un contexte économique et financier fluctuant, est mené selon des principes favorables à la transition écologique et énergétique ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire.

Acteur reconnu pour la qualité de la gestion de notre portefeuille et pour notre politique ISR, l'Ircantec porte ses valeurs dans les entreprises dans lesquelles elle investit à travers ses politiques de vote et actionnariales. En participant à des appels ou des tribunes favorables à la décarbonisation des activités, à la protection de la biodiversité et au financement de projets d'utilité sociale, l'Ircantec s'inscrit dans la continuité de ses objectifs de long terme en matière sociétale et climatique.

Finalement, cette année 2023 reflète la concrétisation des politiques de la mandature. Avec l'ensemble des membres du Conseil d'administration, nous souhaitons que l'Ircantec poursuive le déploiement de services en réponse aux sollicitations de nos affiliés et des employeurs, et aux besoins du quotidien de nos retraités. Et, pour faire face aux défis de demain, l'Ircantec porte haut son exigence d'investissement à la fois sécurisé, socialement responsable et respectueux d'un développement durable.

LE MOT DE LA DIRECTRICE

de l'Établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

Hélène Gerbet

Engagée contractuellement avec l'Ircantec et l'État à travers une Convention d'objectifs et de gestion, la Caisse des Dépôts (CDC) est fière de porter l'ensemble des opérations de gestion du régime, selon des objectifs définis en termes de qualité de service et de performance. La direction des politiques sociales (DPS) met son savoir-faire au service des différents fonds de retraite qu'elle gère avec près de 7,6 millions d'actifs et plus de 4 millions de pensionnés. Son expertise, en tant que service gestionnaire, est un réel atout pour l'Ircantec, par le biais notamment d'une haute qualité de service, du développement des services inter-régimes, et de la gestion, selon les critères sociaux et environnementaux des réserves et des investissements.

AGIR EN FAVEUR DES AFFILIÉS

Afin de garantir la bonne gestion du régime sur la durée, la DPS suit au plus près les besoins des employeurs et ceux des affiliés actifs de l'Ircantec (54 500 employeurs concernés et 2,97 actifs cotisants en 2022). Elle gère ainsi les cotisations et assure le paiement des pensions (4,35 milliards d'euros de cotisations encaissées, 3,97 milliards d'euros de retraites et capitaux versés en 2023). Les impacts de la réforme des retraites mise en œuvre en 2023, ont été parfaitement intégrés dans les processus de gestion, au niveau du système d'information et dans la relation avec les différents clients

En effet, les exigences de qualité de service nécessitent un déploiement d'outils sur tous les volets de la relation client. Des nombreuses communications sont envoyées afin de fournir une information complète et fiable à chacune des cibles. Ainsi, en 2023, près de 7,47 millions de courriel et 1,2 million de courriers ont été expédiés et 798 774 appels téléphoniques ont été traités. Les parcours utilisateurs, facilitant l'autonomie dans les démarches, sont développés dans Ma retraite publique et PEP's. L'offre de services en ligne, enrichie chaque année, atteint des taux de satisfaction de l'ordre de 90%. En parallèle, une attention particulière est accordée aux demandes les plus complexes, aux publics les plus vulnérables ou aux employeurs à enjeu pour l'Ircantec.

De fait, le régime est attaché à l'écoute et à l'accompagnement de tous ses publics. Et c'est d'ailleurs pour soutenir les plus modestes, que la politique d'action sociale a été revisitée en profondeur. Fruit d'une collaboration étroite entre les administrateurs du régime et le service gestionnaire, l'objectif était de rendre plus lisibles les aides individuelles et de répondre plus précisément aux besoins des retraités. Des campagnes ciblées ont été réalisées, valorisant les dispositifs de l'aide « services à la personne », de l'aide « énergie », et de l'offre de prêts. Au total en 2023, 21 812 aides ont été accordées à 16 783 bénéficiaires retraités pour un montant global de 10,9 millions d'euros.

ENGAGER LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE

Institution pionnière dans le domaine de l'ISR, la Caisse des Dépôts met son savoir-faire au service de l'Ircantec : ses équipes d'experts en gestion financière sont en recherche permanente de nouveaux produits financiers afin de traduire en investissements concrets la feuille de route décidée par le Conseil d'administration. Les bons résultats financiers de l'Ircantec (1 288 millions d'euros de résultats financiers en 2023), la pérennisation de ses réserves (15,85 milliards d'euros fin 2023) et sa position d'acteur de référence sont autant d'éléments démontrant l'efficacité de notre démarche.

Le cadrage dynamique des politiques ISR, de vote et d'engagement actionnarial et institutionnel de l'Ircantec, permet à la fois des investissements performants et un actionnariat actif en faveur de la TEE et du climat. Un axe de travail lié à la biodiversité, débuté en 2023, sera poursuivi en 2024. L'actualisation régulière de ces politiques d'investissement permet d'ailleurs au régime d'être plus en phase avec les défis de développement durable qui se dessinent pour l'avenir.

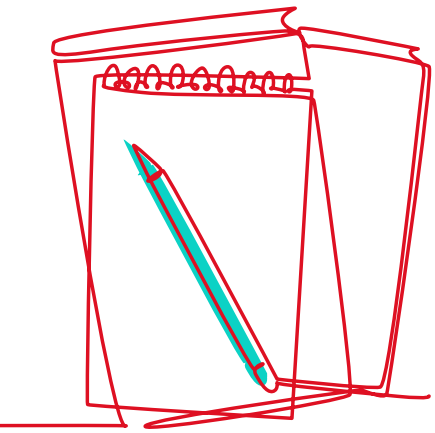

L'Ircantec en quelques mots

Créée en 1970, l'Ircantec occupe une place particulière dans le système de retraite français. La signature figurant sous son logo – « La retraite complémentaire publique » – souligne ce positionnement.

Un régime aux publics très divers

L'Ircantec est d'abord le régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des hôpitaux. Dès 1973, son périmètre a toutefois été élargi à d'autres catégories : les élus locaux bénéficiant d'indemnités, les personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ainsi que des organismes d'intérêt général à but non lucratif financés principalement sur des fonds publics, les agents titulaires à temps non complet de la fonction publique territoriale ne relevant pas de la CNRACL...

Un champ d'application clarifié en 2014

Longtemps complexe et discuté, le critère de rattachement au régime a en partie été clarifié par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. C'est désormais la nature juridique du contrat de travail – et non plus celle de l'employeur – qui détermine l'affiliation à l'Ircantec (contrat de droit public) ou à l'Agirc-Arrco (contrat de droit privé), sauf pour les contrats aidés et les apprentis.

2008 et 2018 : deux dates clés pour l'Ircantec

En 2008, le régime a fait l'objet d'une importante réforme, visant à garantir sa pérennité à moyen et long terme. Elle a notamment fait évoluer les paramètres techniques, mis en place des règles de gestion des réserves intégralement gérées avec une approche ISR, fait évoluer certaines règles de fonctionnement et revu la gouvernance du régime. En 2018, une autre étape importante a été franchie avec le transfert de la responsabilité des décisions des paramètres du régime au conseil d'administration.

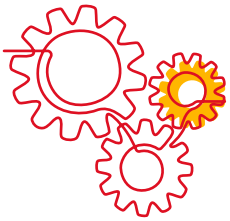

Répartition et système par points

En termes techniques, l'Ircantec couvre les cadres et les non cadres. Elle repose – comme les régimes de base – sur le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités. Mais, à la différence de ces régimes, l'Ircantec a adopté un système par points, dans lequel le montant de la retraite est fonction du nombre de points acquis et de la valeur du point. Le fonctionnement quotidien administratif et financier est assuré par la Caisse des Dépôts, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de gestion.

L'Ircantec en quelques chiffres*

4,35 milliards d'euros de cotisations encaissées

3,97 milliards d'euros de retraites et capitaux versés

16 200 euros d'assiette moyenne de cotisation

2,33 millions d'allocataires

65 % de femmes et **35 %** d'hommes parmi les cotisants

3,25 millions d'actifs cotisants en 2022

1,4 cotisant pour 1 retraité en 2022

1 actif sur **2** cotise ou a cotisé à l'Ircantec

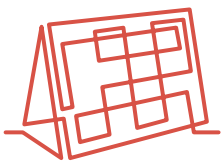

10 ans et 3 mois
de durée moyenne d'affiliation à l'Ircantec

89 % des actifs sont satisfaits de l'espace personnel en ligne

89 % des employeurs satisfaits de PEP's

90 % des retraités satisfaits des services en ligne

55 302 organismes déclarants inscrits sur PEP's

1,63 millions d'affiliés inscrits sur l'espace personnel Ma retraite publique

798 774 appels téléphoniques traités

7,47 millions de courriels envoyés

1,2 millions de courriers expédiés

274 580 dossiers de demandes de retraites

21 812 aides accordées à des retraités

*chiffres 2023 sauf mention spéciale

Une année à l'Ircantec

Salon des seniors à Paris

L'Ircantec était au rendez-vous afin de renseigner les retraités et futurs retraités. Les conseillers retraite représentant plusieurs fonds de retraite gérés par la Caisse des Dépôts, dont l'Ircantec, ont réalisé près de 530 entretiens individuels pour informer les futurs retraités sur leur retraite et simuler le montant de leur pension.

MARS

MAI

L'Ircantec doublement récompensée aux IPE Real Estate 2023

L'Ircantec doublement récompensée aux IPE Real Estate 2023

À l'occasion de la cérémonie des Investment Pension Europe (IPE) Real Estate Conference & Awards 2023, la stratégie d'investissement socialement responsable de l'Ircantec a été distinguée par deux prix : dans la catégorie Gold celui du « Medium Real Estate Investor of the Year » et dans la catégorie Silver « Social Impact ».

JUILLET

Le régime présente ses résultats pour l'année 2022

À l'occasion d'un petit-déjeuner presse, l'Ircantec a présenté aux journalistes économiques et financiers, ses résultats annuels, en lien avec la récente publication de ses rapports d'activité et de durabilité. Ce rendez-vous presse a permis au régime de confirmer sa solidité financière.

2023

NOVEMBRE

Bilan de la politique de vote 2023

Afin de rendre publics les votes réalisés dans les conseils d'administration des entreprises dont elle détient une participation, l'Ircantec publie chaque année le bilan de ceux-ci. Cette publication illustre l'engagement actionnarial de l'Institution et sa volonté de prise en compte des enjeux sociétaux et environnementaux dans les entreprises dont elle détient des actions.

Salon des Maires et des Collectivités Locales et Forum des Seniors Atlantique

L'Ircantec était présente à ces deux grands rendez-vous, l'un à Paris et l'autre à Nantes, pour aller à la rencontre de ses publics : futurs retraités, retraités ou encore élus locaux. L'occasion de réaliser des entretiens individuels avec les affiliés et de renseigner près de 490 personnes.

DÉCEMBRE

Revalorisation de la valeur du point Ircantec

Lors du conseil d'administration du 12 décembre 2023, les administrateurs de l'Ircantec ont décidé de revaloriser les retraites complémentaires des agents contractuels du secteur public de + 5,3%. Cette augmentation est entrée en vigueur au 1er janvier 2024, avec une valeur du point Ircantec de 0,54357 €.

Finance responsable – l'Ircantec questionne le volet social

L'Ircantec a organisé un colloque réunissant plus de 80 experts et acteurs engagés sur le thème « Un investisseur responsable peut-il produire ou être à l'origine d'inégalités sociales ? ». Différents points de vue et des illustrations concrètes ont permis aux participants d'avoir une vision transversale et prospective des impacts des investissements sur notre société.

AGIR POUR NOS CLIENTS

La relation aux clients est au cœur de l'accompagnement des publics de l'Ircantec, pour faciliter leurs démarches et être à l'écoute de leurs attentes. Qu'il s'agisse de suivre au plus près les évolutions de ses employeurs et de ses affiliés actifs, de gérer les cotisations et les pensions, ou de mener une action sociale adaptée aux besoins de ses allocataires, le régime assure à ses clients un service de qualité, conforme à leurs attentes.

Informer sur le compte retraite

L'Ircantec veille tout particulièrement à permettre à ses affiliés de préparer leur retraite dans les meilleures conditions possibles. Pour atteindre cet objectif majeur et leur permettre d'anticiper leur fin de carrière, des informations fiables sont régulièrement adressées aux cotisants mais sont aussi accessibles à tout moment sur leur espace personnel en ligne.

LE DROIT À L'INFORMATION

Un relevé individuel de situation (RIS) ou une estimation indicative globale (EIG) est envoyé aux affiliés de l'Ircantec concernés selon leur année de naissance (chaque année, le RIS ou l'EIG est destiné à des générations différentes). Pour 2023, le RIS a concerné les générations 1973, 1978, 1983 et 1988 ; l'EIG a été quant à elle destinée aux cohortes 1958, 1963 et 1968. Par ailleurs, les EIG des générations 1962 et 1967, dont l'envoi avait été différé l'année précédente, ont été diffusées ; ce décalage a permis le calcul de ces estimations avec les nouveaux paramètres applicables à partir du 1er septembre 2023 (à noter que les EIG des générations 1962 et 1967 ont été envoyées exclusivement par courriel).

DES CAMPAGNES COMPLÉMENTAIRES

L'information des affiliés est complétée par des campagnes ciblées, pouvant concerner des évolutions réglementaires, les salons ou la mise à disposition de documents.

En 2023, des campagnes d'e-mailing ont notamment été menées sur la mise à disposition, pour les retraités, des attestations fiscales de revenus et des attestations de paiement. Ces envois par courriel, en parallèle des newsletters, réalisent de belles performances en termes d'ouverture et de nombre de clics.

Les régimes de retraite obligatoires coordonnés au sein du GIP union retraite

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC

Créée par la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, l'Union Retraite réunit les organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire, au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP).

LA SIMPLIFICATION DE LA RELATION DES USAGERS AVEC LA RETRAITE

L'Union Retraite est chargée du pilotage stratégique de l'ensemble des projets de coordination, de simplification et de mutualisation ayant pour objet de rendre plus simple et plus compréhensible le système de retraites pour les usagers.

Elle contribue également à la mise en œuvre du droit à l'information retraite prévu par les lois de 2003 et 2010.

3,1 millions d'affiliés Ircantec ont reçu un RIS ou une EIG en 2023

- par courrier pour 1,3 million,
- par courriel pour plus de 1,8 million

2,30 millions de contacts affiliés/employeurs

3,98 millions de newsletters envoyées à des retraités

1,19 millions de newsletters envoyées à des actifs

38 campagnes d'envois d'e-mailing en 2023

SOIT environ **7,47** millions d'envois

LA PLATEFORME MA RETRAITE PUBLIQUE

La plateforme Ma retraite publique propose aux affiliés des parcours personnalisés en fonction de leur profil (actif, retraité, âge…) et de leurs régimes d'affiliation.

L'espace personnel Ma retraite publique permet aux affiliés de l'Ircantec :

- d'accéder aux services du portail commun inter-régimes (Ma carrière, Mon estimation retraite, demande unique de retraite en ligne, demande de réversion) ainsi qu'à l'offre de services spécifiques aux régimes gérés par la DPS (changement de coordonnées, suivi de la demande de retraite en ligne et parcours affiliés pour les capitaux de moins de 300 points) ;
- de consulter en ligne leurs documents de référence tels que les attestations de paiement et fiscales tous régimes, le titre de retraite, le bulletin de situation du compte individuel retraite, etc.

ma retraite publique
MAREP

1 638 040
affiliés Ircantec inscrits

5,8 MILLIONS de connexions sur les espaces personnels réalisées par **1 177 000** affiliés Ircantec

89 % Taux des affiliés Ircantec satisfaits

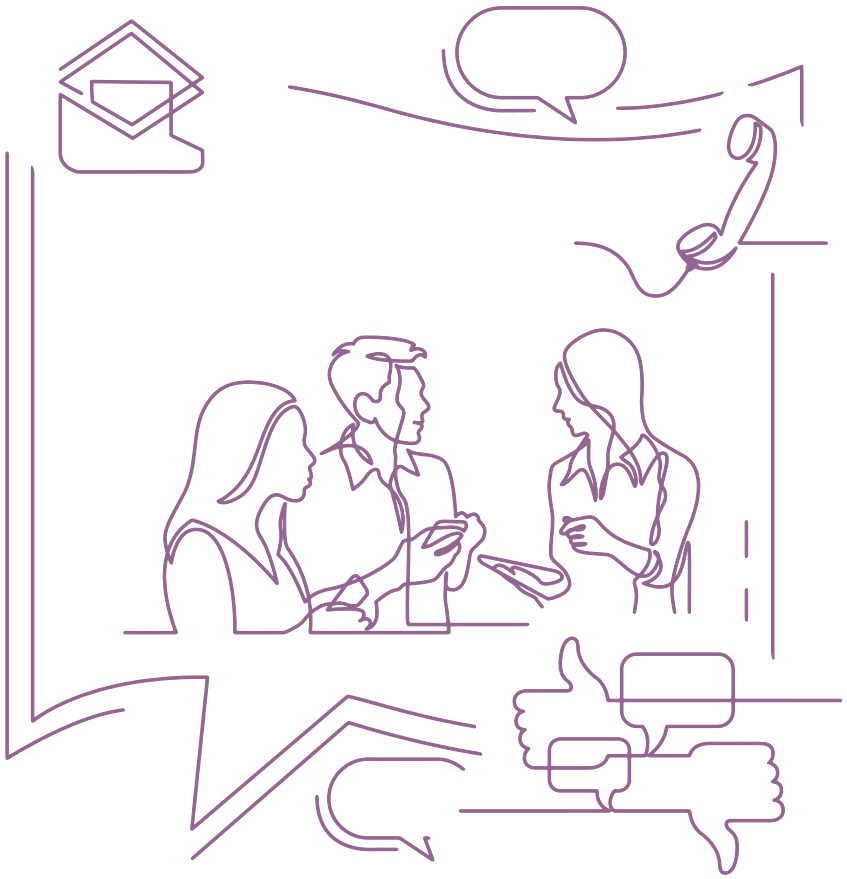

Proposer des outils numériques

Pour apporter des réponses efficaces aux différents profils de client, toute l'information utile est diffusée sur le site internet, www.ircantec.retraites.fr et sur les espaces personnels. L'objectif est de faciliter l'autonomie des clients dans la recherche d'information et de leur proposer des services en ligne pour simplifier leurs démarches.

DU CONTENU ET DES SERVICES POUR CHAQUE CIBLE

Les clients de l'Ircantec disposent de toute l'information utile sur le site internet du régime, dans le respect des règles du référentiel général d'amélioration et de l'accessibilité (RGAA). Le taux d'accessibilité du site www.ircantec.retraites.fr est de 86,21 %.

Pour la réalisation de leurs démarches, les employeurs et les affiliés Ircantec sont guidés vers les plateformes de services Ma Retraite publique ou PEP's (la plateforme employeurs publics).

L'OFFRE DE SERVICES AUX AFFILIÉS

La plateforme Ma retraite publique propose aux affiliés un parcours utilisateur, en 5 étapes, personnalisé en fonction de leur profil. Ils peuvent ainsi accéder à la fois aux services inter-régimes (déployés sur le portail du GIP Union Retraite) et à l'offre de services en ligne spécifique à l'Ircantec.

L'agent en activité, affilié à l'Ircantec, est prépositionné sur une des étapes du parcours retraite en fonction de son âge, de sa situation et de ses éventuelles démarches en cours. Il accède ainsi directement aux services et informations adaptés.

Le retraité Ircantec accède directement à son espace personnel sur l'étape « Vivre ma retraite » et dispose, en lecture directe, de ses derniers paiements, peut télécharger ses attestations et découvre les démarches et informations utiles en fonction de son profil.

5 536 887
pages vues au total

près de **68 000**
échanges avec le robot conversationnel

2 695 915
visites sur le site Ircantec

90 % des retraités satisfaits

91 % des employeurs satisfaits

82 % des actifs satisfaits

Renforcement de la sécurité des comptes ma retraite publique

Depuis le 14 décembre 2023, une double authentification est mise en œuvre pour accéder à Ma retraite publique. En plus de l'identifiant et du mot de passe, une seconde vérification est désormais effectuée par l'envoi d'un code de validation communiqué par SMS.

62 % des demandes de retraite Ircantec déposées via un portail retraite

64 % des demandes de réversion Ircantec déposées via un portail retraite

Services plébiscités par les actifs :

- 1 144 000 accès au service **Ma carrière** (éléments de carrière, droits enregistrés et téléchargement du relevé de carrière)
- 924 000 accès au simulateur **M@rel** (complément d'information retraite, avec un simulateur du montant)
- 25 000 accès au **Parcours affiliés** (demande de retraite en ligne pour les capitaux de moins de 300 points)
- 351 000 **duplicatas de titres de retraite** téléchargés (254 000 titres de retraite accessibles)

Services plébiscités par les retraités :

- 2 578 000 accès au **service paiement** (consultation des paiements, tous régimes confondus) avec 404 000 téléchargements d'**attestations de paiement**
- 476 000 **attestations fiscales** téléchargées (Ircantec ou tous régimes)

LA PLATEFORME PEP'S

À disposition des employeurs publics, la plateforme employeurs publics (PEP's) offre 36 services afin de simplifier les démarches auprès des régimes de retraite et autres fonds gérés par la Caisse des Dépôts, de remplir les obligations de déclarations de cotisations et de données sociales et de gérer la carrière des agents depuis leur affiliation jusqu'à leur départ en retraite.

Les services les plus utilisés par les employeurs dans PEP's au titre de la gestion des agents affiliés à l'Ircantec sont en 2023 : la gestion des comptes individuels retraite, la consultation du compte financier, la gestion des déclarations individuelles Ircantec et la consultation des courriers en format dématérialisé.

MODERNISATION DE PEP'S EN 2023

La dématérialisation des courriers, initiée depuis novembre 2022 dans la rubrique « Vos courriers », est quasi complète. En parallèle, le service permettant d'optimiser leur gestion (fonction recherche, attribution, …) a été amélioré.

La simplification des échanges au plus près des services s'est concrétisée grâce au déploiement de la rubrique « Mes échanges ». Celle-ci permet d'exposer les sollicitations par formulaire de contact et, progressivement, les réponses apportées par les équipes gestionnaires.

Le déploiement de nouveaux services s'est poursuivi à travers un outil de visualisation, qui permet aux employeurs de disposer de données de synthèse relatives à l'ensemble de leurs agents et de leurs démarches :

- Le service innovant « Caractéristiques de vos agents » présente un ensemble d'indicateurs de synthèse concernant la carrière de leurs agents affiliés à la CNRACL et à l'Ircantec, ainsi que la mise en perspective de ces mêmes indicateurs pour les employeurs du même groupe de référence ;
- Le service « Synthèse anomalies DSN et situation financière » renforce le dispositif d'assistance à la correction des anomalies auprès des employeurs pour les déclarations sociales nominatives (DSN). Il restitue, en simultané, la vision globale et détaillée du stock d'anomalies détectées dans les DSN pour les régimes CNRACL, Ircantec et RAFP ;

En complément de la vision de synthèse, les employeurs disposent des états de restitution de l'ensemble des données en format Excel.

pep's
plateforme employeurs publics

89 %
des employeurs satisfaits

480 000
opérations réalisées par les employeurs

184 000
opérations au titre de la gestion des comptes individuels retraite Ircantec

DES TUTORIELS VIDÉO

La chaîne YouTube de l'Ircantec compte aujourd'hui 2 709 abonnés (+932 en un an). Cet espace héberge les tutoriels utilisés à la fois sur le site du régime et sur Ma retraite publique. En 2023, les 29 tutoriels Ircantec comptabilisent près de 84 000 consultations, les plus visionnés étant :

- Comment me connecter à Ma retraite publique via France Connect (19 885 vues)
- Comment faire une demande d'aide auprès du Fonds d'action sociale (6 547 vues)
- Comment modifier mes coordonnées bancaires (6 160 vues)
- Comment consulter mes paiements (5 808 vues)

Être à l'écoute des clients

Les clients ont par ailleurs la possibilité de solliciter l'Ircantec via les canaux habituels de la relation client (téléphone, courriels, courriers, …).

RÉPONDRE À TOUTES LES DEMANDES

Des taux et des délais de réponses sont fixés dans la convention d'objectifs et de gestion (COG), qui encadre les conditions de mise en œuvre du mandat de gestion de l'Ircantec par la Caisse des Dépôts.

En 2023, le service de la relation client de l'Ircantec répond à ces exigences sur l'ensemble des canaux de communication.

Répartition des sollicitations à l'initiative des clients

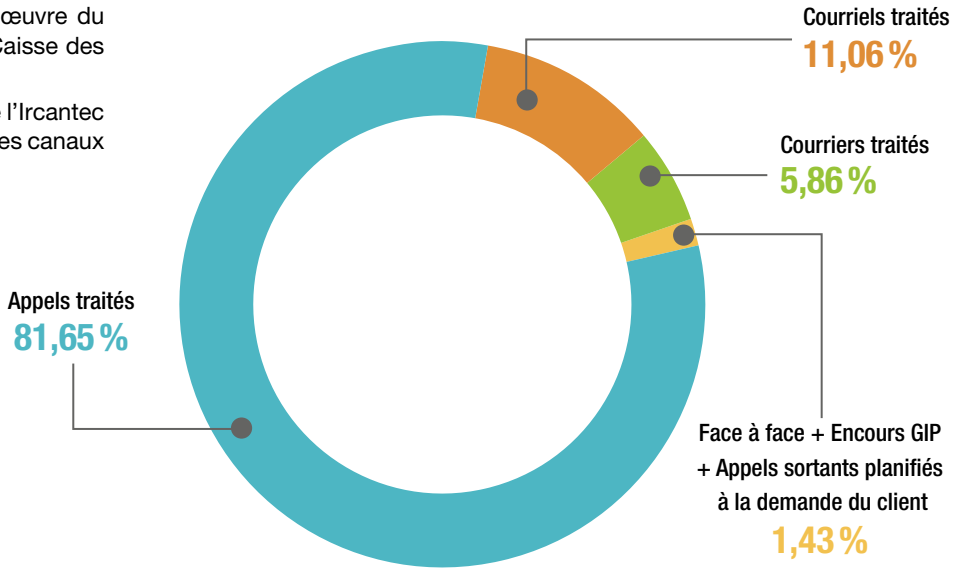

798 774 appels téléphoniques traités

soit **91,3 %** des appels pris en charge

3 543 appels téléphoniques sortants planifiés à la demande du client (actifs + employeurs)

108 233 courriels entrants traités

soit une prise en charge à **89,8 %** sous **2** jours ouvrés

1 202 474 courriers expédiés

57 304 courriers entrants traités

4 180 affiliés

et **1 777** employeurs accompagnés

106 actifs et **79** retraités rencontrés sur site (Angers)

16 374 réclamations traitées (tous vecteurs)

soit **96,5 %** des réclamations traitées sous **11** jours

LA RELATION AVEC LES EMPLOYEURS

Une communication multicanale accompagne les employeurs vers une meilleure maîtrise des actes de gestion et des outils en ligne associés. Les employeurs sont informés de manière proactive et disposent d'une palette élargie de services numériques. Les contacts entrants par téléphone diminuent (-8,3 %) ainsi que par courriel (-17,9 %).

Le service gestionnaire de l'Ircantec mène des actions de formation ou de séances d'information destinées aux employeurs ou aux centres de gestion (qui diffusent ensuite les éléments auprès de leurs collectivités adhérentes). En 2023, 1 777 employeurs ont bénéficié d'une formation ou de conférences.

LA RELATION AVEC LES AFFILIÉS ACTIFS

Les motifs de contact des actifs concernent la préparation à la retraite, la demande de dossier de retraite, ou encore l'avancement des demandes.

En 2023, 71,9 % des demandes sont effectivement relatives à la préparation de la retraite, en baisse de 20,2 % par rapport à 2022. Le droit à l'information explique, en partie, cette baisse des sollicitations : les affiliés ont en effet à leur disposition plusieurs outils de simulation et des demandes de mises à jour facilitées. De surcroit, la communication autour de la réforme des retraites a pu devancer certaines sollicitations.

Les actifs interrogent également l'Ircantec sur leur carrière (17,2 % des motifs de contacts en 2023), notamment sur les périodes et les points pris en compte dans le calcul de leur future retraite. Les motifs liés au décès représentent 5,8% des sollicitations des actifs en 2023.

Présent sur quatre salons grand public en 2023 (Salon des Seniors et Salon des Maires et des collectivités locales à Paris, salon « Bientôt la retraite » à Toulouse et Forum des Seniors Atlantique à Nantes), le service gestionnaire de l'Ircantec a constaté un fort besoin d'accompagnement des affiliés proches de la retraite. 817 affiliés ont ainsi bénéficié d'un entretien pour préparer et comprendre leur future retraite.

46 conférences ont été réalisées à la demande des employeurs pour informer leurs agents sur les droits à retraite au bénéfice de 2 825 actifs. 538 actifs proches de la retraite ont aussi pu bénéficier d'entretiens organisés dans le cadre de 17 journées d'information initiées par leurs employeurs.

LA RELATION AVEC LES AFFILIÉS RETRAITÉS

Le premier motif de sollicitations des retraités concerne les paiements avec 40,6 % des contacts en 2023. Près des 2/3 de ces sollicitations sont liées à la date et au montant du paiement, en baisse de 19,4 % par rapport à 2022. Les motifs liés au décès représentent 22 % des sollicitations (annonce du décès, demande de réversion et succession). Les demandes relatives à la retraite ou la réversion concernent 18,9 % des contacts (titre de retraite, explication sur le calcul de la retraite, …).

21 795 contacts téléphoniques aboutis avec des employeurs

4 560 courriels d'employeurs traités

776 979 contacts téléphoniques aboutis avec des actifs et retraités

103 673 courriels traités d'actifs et retraités

57 304 courriers traités d'actifs et retraités

« Une offre adaptée aux besoins de chaque client »
PHILIPPE JOYEUX
Directeur de la stratégie clients de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

L'année 2023 illustre la complémentarité entre le renforcement de l'autonomie des clients de l'Ircantec et l'accompagnement des publics à enjeu pour le régime.

D'une part, l'offre de services en ligne (site Ircantec, Ma retraite publique, PEP's) a poursuivi son évolution, sa modernisation et son enrichissement afin de faciliter l'accès à l'information, d'améliorer et de personnaliser l'offre de services et les fonctionnalités proposées et d'autonomiser les affiliés et les employeurs.

Et d'autre part, un accompagnement ciblé a permis une meilleure assistance à la fois des employeurs et de tous ceux qui en ont besoin.

Les clients identifiés sont accompagnés vers une plus grande autonomie dans leurs parcours numériques et dans leurs démarches. Des alternatives au numérique sont également prévues pour les publics les plus fragiles, à travers les canaux « historiques » plus adaptés comme le téléphone, le courrier, courriel. Cet accompagnement est toujours plus proactif avec des supports de communication diversifiés.

Plus que jamais, l'enjeu de la relation clients est de mieux connaître l'ensemble de ses clients, de comprendre leurs besoins et leurs attentes afin d'anticiper et de leur proposer un parcours adapté à leur profil avec un maintien de haut niveau de qualité. En 2024, les travaux autour d'une segmentation clients toujours plus affinée se poursuivent.

La gestion des comptes individuels de retraite et l'attribution des droits

Élément essentiel de l'activité de l'Ircantec, la gestion des comptes individuels de retraite (CIR) recouvre l'ensemble des opérations d'alimentation des comptes des affiliés actifs, à partir des données transmises par les employeurs. Chaque année, des campagnes de communication sont consacrées à l'accompagnement de ces derniers dans leurs opérations.

L'attribution des droits est réalisée principalement à partir des déclarations reçues des employeurs. Les déclarations sociales nominatives sont des déclarations à caractère obligatoire, transmises par l'employeur pour l'ensemble de ses salariés, relevant du régime de l'Ircantec. Elles précisent la période d'activité et l'assiette de cotisation (part de la rémunération qui sera soumise à cotisations) pour chaque agent.

Les données issues de la déclaration permettent ainsi d'actualiser les comptes individuels retraite (CIR) et de renseigner pour chaque agent, la période, l'assiette de cotisation ayant servi au calcul des cotisations et de calculer les points acquis.

Depuis janvier 2022, la déclaration sociale nominative (DSN) s'applique pour l'ensemble des employeurs publics. Toutefois cette obligation ne s'applique pas pour les employeurs des territoires d'outre-mer ; c'est pourquoi la Caisse des Dépôts propose un service dédié pour ces employeurs afin qu'ils remplissent leurs obligations déclaratives.

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA DSN : UN ENJEU FORT

De la qualité de la DSN dépend la sécurisation du recouvrement des cotisations, la fiabilité des éléments inscrits dans les comptes individuels retraite des affiliés et finalement la simplicité de la liquidation des retraites. Pour permettre aux employeurs de contribuer à ce cercle vertueux, leur accompagnement par les équipes de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts est intensifié. Il s'effectue suivant deux axes :

- identification des anomalies les plus fréquemment identifiées et rappel de consigne et préconisation par communication de masse,
- identification des employeurs générant le plus d'anomalies et accompagnement ciblé pour chacun.

33 668 256
lignes de carrière intégrées dans les CIR en 2023

254 334
affiliés avec au moins une ligne carrière mise à jour au titre de l'exercice 2023

Au cours du traitement des déclarations reçues, l'Ircantec applique un certain nombre de contrôles qui peuvent générer des anomalies. Le volume d'anomalies en augmentation résulte du passage à une fréquence mensuelle des déclarations dans le cadre de la DSN. Des typologies d'anomalies peuvent se reproduire sur plusieurs mois le temps que l'analyse soit aboutie, que ce soit par l'employeur ou par le service de gestion. Dès lors que l'origine des anomalies est identifiée, les corrections en masse sont mises en œuvre.

Un enjeu fort pour les prochaines années réside dans la capacité du service gestionnaire et des employeurs de maîtriser le volume d'anomalies ainsi que la capacité à les traiter. Fin 2023, le stock d'anomalies identifiées sur les périodes inscrites dans CIR et non résolues approche les 730 000.

Parallèlement aux procédures de mise à jour des CIR par l'intermédiaire des déclarations sociales nominatives, des actions ponctuelles sont mises en œuvre. C'est notamment le cas pour les demandes de modifications transmises ou effectuées par les employeurs eux-mêmes, ainsi que pour les corrections apportées par le régime. Des mises à jour sont également effectuées lorsque les affiliés actifs du régime demandent à bénéficier d'un entretien information retraite ou au moment de la liquidation de leurs droits. En 2023, 263 763 mises à jour ponctuelles ont ainsi été effectuées dont 11,9% directement par les employeurs sur leur espace personnalisé.

L'ACTUALISATION DES CIR PAR D'AUTRES BIAIS

Deux autres sources de mise à jour des CIR existent :

- L'intégration automatique de périodes de chômage Unédic et de la Poste en tant qu'employeur auto-assuré ;
- Les échanges inter-régimes relatifs à la validation, dans les régimes de titulaires, de périodes cotisées par des non titulaires, à la reprise des périodes de titulaires sans droits, ou encore à la prise en compte de périodes relatives à des services accomplis antérieurement à l'affiliation au régime. Au titre de 2023, 7 784 dossiers ont été traités, soit une baisse de 8% comparativement à 2022.

Comptes individuels retraite alimentés par type de fonction publique en 2023

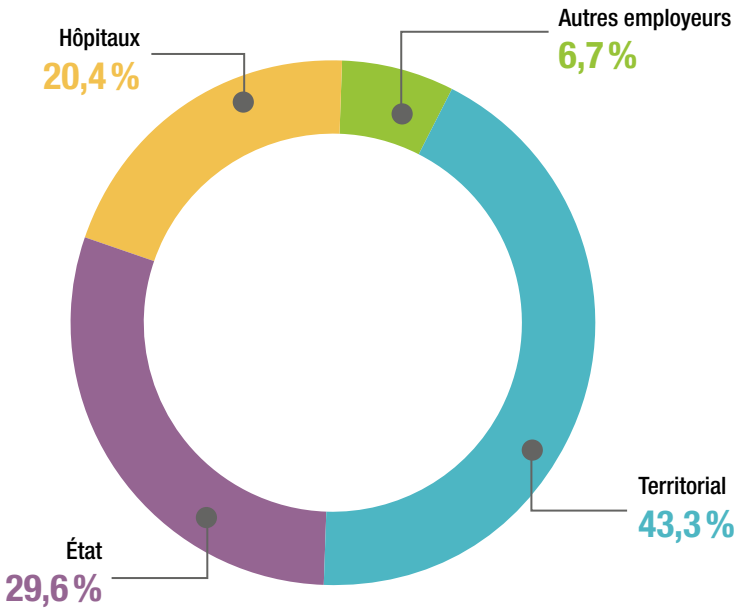

Identité certifiée

L'Ircantec est particulièrement attentive à la fiabilisation des données relatives à l'identité de ses actifs et de ses retraités. Elle fait ainsi certifier les numéros d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR ou encore numéro de sécurité sociale) géré par l'Insee.

Ces numéros sont le vecteur principal des échanges d'informations entre le régime et les employeurs. Ils sont aussi utilisés entre les différents organismes de protection sociale et pour tous les projets inter-régimes menés par le GIP Union Retraite. Ils constituent notamment un moyen efficace de lutte contre la fraude.

588 684 périodes de chômage Unédic ET **7 959** périodes de chômage de La Poste, au titre de l'exercice 2022, ont contribué à l'amélioration de la complétude des CIR

L'efficacité confirmée du recouvrement

L'Ircantec assure à la fois le paiement des prestations et le recouvrement des cotisations. Sur ce second volet, l'année 2023 se caractérise par un maintien de l'efficacité globale du régime.

L'ÉVOLUTION DES EMPLOYEURS RECENSÉS

Le point d'entrée dans le régime consiste à identifier, sur la base du champ d'application de l'Ircantec, les employeurs relevant du régime afin de procéder à leur immatriculation. Cette action permet de disposer en permanence d'une base employeurs à jour des évolutions de nature réglementaire ou législative impactant les employeurs. Une activité de veille consistant à identifier les créations et les transformations de structures identifiées au niveau de l'INSEE est réalisée toute l'année. Celle-ci est complétée d'une veille juridique par l'analyse des Journaux officiels.

Sur les 55 302 employeurs immatriculés au 31 décembre 2023, seuls 51 978 ont versé directement des cotisations à l'Ircantec. Le cas échéant, soit les employeurs n'ont pas eu de ressortissant Ircantec cette année-là, soit leur versement est intermédié par les directions régionales des finances publiques.

LE SUIVI DES COTISATIONS

L'employeur verse à l'Ircantec les cotisations, selon des périodicités définies par la règlementation Ircantec. Ces versements sont enregistrés dans le compte financier de l'employeur (CFE), créé chaque année pour tous les employeurs identifiés comme « cotisant ».

Les versements sont exclusivement réalisés par virement bancaire. Une référence de virement est transmise tous les ans aux employeurs afin d'associer les transactions à chaque CFE.

Répartition par types de fonction publique des employeurs immatriculés au 31 décembre 2023

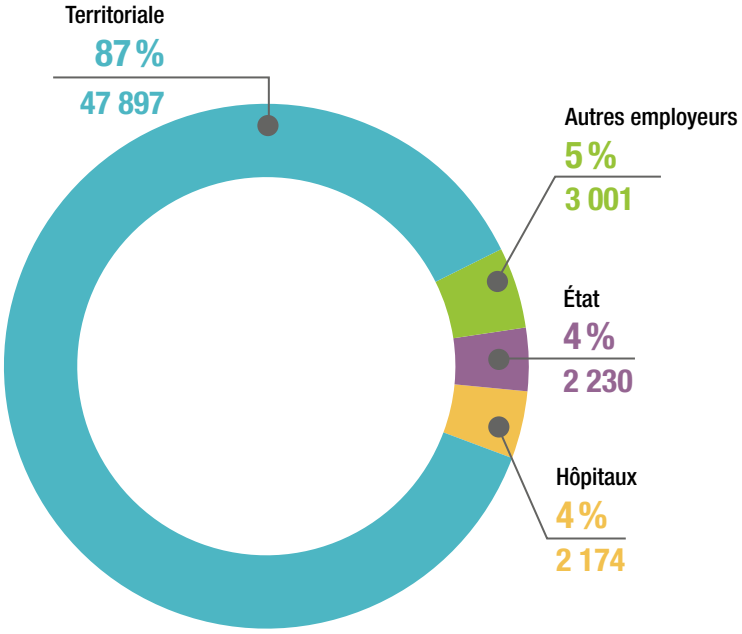

55 302 EMPLOYEURS IMMATRICULÉS EN 2023

DONT **51 978** ont versé des cotisations

+87 % des employeurs sont issus de la **fonction publique territoriale**

855 497 virements reçus en 2023

+8 % par rapport à 2022 avec un taux d'anomalies de **5,7 %**, (références de virement erronées principalement)

Deux actions ont été menées visant à améliorer le dispositif de gestion des virements et l'enregistrement sur le bon compte financier employeur :

- L'automatisation du traitement des anomalies de virement par une robot, régularisant désormais 80 % des anomalies ;
- La dématérialisation de l'appel à versement afin d'inciter l'employeur à récupérer ses références de virement directement sur son espace personnel de la plateforme PEP'S

LES OPÉRATIONS DE « BOUCLAGE »

Après la réception des déclarations sociales nominatives et des versements faits par les employeurs, l'Ircantec opère un rapprochement entre les cotisations calculées d'après les déclarations et les cotisations versées par chaque employeur. Il s'agit des opérations dites de « bouclage ». Ce bouclage est réalisé soit automatiquement s'il y a égalité entre cotisations reçues et cotisations dues, soit par les gestionnaires après analyse du compte financier employeur lorsqu'il y a un écart.

En cas de divergence, l'employeur est contacté afin de régulariser la situation (déclaration modificative ou complémentaire, versement complémentaire, remboursement). Ces opérations nécessitent un suivi des créances et des dettes.

Les 2 600 employeurs « grands contributeurs », qui représentent près de 85 % des cotisations versées, font l'objet d'un suivi mensuel par le régime. Pour les autres employeurs, le suivi des versements de l'exercice se fait dans le cadre du bouclage.

Dans le cas où l'employeur n'honore pas sa dette vis-à-vis de l'Ircantec, une procédure au contentieux est engagée. 65 employeurs sont suivis fin 2023 par le contentieux, pour un montant total de factures de 4 465 855,72 € à recouvrer.

Par ailleurs, en compléments des cotisations versée par les employeurs, l'Ircantec a perçu, en 2023, près de 102 millions d'euros au titre des cotisation prélevées sur les périodes de chômage indemnisées et 9,4 M€ au titre des cotisations retraites (2021) des apprentis prises en charge par l'État.

Part des cotisations versées en 2023 selon les famille d'employeurs (total 4 535 M€)

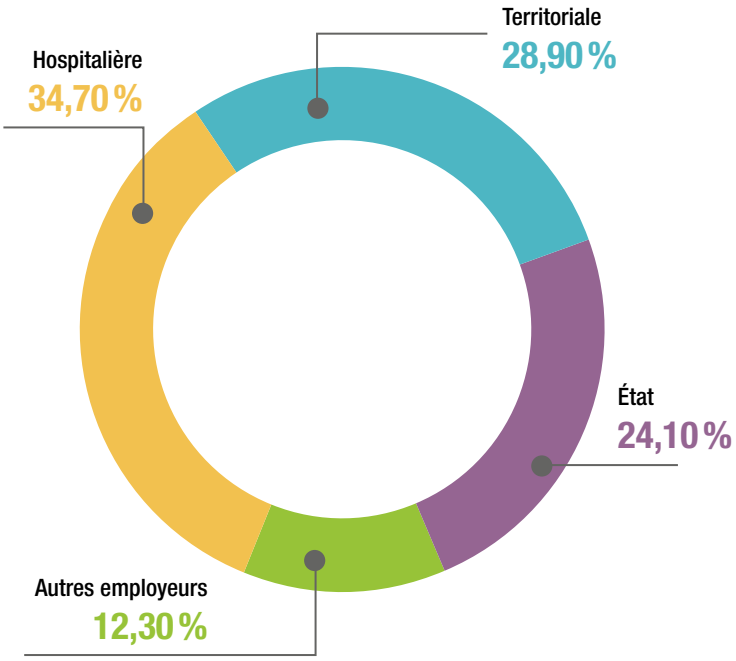

4,535 milliards d'euros de cotisations normales encaissées en 2023 (+5,6 % par rapport à 2022)

99,82 % Taux de bouclage pour l'exercice 2023

19 286 factures émises auprès de **6 453** employeurs, pour un montant de **40,4** millions d'euros.

Début 2024, **73,6 %** des factures étaient soldées.

Une gestion au service des affiliés

L'année 2023 est marquée par la réforme des retraites, nécessitant un accompagnement accru des affiliés, et particulièrement ceux concernés par l'application de cette réforme.

La réforme des retraites mise en œuvre le 1er septembre 2023 modifie l'âge de départ à la retraite des affiliés nés à compter du 1er septembre 1961 et la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein. Les affiliés prévoyant de partir à la retraite en 2023 ont naturellement été fortement perturbés par ces mesures. Un accompagnement spécifique a été mis en place pour les rassurer et leur expliquer les nouvelles conditions de départ, notamment ceux concernés par la réforme mais ayant déjà formulé leur demande.

Du fait de ce décalage d'âge de départ, le nombre de demandes de retraite reçues en 2023, soit 274 580 est en baisse par rapport à celui reçu en 2022 (286 419). Ce niveau reste toutefois élevé et est supérieur à celui constaté en 2021. Ce volume de demandes de retraite continuera à augmenter dans les prochaines années sachant que les prévisions ont été réactualisées afin de prendre en compte ces changements.

Pour formuler leur demande de retraite, les affiliés privilégient toujours les services en ligne qui leur permettent de demander leur retraite en une seule fois pour l'ensemble des régimes dont ils peuvent bénéficier. Ces demandes de retraite, complètement dématérialisées, représentent en 2023, 59,8 % du volume total. Ce service permet d'avoir toutes les informations nécessaires pour accompagner le futur retraité dans ses démarches et facilite les échanges avec les interlocuteurs des différents régimes.

L'affilé peut également contacter une agence conseil retraite de l'Agirc-Arrco et profiter d'un rendez-vous physique dans un point conseil proche de son domicile. Cette possibilité lui est offerte dans le cadre d'un partenariat renouvelé en 2021 entre l'Agirc-Arrco et l'Ircantec. Ce service a profité à 28,3 % des affiliés Ircantec en 2023 qui ont pu être accompagnés et aidés sur les nouvelles mesures de la réforme des retraites.

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DES AFFILIÉS

L'objectif est de répondre au mieux aux attentes des affiliés et simplifier le plus possible leurs démarches pour demander leur retraite, comme, par exemple limiter, au maximum les pièces justificatives qu'ils doivent fournir.

Leur assurer une continuité de ressources dès le premier mois de leur retraite est un des objectifs prioritaires de l'Ircantec notamment pour les pensions versées tous les mois et tous les trimestres. Cet engagement a été tenu en 2023 pour 96,35 % des retraites versées mensuellement.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2022, de nouvelles mesures de simplification des traitements permettent d'alléger les démarches des affiliés et diminuer les délais de traitement afin qu'ils puissent bénéficier dans les meilleurs délais de leur retraite. Ainsi, 60 135 affiliés percevant une petite pension versée sous la forme d'un capital unique ont pu ainsi profiter en 2023 de ces nouveaux dispositifs. Pour 27 % d'entre eux, ils ont eu la possibilité d'utiliser en toute autonomie le service en ligne créé en 2022 leur permettant de compléter et valider leur demande et faire en sorte qu'elle soit traitée quasi-immédiatement.

2023

274 580
DEMANDES DE RETRAITE

Soit environ **23 000**
DOSSIERS PAR MOIS

59,8 %
des demandes totalement dématérialisées

28,3 %
des affiliés accompagnés en point conseil retraite

En 2023, ces dispositifs pour simplifier la liquidation des petites pensions ont été étendus aux affiliés demandant leur retraite auprès d'une agence conseil de l'Agirc-Arrco. L'objectif de ces mesures de simplification est également que la majorité des affiliés puissent faire liquider leur droit à retraite simplement et n'abandonnent leurs démarches du fait de leur complexité et lourdeur.

ASSURER LA CONTINUITÉ DES RESSOURCES DES ALLOCATAIRES

L'Ircantec accompagne les ayants droit des affiliés et allocataires décédés. Une attention particulière est ainsi portée aux demandes de **pensions de réversion** pour contribuer au maintien des ressources des ayants-droits. En 2023, en raison d'un effort exceptionnel, 97,9 % des dossiers de réversion ont été traités dans un délai inférieur à trente jours.

En outre, à la suite du décès d'un pensionné relevant du régime, le service gestionnaire calcule le solde de tout compte et gère ensuite la **succession** avec les notaires ou les héritiers en charge du dossier. Il procède, le cas échéant, au versement des arrérages restants dus ou au recouvrement des trop-versés. Cette activité représente plus de 52 000 actes de gestion en 2023.

Enfin, au titre des prestations annexes, l'Ircantec a versé, en 2023, un **capital décès** au profit des ayants droit de 254 affiliés décédés en activité.

Le paiement des droits

En 2023, l'Ircantec a effectué un peu plus de 11 millions de paiements d'allocations pour un montant brut total versé de 3,97 milliards d'euros en hausse de 6,5 % par rapport à 2022 (voir graphique page 26).

Le taux de retour des paiements, de 0,07 % sur l'année 2023, démontre la qualité de la mise à jour de la mise à jour des coordonnées de paiement des allocataires du régime et la robustesse de l'outil en charge de l'acheminement des paiements.

Soucieux du respect du planning des paiements fixé en début d'année, le régime a respecté toutes les échéances de paiements en 2023.

96,35 % **des dossiers à périodicité mensuelle sont versés le mois du départ à la retraite**

40,1 JOURS
de délai moyen de traitement pour l'ensemble des dossiers

95 % de taux de conformité des dossiers de retraites liquidés, conformément au niveau de qualité attendu

97,9 % **des dossiers de réversion traités en moins de 30 jours en 2023**

52 000 actes de gestion autour de la succession de pensionnés

Montants bruts payés en cumulé en 2022/2023 (en millions d'euros)

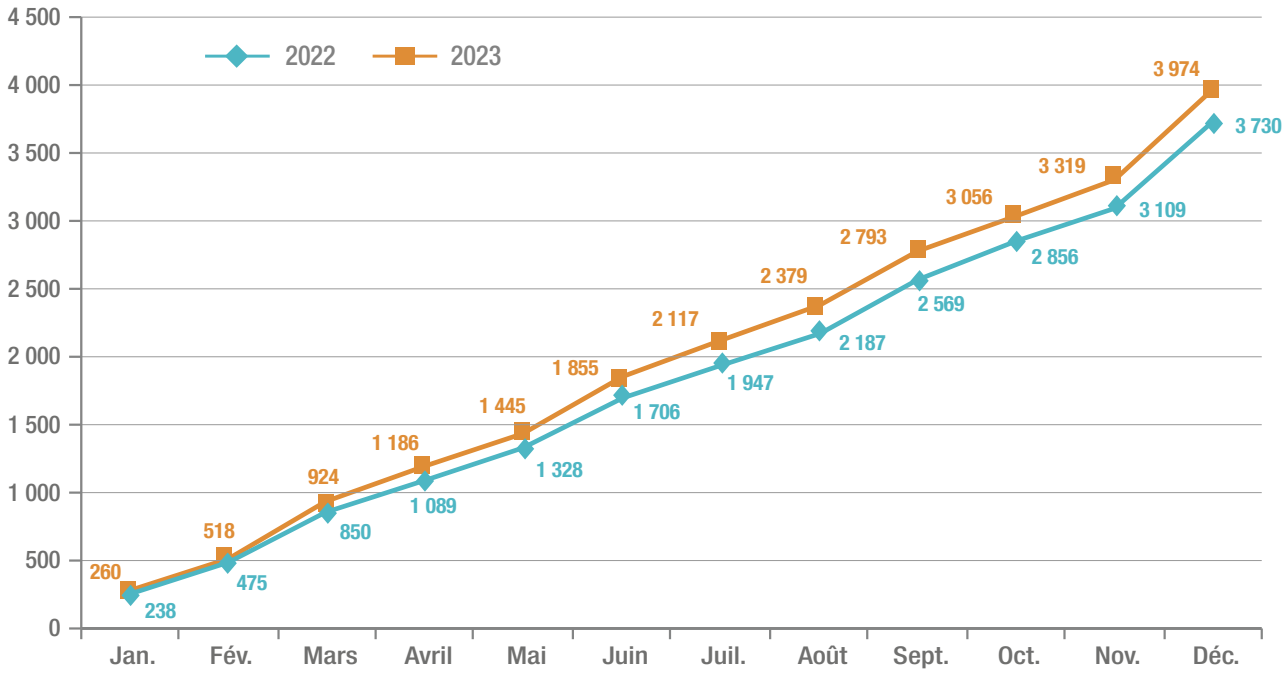

XAVIER BARON

Directeur adjoint de l'établissement Angers-Paris et directeur de la gestion
Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

L'année 2023 a été particulière en termes de gestion avec la mise en œuvre de la réforme des retraites. Le décalage progressif de l'âge de départ ainsi que l'augmentation de la durée d'assurance pour atteindre le taux plein a entraîné une baisse du volume de demande de 4,1 % par rapport à l'année 2022 soit 274 580 dossiers reçus.

Au niveau technique, le régime a été au rendez-vous avec la modification des systèmes de gestion afin d'intégrer les nouveaux paramètres d'âge et de durée d'assurance et de permettre de traiter les demandes dès le 1er septembre 2023.

Les actions de simplification ont été poursuivies avec l'extension de l'automatisation pour les dossiers avec un nombre de points limité issu des agences conseils Agirc Arrco. Toutes les mesures mises en œuvre depuis 2021 ont permis de traiter de manière automatisée près de 65 000 dossiers. En parallèle, 96,35 % des demandes de retraite dont la périodicité de paiement est mensuelle ont été traitées sans interruption de paiement entre le dernier salaire et le premier versement de retraite.

Vis-à-vis des employeurs, l'accompagnement renforcé s'est poursuivi avec une attention particulière portée sur la qualité des déclarations sociales nominatives généralisée pour les employeurs publics en 2022. Les actions mises en œuvre ont permis de réduire le volume d'anomalie de près de 25 % par rapport à 2022. La qualité des déclarations est un enjeu fort car c'est la source d'alimentation des comptes individuels retraite des affiliés. Fournir une information complète et fiable aux ressortissants du régime sur leur situation fait partie des objectifs principaux de la direction de la gestion.

L'année 2023 a aussi été riche vis à vis des retraités du régime. Au-delà de l'augmentation du volume de bénéficiaires qui atteint 2,33 millions, des optimisations dans la politique d'actions sociales définie par le Conseil d'administration ont été mise en œuvre. Ainsi des actions ciblées vers les retraités les plus fragiles ont été réalisées, une refonte de la politique d'octroi des prêts a été préparée pour l'année 2024 qui doit permettre un accès plus facile pour les retraités aux revenus très modestes tout en les sécurisant financièrement.

La recherche permanente d'une gestion efficiente au service des affiliés du régime est ce qui conduit les actions de la direction de la gestion du service gestionnaire du régime.

Aux côtés des retraités les plus fragiles

L'action sociale est venue en soutien des retraités les plus fragiles en 2023, avec 27 346 demandes d'aides. Dans un contexte économique d'inflation et de hausse des prix, en particulier sur l'énergie, l'action sociale a intensifié et adapté son soutien aux plus modestes.

LES AIDES INDIVIDUELLES

Principale offre de la politique d'action sociale de l'Ircantec, les 14 aides individuelles ont pour objectif de favoriser le « bien vieillir », de prévenir la perte d'autonomie et d'encourager le lien social. Accordées sous conditions d'affiliation au régime et de ressources, elles contribuent au financement de dispositifs d'accompagnement au maintien à domicile tels que les services d'aide à la personne ou aux difficultés passagères de la vie (financement de prothèses, d'équipements ménagers, amélioration du logement, aide au paiement de la facture d'énergie…).

En 2023, le Conseil d'administration du régime a de nouveau souhaité mettre en place une action ciblée pour proposer l'aide « énergie » à des retraités éligibles plus nombreux. Cette politique du « aller vers » a permis de faire connaître l'action sociale du régime à des retraités ayant un niveau de ressources faible.

Les administrateurs de l'Ircantec ont également revu en 2023 la politique de lutte contre la fraude dans un objectif d'équité et d'exemplarité du régime.

L'Ircantec s'engage à traiter 90 % des demandes d'aides en moins de trente jours : l'engagement est respecté avec un taux exceptionnel en 2023 de 98 %.

Même si le site internet de l'Ircantec contient l'ensemble des informations relatives à l'action sociale, la communication papier via la revue des « Nouvelles de l'Ircantec » reste un vecteur fort d'accessibilité aux offres de l'action sociale via le coupon de demande d'aide.

Une enquête de satisfaction a été menée début 2023 sur l'action sociale du régime : 89% des retraités bénéficiaires sont satisfaits ou très satisfaits du traitement de leur demande. Cette enquête confirme les orientations prises.

LES AIDES COLLECTIVES

Dans les territoires concernés, 1,8 million de retraités de l'Ircantec peuvent bénéficier d'ateliers de prévention ou de conférences. Ces ateliers abordent différentes thématiques comme la mémoire, l'équilibre, la nutrition. Ils inscrivent également leur action dans les priorités nationales du plan anti chute, du soutien aux aidants, de la lutte contre la fracture numérique. Une priorité a été donnée en 2023 sur l'accompagnement lors du passage à la retraite. Ces ateliers de prévention sont également un lieu de lien social qui permet de lutter contre l'isolement.

L'Ircantec soutient les actions de l'association France Alzheimer auprès des familles, des aidants et des malades. En 2023, l'Ircantec a financé un évènement sportif fédérateur, la Memorun, qui a permis de sensibiliser le grand public autour de la cause Alzheimer.

LES PRÊTS

Les retraités du régime peuvent solliciter des prêts à caractère social pour financer des travaux d'amélioration de l'habitat ou des dépenses personnelles. Ils sont accordés sous conditions de ressources et de durée de cotisation à l'Ircantec. Le taux d'intérêt du prêt était indexé jusqu'au 31 décembre 2023 sur le taux du livret A.

Une offre de prêts renouvelée en profondeur a été étudiée en 2023 et sera mise en place au 1er janvier 2024 afin d'assouplir les paramètres des prêts et de faciliter leur accès.

21 812
aides accordées à 16 783 bénéficiaires pour un montant global de 10,9 millions

91 %
des aides attribuées aux ménages aux revenus les plus modestes

56 %
des aides versées concernent l'aide au paiement de la facture énergie

23 %
du montant versé des aides concernent les aides services à la personne

TOP 5 des aides accordées en 2023 (en milliers d'euros)

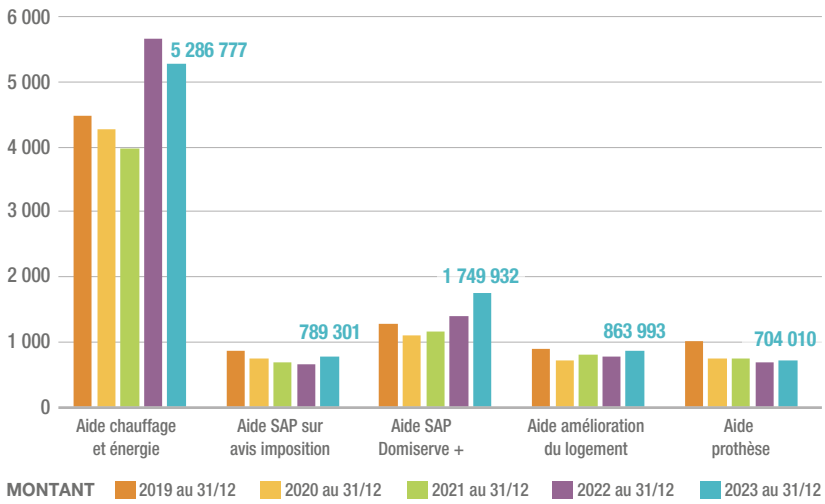

ACCOMPAGNER LA GESTION DU RÉGIME

L'Ircantec dédie des ressources pour le service aux affiliés et l'accompagnement de la modernisation de son activité. Les entités en charge des prévisions démographiques et financières, des questions juridiques, des systèmes d'information et de la communication œuvrent à l'efficacité et à la qualité du service rendu, dans le respect des valeurs du régime et, notamment, de ses obligations en tant qu'investisseur socialement responsable.

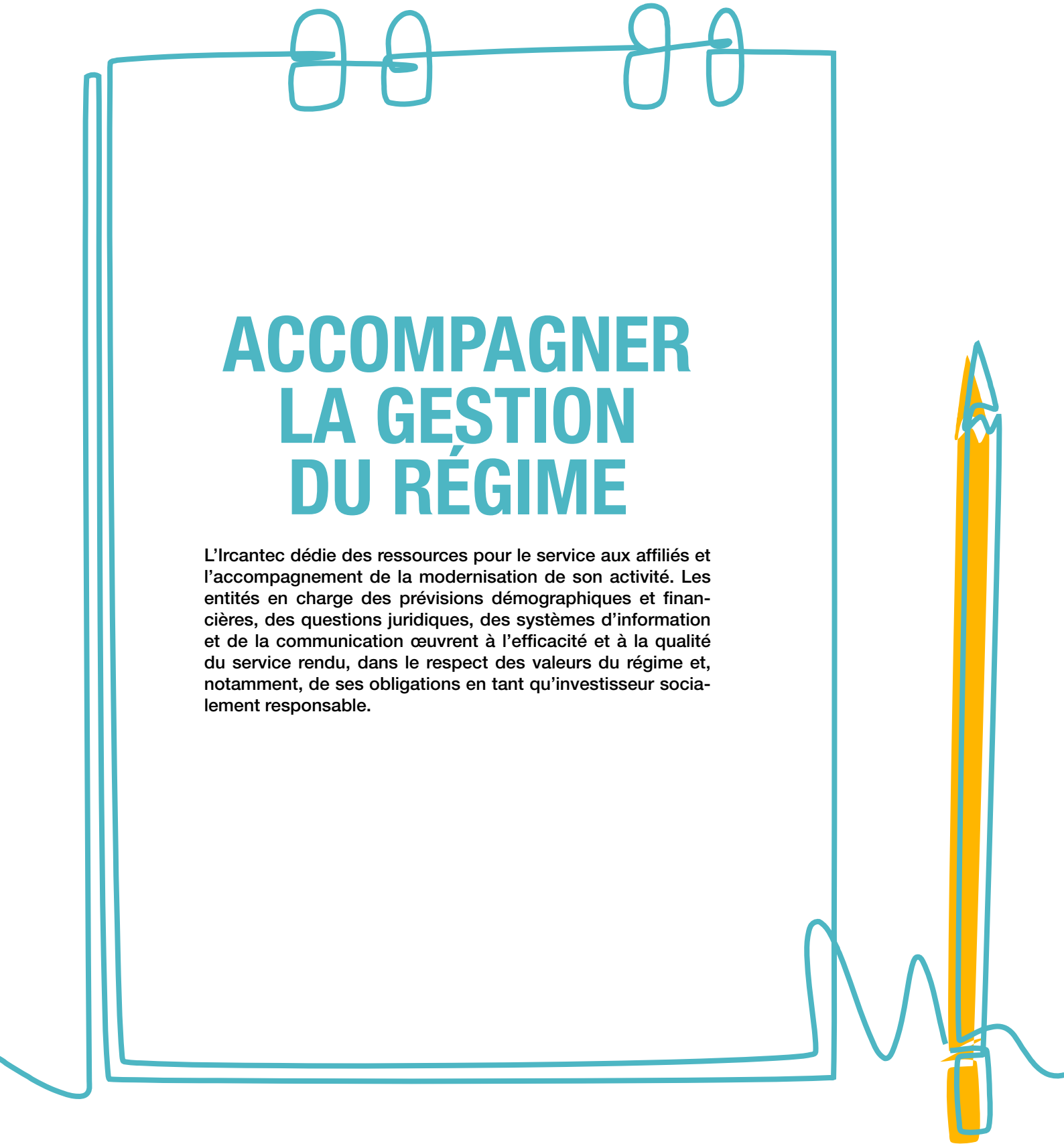

Une coordination par le pilotage

Installée dans leurs fonctions depuis 2021, les membres du Conseil d'administration ont travaillé sur des projets d'ampleur permettant de préparer sereinement la prochaine mandature. Solidement ancrée dans ses valeurs de solidarité et de développement durable, la mandature actuelle a conforté son rayonnement et son rôle au travers de plusieurs actions engageantes, tant pour le régime, sa gouvernance et pour les affiliés de l'Ircantec.

La gouvernance actuelle a souhaité structurer son organisation et renforcer l'équilibre paritaire entre employeurs et bénéficiaires et a ainsi délibéré sur un **nouveau règlement intérieur** qui sera mis en place pour la nouvelle mandature. Ce nouveau règlement intérieur a été approuvé par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 12 décembre 2023. Cette gouvernance a souhaité également être exemplaire et a travaillé sur la mise en place d'une **nouvelle déclaration des mandats**, permettant une clarification des engagements de chacun et a souhaité également se fixer comme objectif d'avoir une **charte de déontologie pour 2024.** Les réserves de l'Ircantec étant importantes, il convenait de préserver et sensibiliser chaque administrateur de l'Ircantec.

Par ailleurs, un axe fort **vers les plus fragiles** a été mis en place au travers de la commission du fonds social, notamment avec l'aide énergie. Une refonte de la publication des Nouvelles de l'Ircantec a également été réalisée. Cette nouvelle formule des Nouvelles de l'Ircantec est le fruit d'un travail collaboratif entre le Conseil d'administration de l'Ircantec et le service gestionnaire. L'idée était de faire évoluer la partie éditoriale et le graphisme mais aussi de modifier les types de publications du dispositif. Cette évolution a été pensée autour d'un point majeur : personnaliser notre communication pour les retraités, notamment les plus fragiles d'entre eux. Ce nouveau format a trouvé son public, séduit par ce changement en lien avec leur préoccupation.

D'un point de vue réglementaire, la **réforme des retraites** a été votée et mise en œuvre en 2023 et cela s'est notamment traduit par une hausse des saisines. Ainsi, 956 saisines ont été traitées (courriers, courriels, demandes d'études…) en provenance des services de gestion et des clients externes, ce qui représente une augmentation de quasiment 5 % comparée à 2022.

En effet, afin d'accompagner l'Ircantec, le **service juridique** a procédé aux analyses des conséquences de la loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 (dite « réforme des retraites ») et de ses décrets d'application pour en mesurer les impacts pour l'Ircantec. Une veille a également été assurée sur plusieurs textes publiés au journal officiel, dont certains ont nécessité une étude pour en analyser les éventuelles incidences pour le régime. Il en a été notamment ainsi pour les textes créant des indemnités et majorations en faveur de certains personnels médicaux (majoration de l'indemnisation du temps de travail additionnel, majoration des indemnités de garde, indemnité compensatrice de jours annuels non pris) ou des autres personnels des trois fonctions publiques (ex : prime de pouvoir d'achat exceptionnelle) afin de déterminer leur assujettissement ou non à cotisation Ircantec.

Parmi les principales thématiques juridiques traitées en 2023 on retrouve :

- L'analyse des **prélèvements sociaux** applicables sur les pensions des retraités résidant à l'étranger ou revenant vivre en France qui sollicitent une exonération du précompte de ces prélèvements ou de la retenue à la source,
- L'analyse des **mesures de protection juridique** rendues à l'étranger pour identifier leurs conséquences sur le versement des pensions de retraite Ircantec,
- Le suivi des projets de **lois de finances et de financement de la sécurité sociale** pour 2024 et plus particulièrement les dispositions relatives à l'annulation du transfert du recouvrement des cotisations de retraite à l'Urssaf et à l'évolution des taux de prélèvement à la source et de retenue à la source pour 2024,
- La situation des **élus locaux**, ayant la qualité d'agriculteur actif, souhaitant continuer à bénéficier des aides de la PAC (politique agricole commune) tout en percevant leur pension Ircantec d'élu (une lettre ministérielle l'autorisant), et aussi la situation des élus souhaitant liquider leur pension Ircantec alors qu'ils continuent de percevoir des indemnités de fonction pour lesquelles ils cotisent au régime.

Enfin, pour 2023, c'est près de 12 M€ qui ont été recouvré au titre de l'activité contentieux au profit du régime et de ses affiliés.

FLORENCE BÉREAU

Directrice du pilotage et de l'appui de l'établissement Angers-Paris de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts

2023, année de pleine maturité et de fonctionnement de la gouvernance Ircantec !

Les membres du Conseil d'administration, installés dans leur fonction depuis 2021, ont souhaité investir cette année des projets structurants pour l'avenir. La mandature a ainsi agi sur le volet de la gouvernance même du régime, à travers son nouveau règlement intérieur, la révision des modalités de déclaration de mandat ou le lancement d'un projet de charte déontologique.

Des actions ciblées favorisant l'action sociale du régime ont été portées afin de promouvoir la politique du régime. En allant vers les affiliés les plus fragiles, le régime les soutient dans l'amélioration de leur quotidien ou en apportant des aides ponctuelles. La refonte du dispositif de communication des Nouvelles de l'Ircantec est d'ailleurs venue en appui à cette ambition.

La veille législative permanente et l'action du service juridique permettent aux administrateurs de prendre la mesure des impacts pour le régime des différentes réformes en cours ou à venir. Ces éléments guident leurs actions pour le futur, l'enjeu principal pour la mandature restant d'assurer les conditions de pérennité du régime.

Un système d'information évolutif

En 2023, la filière Système d'Information (SI) de la direction des politiques sociales (DPS), gestionnaire de l'Ircantec, s'est pleinement inscrite dans l'ambition de transformation voulue par la Caisse des Dépôts afin de contribuer à la qualité de service.

Toujours à l'écoute de ses clients, la filière SI s'attache à poursuivre la rénovation du système d'information à travers différents projets.

- Le **projet Hermes**, de refonte de l'outil comptable, a été livré le 30 octobre 2023. Il concerne 4 fonds majeurs de la DPS représentant 80 % de la volumétrie attendue, dont l'Ircantec.
- Le **système d'information recouvrement** a été refondu avec un premier lot de livraison le 20 janvier 2024.
- Le **système d'information statique** a également évolué (organisation des équipes et déploiement de d'outil data).
- Les premiers outils de la **suite omnicanalité** ont été déployés aux gestionnaires : messagerie conversationnelle, suivi d'affaire unifié.
- Le **projet Distrib**, d'industrialisation de la distribution des courriers entrants (dématérialisation et qualification automatique avec un module d'Intelligence Artificielle) a également été abouti en 2023.
- L'**intégration de l'API FICOBA** (fichier des comptes bancaire en France) dans le référentiel client de l'Ircantec afin de mieux lutter contre la fraude a été une réussite.

L'Ircantec continue bien évidemment d'adapter son système d'information aux projets réglementaires, de l'Union Retraite et du groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (MDS) :

- **Réforme des retraites** : prise en compte des nouveaux paramètres d'âge, de durée d'assurance liés à la loi du 14 avril 2023 sur la réforme des retraites dans les applications, dont l'intégration dans les services en ligne du site info-retraite.fr (demande de retraite en ligne, calcul de l'âge de départ à la retraite, simulateur de départ de retraite anticipée pour carrière longue) ;
- **Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)** : refonte de l'interface de gestion du compte individuel retraite Ircantec et des processus de transfert qui était en dette technique avec un objectif de branchement de ces nouveaux outils sur le RGCU en vision cible ;
- **PASRAU** (passage des revenus autres): intégration de la nouvelle norme qui vise à contrôler les déclaration des rémunérations imposables par les employeurs étrangers de salariés non affiliés à la sécurité sociale française et exerçant une partie de leur activité en France ;
- **RGPD** : Intégration du règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les applications du système d'information.

DES CHANTIERS À SUIVRE EN 2024

La filière SI continuera de répondre à l'**exigence de modernisation** en proposant des socles mutualisés et en traitant les applications en dette technique à travers :

- La mise en œuvre de la deuxième partie de la réforme des retraites (cumul emploi retraite) sur le patrimoine applicatif ;
- Des premières livraisons du projet RGCU vision cible ;
- L'intégration du Répertoire de référence des pièces dans les processus de gestion ;
- L'enrichissement du parcours affilié pour les élus ;
- L'intégration de deux nouveaux services inter régimes (demande de retraite progressive et deuxième liquidation suite à cumul emploi retraite).

En parallèle, la filière SI maintient ses actions d'**optimisation des coûts projets et récurrents** : déploiement de l'automatisation des tests sur le SI retraite, optimisation des environnements, et approche frugale des offres.

Pour mieux répondre à ces enjeux, une **évolution de son organisation** est envisagée, notamment avec un arrimage renforcé avec le métier pour accroître le pilotage de la valeur. Il s'agira aussi de tendre à la nomination de pilote de solution, responsable de bout en bout des projets avec un process simplifié pour renforcer la fluidité des interactions. Enfin, le pilotage du développement des compétences internes et externes sera consolidé afin d'optimiser le bassin d'emploi, d'assurer l'adéquation avec la stratégie de la filière et de faciliter l'identification interne et externe des ressources.

XAVIER PILLOT

Directeur de la mission relations institutionnelles et prospective de l'Établissement Angers-Paris de la Caisse des Dépôts

Engagé dans une démarche volontariste en termes de management de la Qualité depuis une vingtaine d'années, l'Établissement Angers-Paris de la Caisse des Dépôts, service gestionnaire de l'Ircantec, cherche constamment à s'améliorer pour mieux satisfaire les clients du régime. Dès lors, la certification Qualité permet d'avoir un regard extérieur pour identifier les axes d'amélioration, tout en apportant une reconnaissance officielle. L'audit se fait sur la base de la norme ISO 9001 reconnue mondialement dans tous les secteurs d'activité.

L'Établissement a continué de s'adapter à la nouvelle version de cette norme (V2015) qui s'intéresse, en particulier, à la capacité de l'entité à analyser son environnement et le contexte dans lequel elle évolue. Elle développe les attendus en termes de management des risques et des parties intéressées. Concrètement, l'auditeur évalue le système Qualité mis en place, l'engagement de la direction, la clarté de l'organisation, l'identification des besoins en ressources, le pilotage des processus. La certification ISO 9001 version 2015 de l'Établissement Angers- Paris de la Caisse des Dépôts pour la gestion de l'Ircantec a été renouvelée pour 3 ans, jusqu'au 30 juillet 2024, par l'AFNOR (Association française de normalisation). L'audit de suivi n° 2 Qualité Ircantec de l'auditeur AFNOR a été réalisé les 19, 20 et 21 juin 2023 à Angers. L'AFNOR vient, elle-même, d'être renouvelée, début 2024, en tant que prestataire de certification dans le cadre d'un marché. L'audit de renouvellement Qualité Ircantec interviendra en juin 2024.

Il est à souligner, également, que les comptes 2023 devraient, une nouvelle fois, être certifiés sans réserve par le cabinet Mazars.

Enfin, la Caisse des Dépôts, en sa qualité de gestionnaire sous mandat de l'Ircantec est amenée à recueillir des données à caractère personnel d'affiliés, pensionnés, allocataires, bénéficiaires et éventuels ayants-droit. La Caisse des Dépôts met en œuvre des procédures et des outils informatiques pour garantir la protection des données à caractère personnel : les données à caractère personnel sont traitées de manière transparente et sécurisée dans le respect du droit des personnes ; la Caisse des Dépôts est engagée dans une démarche continue de protection des données à caractère personnel en conformité avec la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPDP); la Caisse des Dépôts dispose d'un Délégué à la protection des données personnelles (DPO) déclaré auprès de la CNIL et d'une équipe dédiée à la protection des données à caractère personnel. Enfin, le gestionnaire a répondu, en 2023, aux 24 demandes qui lui ont été adressées à ce titre.

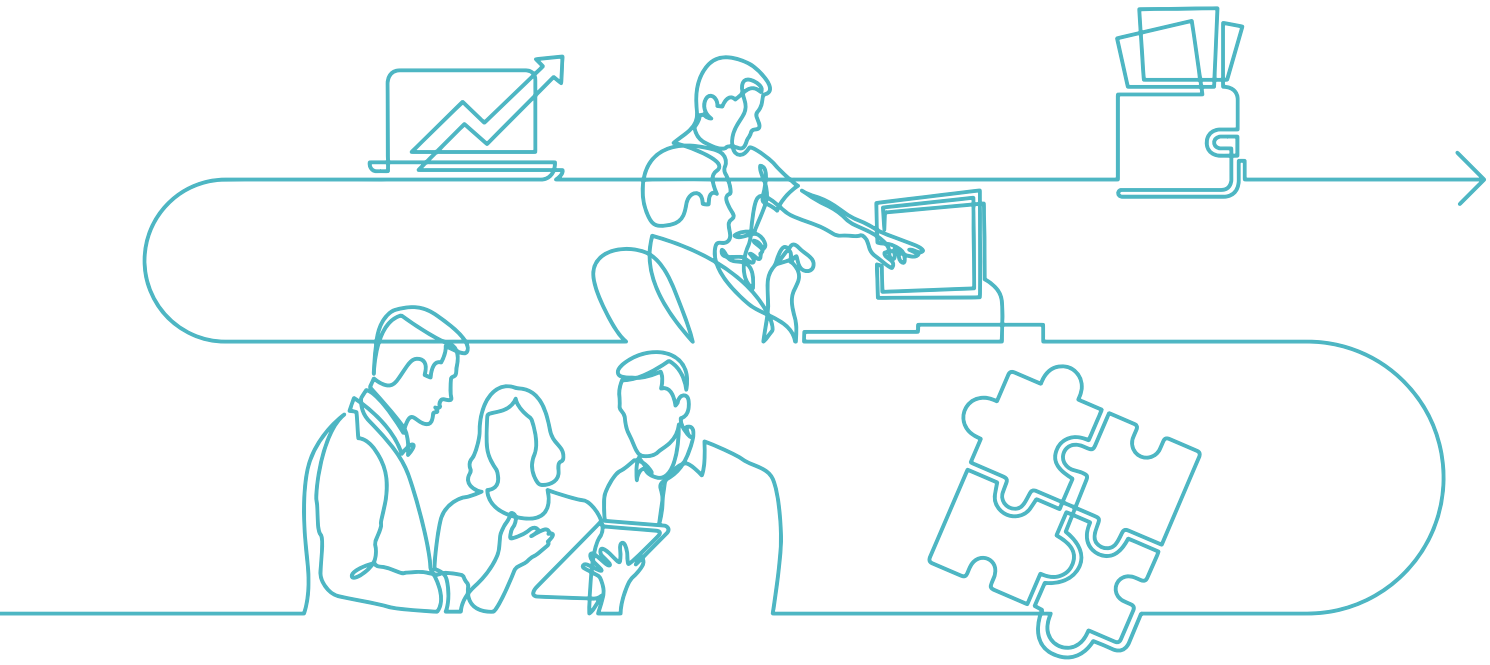

Garder le lien, informer, expliquer

Pour entretenir un lien fort avec ses différents publics, l'Ircantec déploie une communication régulière, multi-supports et qui tend à être accessible et responsable. L'Institution s'appuie notamment sur des supports dématérialisés et sur un ciblage pertinent dans ses diffusions afin de répondre aux besoins de tous.

UNE COMMUNICATION MULTI-SUPPORTS

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Elle agit auprès de ses affiliés avec « Les Nouvelles de l'Ircantec », auprès des actifs avec l'envoi d'une newsletter annuelle, auprès des institutionnels et des élus notamment, par la publication de son rapport annuel d'activité.

Contribuant à la communication institutionnelle, 3 communiqués de presse ont été diffusés en 2023 et un rendez-vous presse a été organisé en juillet 2023 pour présenter ses résultats 2022.

Le site internet de l'Ircantec est régulièrement alimenté avec des informations pratiques pour accompagner les affiliés dans leur démarche mais aussi des actualités institutionnelles qui contribue à valoriser les valeurs du régime et à faire connaitre ses missions et son organisation. Un lien étroit et permanent est fait avec les plateformes Ma retraite publique, pour les affiliés et Pep's pour les employeurs.

Dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, l'Ircantec souhaite être transparente dans sa communication et ses réalisations. Des publications sont produites en version française et anglaise : charte ISR, rapport de durabilité, bilan de la politique de vote et nouvelle politique climat. Un événement porté par l'Ircantec a également été organisé en décembre 2023 consacré au volet social de l'ISR.

L'Institution maintient sa présence sur les réseaux sociaux en proposant notamment un suivi de l'actualité du Régime sur le réseau X (ex Twitter), des reportages et des tutoriels sur sa chaîne YouTube.

La maquette de la lettre dématérialisée destinée aux actifs, #l'essentiel, a été revue pour être plus actuelle et lisible.

En 2023, l'Ircantec a maintenu sa participation à différents salons Retraite, ainsi qu'au Salon des maires et des collectivités locales.

REFONTE DU DISPOSITIF DES NOUVELLES DE L'IRCANTEC

En 2023, le marché concernant le dispositif pluri-média des Nouvelles de l'Ircantec, à destination des retraités du régime, a été renouvelé. À cette occasion, des évolutions ont été apportées pour réduire les coûts et les volumétries, renforcer la communication envers les retraités éligibles à l'action sociale de l'Ircantec et moderniser la ligne graphique des supports. À travers un ciblage plus fin, l'objectif est de renforcer la communication sur le volet « action sociale ». Les maquettes ont été orientées pour correspondre au standard de la presse spécialisée.

NOUVEAU DISPOSITIF :

- Un magazine annuel à destination de l'ensemble de la cible (numéro d'octobre)
- Un numéro hors-série du magazine destiné spécifiquement aux retraités éligibles à l'offre d'action sociale (numéro de février)
- Un nouveau support, de type « Guide pratique », sans périodicité définie, ponctuellement utilisé pour valoriser une ou plusieurs aides sociales de manière ciblée
- Et toujours des actualités mensuelles sur la rubrique dédiée du site internet et une lettre d'information bimestrielle

2 698 915
visites sur le site web en 2023

+ d'1 million
d'affiliés actifs destinataires de #l'essentiel, la lettre d'information annuelle dématérialisée.

+ d'1,4 million
de lecteurs concernés par le dispositif pluri-média des NDI

dont :

- Près de **640 000** destinataires des magazines ;
- Et plus de **800 000** destinataires des lettres d'informations des Nouvelles de l'Ircantec (5 lettres par an totalisant **3,9** millions de courriels)

ISABELLE VERGEAT ACHAINTRE

Resposable Communication - Politiques sociales – Direction de la communication de la Caisse des Dépôts

La direction de la communication de la Caisse des Dépôts est soucieuse d'intégrer à ses pratiques une démarche responsable. Dans l'accompagnement de la communication de l'Ircantec, nous appliquons des principes simples tels que la réduction des impressions, des versions accessibles des documents pdf, un sous-titrage systématique des vidéos, une réduction des courriels à travers des envois ciblés, l'application de clauses d'engagement environnemental et sociétal dans les recours aux prestations, etc.

En 2023, en plus de l'investissement sur la refonte du dispositif des Nouvelles de l'Ircantec, nous avons assuré l'actualisation régulière de l'ensemble des supports web ou print, essentiel à la notoriété du Régime et au maintien du lien entre l'Ircantec et ses affiliés.

CONDUIRE LA GESTION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Régime excédentaire du fait de sa dynamique démographique et de son pilotage technique et financier renforcé depuis 2008, l'Ircantec affiche, en 2023, un résultat de 1 288 millions d'euros.

Disposant de réserves importantes (15,85 milliards d'euros fin 2023), l'Ircantec a défini une politique d'investissement socialement responsable (ISR) innovante et pragmatique, devenant un des acteurs majeurs et reconnus du secteur. La feuille de route des investissements 2022-2025 adoptée par le Conseil d'administration en mars 2022, s'inscrit dans la continuité de ses objectifs de long terme et renforce ses engagements en matière climatique (avec un objectif de maitrise de la température du portefeuille à 1,5 degrés contre 2 degrés précédemment) en actualisant sa Charte ISR. Une nouvelle allocation d'actifs a par ailleurs été adoptée en décembre 2022, visant à sécuriser le rendement du portefeuille, tout en assurant le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

Une situation comptable excédentaire

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2023 sont présentés dans les pages suivantes. Les comptes annuels complets sont disponibles sur le site de l'Ircantec.

En ce qui concerne le compte de résultat, les charges techniques de l'Ircantec s'élèvent en 2023 à 4, 061 Md€ (+6,2 % par rapport à 2022), essentiellement constituées du versement des prestations de retraite à hauteur de 3,972 Md€.

Ces charges sont couvertes par 4,953 Md€ de produits techniques (+7,0 % par rapport à 2022), correspondant pour l'essentiel à 4,551 Md€ de cotisations normales (+5,2 %), auxquelles s'ajoutent 313 M€ de produits de compensations ainsi que 44 M€ de cotisations rétroactives.

Les charges et les produits dégagent un résultat technique du régime excédentaire de 892 M€, contre 807 M€ en 2022.

Les charges de gestion s'élèvent à 100 M€, y compris l'action sociale du régime pour 14,3 M€. Les produits d'action sociale totalisent 14,8 M€, dont 12,8 M€ d'aides sociales, contre 14 M€ en 2022. Le résultat d'exploitation atteint ainsi 806 M€, contre 712 M€ en 2022.

L'excédent financier s'élève à 485 M€ contre -22 M€ de déficit financier en 2022.

Le résultat financier dégagé sur l'année 2023 résulte essentiellement de la mise en œuvre de la nouvelle allocation d'actifs validée par le Conseil d'administration en décembre 2022, ainsi que de la création de nouveaux fonds dédiés dans le cadre du renouvellement des mandats et de la croissance des réserves. La nouvelle allocation d'actifs prévoyant une part d'actions Monde de 18 % (contre 8 % auparavant) a impliqué des rachats sur les fonds dédiés actions européennes qui ont entraîné des réalisations de plus-values de 463,5 M€. Le rebond des marchés obligataires en 2023, qui a en outre induit une reprise de provision sur le fonds d'obligations souveraines de 50,7 M€ impactant positivement le résultat financier. D'autres reprises de provision ont également été comptabilisées du fait de cessions de fonds ouverts pour un total de 40,4 M€.

En intégrant la charge d'impôt de 3 M€, le résultat de l'exercice présente un excédent de 1 288 M€, contre 687 M€ en 2022.

En ce qui concerne le bilan, l'exercice 2023 s'achève avec un total de 13,982 Md€ (+10 %). À l'actif, ce montant correspond pour l'essentiel aux 12,994 Md€ de titres de l'activité de placement (+12,8 % par rapport à 2022), aux 528 M€ de créances de gestion technique et aux 381 M€ de disponibilités à la clôture.

Le passif du bilan inclut principalement 12,227 Md€ de réserves techniques du régime, le résultat positif de l'exercice 2023 de 1 288 M€ ainsi que 254 M€ de dettes de gestion technique.

Il est à souligner que les comptes du régime sont à nouveau certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes.

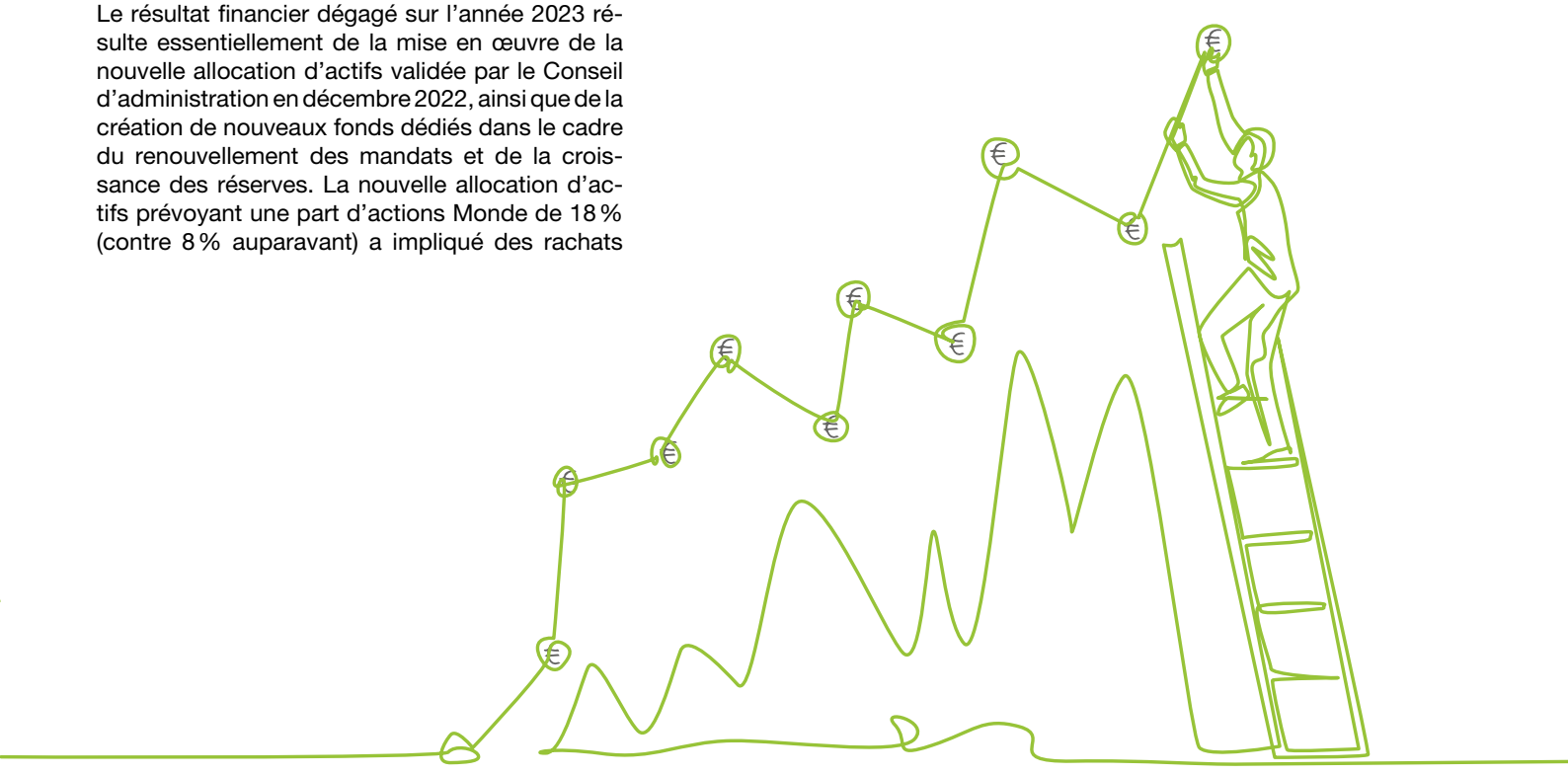

BILAN (EN MILLIERS D'EUROS

	ACTIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2023	31/12/2022	Variation
	Actif immobilisé net	**56 415**	**2 790**	**59 205**	**45 690**	**29,6 %**
1	Immobilisations corporelles brutes	-	-	-	-	N/A
	- Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	*N/A*
1	Immobilisations financières brutes	56 415	2 790	59 205	45 690	29,6 %
	- Amortissements et dépréciations	*0*	*0*	*0*	*0*	*N/A*
	Activité de placement	**12 993 057**	**-**	**12 993 057**	**11 520 324**	**12,8 %**
3.1	Organismes de placement collectif en valeur mobilières	12 632 280	-	12 632 280	11 318 870	11,6 %
	- Dépréciations	*-687 293*	-	*-687 293*	*-778 430*	*-11,7 %*
3.2	Fonds de placement spécifiques	1 049 158	-	1 049 158	979 884	7,1 %
	- Dépréciations	*-1 088*	-	*-1 088*	-	*N/A*
	Actif circulant	**908 183**	**-**	**908 183**	**1 129 233**	**-19,6 %**
	Créances de gestion technique	**527 547**	**-**	**527 547**	**477 043**	**10,6 %**
4.1	Cotisations rétroactives	172 087	-	172 087	168 786	2,0 %
	- Dépréciations	*-22 741*	-	*-22 741*	*-23 335*	*-2,5 %*
4.2	Cotisations	292 494	-	292 494	270 226	8,2 %
	- Dépréciations	*-10 012*	-	*-10 012*	*-10 876*	*-7,9 %*
4.3	Compensations entre organismes	92 581	-	92 581	69 433	33,3 %
	- Dépréciations	-	-	-	-	*N/A*
4.4	Autres créances techniques	6 782	-	6 782	6 767	0,2 %
	- Dépréciations	*-3 643*	-	*-3 643*	*-3 959*	*-8,0 %*
5	**Autres créances**	**5**	**-**	**5**	**60**	**N/S**
	- Dépréciations	*0*	-	*0*	*0*	*N/A*
6	**Disponibilités**	**380 630**	**-**	**380 630**	**652 129**	**-41,6 %**
	- Dépréciations	-	-	-	-	*N/A*
7	**Comptes de liaison entre domaines d'activité**	**2 773**	**18 961**	**21 735**	**21 537**	**0,9 %**
	TOTAL DE L'ACTIF	**13 960 428**	**21 752**	**13 982 179**	**12 716 785**	**10,0 %**

	PASSIF	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2023	31/12/2022	Variation
8	**Capitaux propres**	**13 497 534**	**17 600**	**13 515 133**	**12 226 707**	**10,5 %**
	Réserves techniques	12 209 633	17 074	12 226 707	11 539 374	6,0 %
	Résultat en instance d'affectation	0	0	0	0	N/A
	Résultat de l'exercice	1 287 901	525	1 288 426	687 334	87,5 %
9	**Provisions pour risques et charges**	**113 933**	**20**	**113 953**	**169 064**	**-32,6 %**
	Dettes	**330 000**	**1 359**	**331 358**	**299 476**	**10,6 %**
10	Dettes financières	0	-	0	-	N/A
	Dettes de gestion technique	253 918	-	253 918	224 766	13,0 %
11.1	Prestations	63 093	-	63 093	66 179	-4,7 %
11.2	Cotisations	5 269	-	5 269	4 493	17,3 %
11.3	Transferts de cotisations	33 509	-	33 509	15 352	N/S
11.4	Compensations entre organismes	10 632	-	10 632	9 367	13,5 %
11.5	Autres dettes techniques	141 415	-	141 415	129 374	9,3 %
12	**Autres dettes**	**76 082**	**1 359**	**77 440**	**74 710**	**3,7 %**
	Fiscales et sociales	53 053	-	53 053	50 093	5,9 %
	Prestations administratives	23 022	-	23 022	23 566	-2,3 %
	Autres dettes	7	1 359	1 366	1 051	29,9 %
	Comptes de liaison entre domaines d'activité	**18 961**	**2 773**	**21 735**	**21 537**	**0,9 %**
	TOTAL DU PASSIF	**13 960 428**	**21 752**	**13 982 179**	**12 716 785**	**10,0 %**

COMPTE DE RÉSULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)

	COMPTE DE RÉSULTAT	Opérations de retraite	Action sociale	31/12/2023	31/12/2022	Variation
	Produits techniques	4 952 652	-	4 952 652	4 628 778	7,0 %
13	Cotisations	4 550 925	-	4 550 925	4 324 703	5,2 %
14	Cotisations rétroactives	43 738	-	43 738	33 716	29,7 %
15	Produits de compensations	313 048	-	313 048	224 847	39,2 %
16	Autres produits techniques	3 426	-	3 426	2 956	15,9 %
17	Reprises sur provisions et dépréciations	41 515	-	41 515	42 556	-2,4 %
	Charges techniques	4 060 769	-	4 060 769	3 822 174	6,2 %
18	Prestations	3 972 355	-	3 972 355	3 737 930	6,3 %
19	Capitaux décès	5 999	-	5 999	8 611	-30,3 %
20	Transferts de cotisations	-30 147	-	-30 147	-13 800	N/S
21	Charges de compensations	42 302	-	42 302	36 085	17,2 %
22	Autres charges techniques	33 864	-	33 864	15 178	N/S
23	Dotations aux provisions et dépréciations	36 397	-	36 397	38 170	-4,6 %
	Résultat technique	**891 883**	**-**	**891 883**	**806 604**	**10,6 %**
24	Produits de gestion courante	16	14 761	14 777	14 154	4,4 %
	Produits de l'action sociale	-	14 739	14 739	14 047	4,9 %
	Autres produits de gestion courante	16	22	38	107	-64,7 %
25	Charges de gestion courante	85 978	14 278	100 256	108 696	-7,8 %
	Charges de gestion administrative	85 554	1 497	87 050	96 889	-10,2 %
	Charges de l'action sociale	-	12 781	12 781	11 763	8,7 %
	Autres charges de gestion courante	424	0	424	44	N/S
	Résultat courant	**-85 961**	**483**	**-85 479**	**-94 541**	**-9,6 %**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**805 921**	**483**	**806 404**	**712 063**	**13,2 %**
26	Produits financiers	606 308	64	606 373	387 628	56,4 %
27	Charges financières	121 284	21	121 306	409 694	-70,4 %
	RÉSULTAT FINANCIER	**485 024**	**43**	**485 067**	**-22 066**	**N/S**
28	**Impôts sur les revenus imposés**	**-3 045**	**-**	**-3 045**	**-2 663**	**14,3 %**
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**1 287 901**	**525**	**1 288 426**	**687 334**	**87,5 %**

La politique de placement

ORGANISATION FINANCIÈRE DE L'IRCANTEC

La politique de placement définit les objectifs et les orientations en termes d'univers d'investissement et de risques des placements financiers de l'Ircantec, dans le cadre réglementaire applicable au régime et de son règlement financier [1].

Elle s'applique à l'ensemble des actifs financiers détenus par l'Ircantec : la gestion des réserves à moyen et long terme et la gestion des disponibilités mobilisées pour la trésorerie, à court terme, des opérations de retraite.

Le Conseil d'administration (CA) fixe par délibération les orientations générales de la politique de placement. Ces orientations portent notamment sur les objectifs, l'allocation stratégique des actifs, les éléments de la politique de risque, en particulier la nature des placements autorisés, les règles de dispersion et les critères d'évaluation éventuels des supports.

Il valide également la sélection des sociétés de gestion assurant la gestion de portefeuille dans le cadre de fonds dédiés.

La Commission de Pilotage Technique et Financier (CPTF) est chargée de la préparation des travaux du CA relatifs à la politique de placement. Pour ce faire, elle instruit les dossiers et les propositions qu'elle soumet au Bureau en vue d'une présentation au Conseil d'administration. Ces travaux sont préparés par la Caisse des Dépôts, chargée des opérations de la gestion financière par délégation du CA.

Dans le cadre de ses missions, la Caisse des Dépôts élabore les propositions en matière de politique de placement, accompagne les administrateurs dans leur réflexion stratégique et assure la mise en œuvre de la politique de placement dans le respect des orientations générales décidées par le CA, notamment le pilotage de la performance et des risques du portefeuille.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La première responsabilité de l'Ircantec est de garantir à ses bénéficiaires et ses futurs pensionnés le versement de leur retraite sur le long terme. Ainsi, l'objectif assigné à la politique de placement est de réaliser une performance contribuant à respecter les ratios de solvabilité et de pérennité du régime définis par la réforme de 2008.

Trois grandes orientations structurent la feuille de route des investissements pour la période 2022-2025, dans la continuité des objectifs de long terme, renforçant les engagements extra-financiers du régime :

1. **Optimiser le couple rendement/risque**, dans un contexte de croissance des réserves, en tant qu'investisseur de long terme, dans la limite des risques acceptés par l'Institution et en cohérence avec sa Charte d'investisseur responsable ;
2. **Renforcer la démarche d'investisseur responsable** en consolidant sa politique ISR et son effectivité dans la gestion des réserves ;
3. **Accroître le positionnement d'investisseur de référence** dans le champ de la retraite complémentaire en communiquant de manière transparente sur les réalisations du régime et sur sa politique ISR.

1 L'Ircantec n'est pas soumise au décret « placements » mais à une réglementation propre définie dans le décret n°70-1277 du 23 décembre 1970 modifié et à son règlement financier.

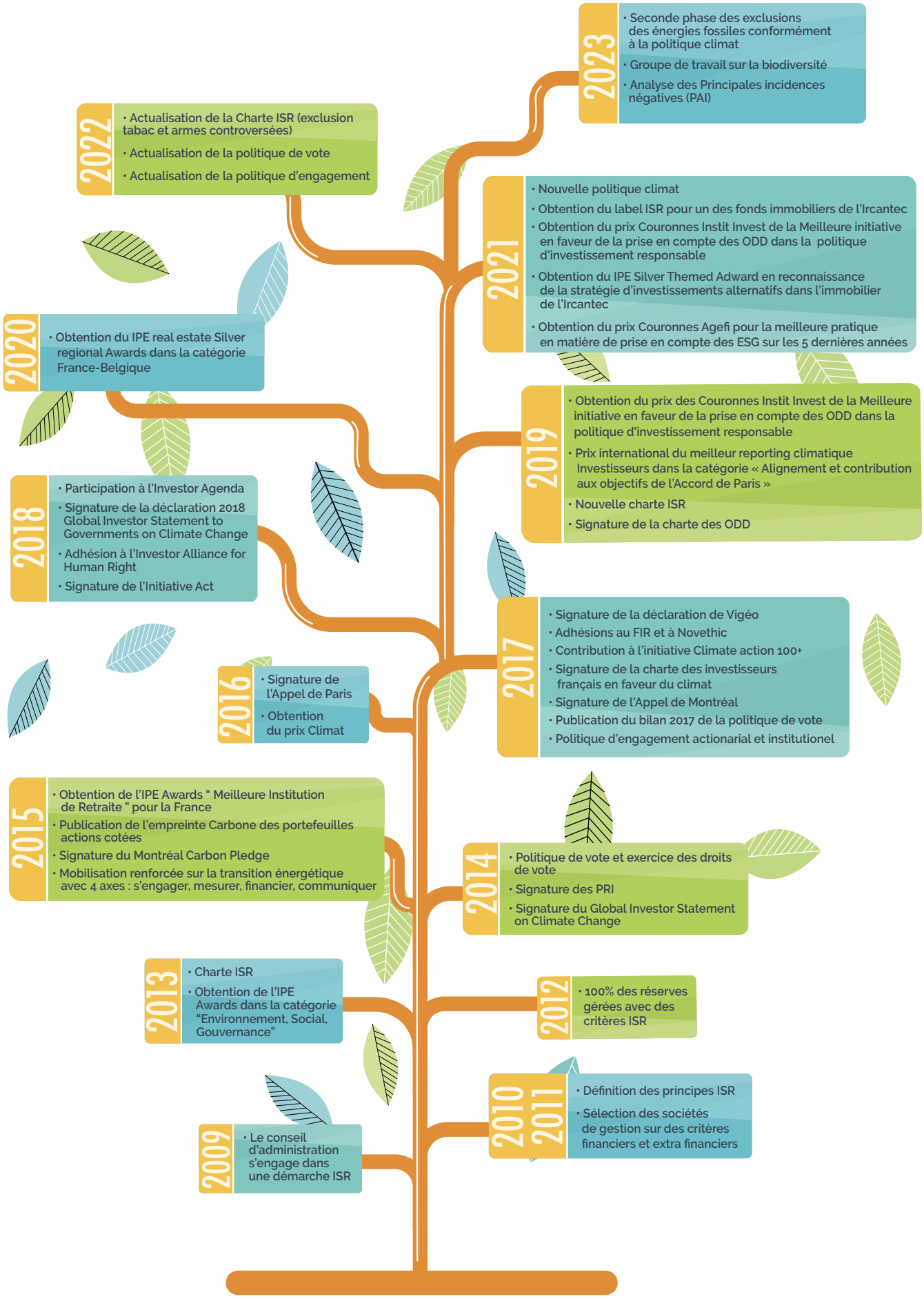
2023
• Seconde phase des exclusions des énergies fossiles conformément à la politique climat
• Groupe de travail sur la biodiversité
• Analyse des Principales incidences négatives (PAI)
2022
• Actualisation de la Charte ISR (exclusion tabac et armes controversées)
• Actualisation de la politique de vote
• Actualisation de la politique d'engagement
2021
• Nouvelle politique climat
• Obtention du label ISR pour un des fonds immobiliers de l'Ircantec
• Obtention du prix Couronnes Instit Invest de la Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des ODD dans la politique d'investissement responsable
• Obtention du IPE Silver Themed Adward en reconnaissance de la stratégie d'investissements alternatifs dans l'immobilier de l'Ircantec
• Obtention du prix Couronnes Agefi pour la meilleure pratique en matière de prise en compte des ESG sur les 5 dernières années
2020
• Obtention du IPE real estate Silver regional Awards dans la catégorie France-Belgique
2019
• Obtention du prix des Couronnes Instit Invest de la Meilleure initiative en faveur de la prise en compte des ODD dans la politique d'investissement responsable
• Prix international du meilleur reporting climatique Investisseurs dans la catégorie « Alignement et contribution aux objectifs de l'Accord de Paris »
• Nouvelle charte ISR
• Signature de la charte des ODD
2018
• Participation à l'Investor Agenda
• Signature de la déclaration 2018 Global Investor Statement to Governments on Climate Change
• Adhésion à l'Investor Alliance for Human Right
• Signature de l'Initiative Act
2017
• Signature de la déclaration de Vigéo
• Adhésions au FIR et à Novethic
• Contribution à l'initiative Climate action 100+
• Signature de la charte des investisseurs français en faveur du climat
• Signature de l'Appel de Montréal
• Publication du bilan 2017 de la politique de vote
• Politique d'engagement actionarial et institutionel
2016
• Signature de l'Appel de Paris
• Obtention du prix Climat
2015
• Obtention de l'IPE Awards " Meilleure Institution de Retraite " pour la France
• Publication de l'empreinte Carbone des portefeuilles actions cotées
• Signature du Montréal Carbon Pledge
• Mobilisation renforcée sur la transition énergétique avec 4 axes : s'engager, mesurer, financier, communiquer
2014
• Politique de vote et exercice des droits de vote
• Signature des PRI
• Signature du Global Investor Statement on Climate Change
2013
• Charte ISR
• Obtention de l'IPE Awards dans la catégorie "Environnement, Social, Gouvernance"
2012
• 100% des réserves gérées avec des critères ISR
2010 2011
• Définition des principes ISR
• Sélection des sociétés de gestion sur des critères financiers et extra financiers
2009
• Le conseil d'administration s'engage dans une démarche ISR

Un investissement en phase avec les valeurs du régime

L'identité de l'Ircantec façonne ses valeurs : le système de retraite par répartition lie entre elles les générations dans un esprit de solidarité et d'équité. Dans un souci de justice entre générations, l'Ircantec se fixe donc comme priorité d'entretenir sur le long terme le capital qui contribuera à la qualité de vie des futurs pensionnés : le capital financier pour le versement des retraites, mais également le capital naturel et humain des générations actuelles et futures.

L'Ircantec s'est inscrite, **dès 2009 avec sa première Charte ISR**, dans une démarche d'investisseur responsable qui se veut simple, progressive et pragmatique. **Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)) depuis 2014**, l'Institution décline de manière active cette initiative et ses 6 principes au travers de trois axes distincts mais complémentaires :

1. **Politique ISR :** la prise en compte de critères ESG dans la politique d'Investissement, formalisée par la Charte ISR ; 100 % des actifs du portefeuille sont gérés de manière ISR.
2. **Politique de vote :** les activités de vote contribuent à améliorer la gouvernance des entreprises dont l'Ircantec est actionnaire.
3. **Politique d'engagement actionnarial et institutionnel :** le dialogue avec les entreprises et la participation aux initiatives collectives permettent de décliner au plus près les engagements ISR.

En s'inscrivant dans une telle démarche, l'Ircantec entend contribuer à orienter les capitaux vers une croissance soutenable, inclusive, moins intense en carbone et relevant le défi du changement climatique.

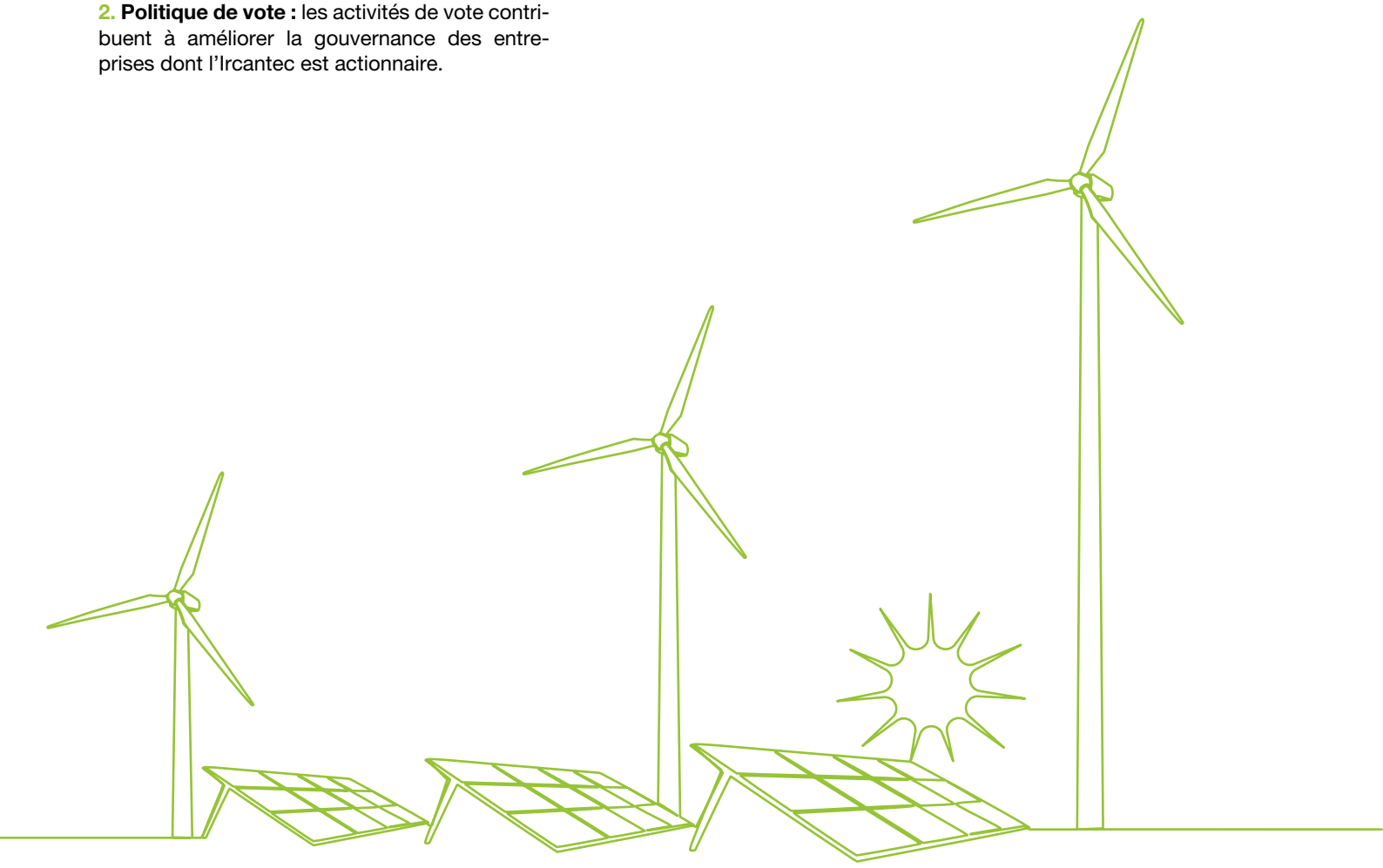

La gestion financière et extra-financière en 2023

UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ ET DYNAMIQUE

Le portefeuille de réserves à fin 2023 s'élève à 15,85 Md€ (trésorerie incluse). Dans le cadre d'une allocation cible dont l'objectif est d'optimiser le rendement sur le long terme dans la limite des risques acceptés par l'Institution, le portefeuille de l'Ircantec se répartit en grandes classes d'actifs de taux, d'actions et d'immobilier. En outre, l'Ircantec a fait le choix d'investir dans d'autres supports non cotés, liés aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux en cohérence avec ses engagements extra-financiers.

Du fait de l'absence de gouvernance sur l'année 2020 notamment, l'allocation d'actifs telle que définie en 2016 a été prorogée jusque fin 2022. En décembre 2022, une nouvelle allocation d'actifs a été définie.

Depuis 2016, les réserves (hors trésorerie) ont progressé de 19,58 % et 2,59 % en termes annualisés. Sans les effets négatifs du fonds de gestion dynamique du risque dont la perte de valeur s'élève à hauteur de 738 M€, la progression eut été de 27,12 % sur la période et de 3,49 % en termes annualisés.

Chiffres financiers clés du 31/12/2016 au 31/12/2023	
Valorisation au 30/12/2016 (M€)	9 793,26
Valorisation au 31/12/2023 (M€)(*)	15 480,15
Abondements (M€)	3 768,93
Création de valeur brute (M€)	5 686,89
Création de valeur nette (M€)	1 917,96
Valeur nette en %	19,58 %
Valeur nette en %, annualisé	2,59%
Perte GDR	738,04
Création valeur nette hors GDR	2 655,99
Valeur nette hors GDR en %	27,12 %
Valeur nette hors GDR en % annualisé	3,49 %

(*) La valorisation au 31/12/2023 ne tient pas compte du portefeuille de trésorerie pour un montant de 375,5 M€.

Sur l'année 2023, les réserves ont progressé de près de 2,16 Md€ avec une contribution des abondements aux réserves pour un total d'environ 1,02Md€, soit une augmentation de la valeur des réserves liée aux placements de 1,14 Md€.

UNE NOUVELLE ALLOCATION D'ACTIFS 2022-2026

Dans la continuité de la précédente allocation, la **nouvelle allocation stratégique 2022-2026** vise à :

- sécuriser le rendement et la valeur du portefeuille de réserves à moyen et long terme ;
- diversifier les supports d'investissement ;
- contrôler le risque afin d'assurer le respect des contraintes prudentielles de solvabilité.

Dans le cadre de la revue quadri-annuelle de l'allocation stratégique d'actifs prévue par le règlement financier de l'Ircantec, différentes propositions d'allocations d'actifs à long terme pour l'Ircantec ont été étudiées. L'allocation d'actifs suivante a été retenue et validée lors du Conseil d'administration de décembre 2022 :

Allocation d'actifs

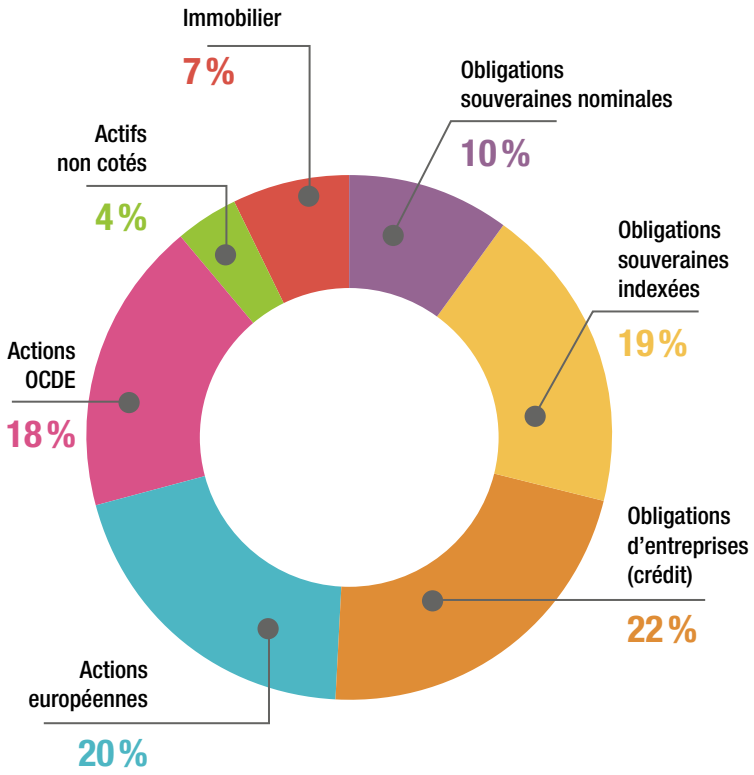

Au sein de la poche actions (38 % contre 40 % dans la précédente allocation), la diversification est renforcée avec 18 % sur les actions OCDE contre 8 % antérieurement.

Sur la partie obligataire de la nouvelle allocation d'actifs (51 %), les obligations indexées à l'inflation passent de 20 % à 19 %, et les obligations d'entreprises augmentent légèrement de 20 % à 22 %. Le poids des obligations souveraines nominales restant inchangé à 10 %.

Enfin, sur les actifs non cotés, la pondération de l'immobilier reste inchangée à 7 % tandis que les autres actifs non-côtés passent de 3 % à 4 %.

Cette nouvelle allocation d'actifs repose sur une hypothèse de rendement annuel de 3,34 %.

Toujours en cours de mise en œuvre, du fait des délais de renouvellement des mandats et de la nécessité de piloter le résultat financier, le portefeuille n'était pas tout à fait aligné sur cette nouvelle allocation fin 2023 : les actions européennes étaient encore surpondérées (25,86 % vs 20 %) alors que les actions monde étaient sous-pondérées (14,87 % vs 18 %) et les obligations d'entreprises étaient légèrement surpondérées (23,2 % vs 22 %) tout comme les obligations souveraines nominales (11,15 % vs 10 %).

UN PORTEFEUILLE MAJORITAIREMENT COMPOSÉ DES FONDS DÉDIÉS

Conformément à son règlement financier, les investissements de l'Ircantec sont principalement constitués sous forme de fonds dédiés, dont les mandats sont confiés à des sociétés de gestion par appel d'offre.

Sur l'année 2022, deux appels d'offre avaient été lancés et ont été mis en œuvre en 2023 :

- Le premier concerne les **obligations indexées sur l'inflation** : à la suite de la validation lors du Conseil d'administration de décembre 2022 deux fonds ont été mis en place : Axa IM, précédent titulaire du mandat a été reconduit et la gestion du second fonds attribué à DPAM a démarré en septembre 2023.
- Le second porte sur ***les green et social bonds*** : à la suite de la validation en Conseil d'administration de mars 2023, les fonds correspondants ont mis en place : Amundi AM, précédent titulaire du mandat green bonds a été reconduit. Le second fonds green bonds attribué à Axa IM a démarré en octobre 2023 et le fonds Social bonds attribué à BNPP AM a démarré en novembre 2023.

En 2023, **quatre appels d'offres ont été lancés** sur les classes d'actifs suivantes :

- Les **obligations souveraines OCDE**, en gestion fondamentale, avec l'objectif de sélectionner deux gérants (un seul actuellement) ;
- Les **actions monde (OCDE)**, décomposé en deux lots, l'un portant sur les actions Monde (OCDE) d'entreprises contribuant à la Transition Énergétique et Écologique (TEE), en gestion fondamentale et l'autre portant sur les actions Monde (OCDE) en gestion systématique, comportant une exposition factorielle prépondérante sur les facteurs « Value » ou « Blend », avec l'objectif final de sélectionner quatre gérants (soit deux gérants par lot) ;
- Les **actions européennes en gestion fondamentale**, avec l'objectif de sélectionner quatre gérants ;
- Les **actifs non cotés d'infrastructures pour la TEE,** avec l'objectif de sélectionner un gérant.

Le Conseil d'administration de mars 2024 a validé la sélection des deux gérants retenus pour l'appel d'offres obligations souveraines, et les deux fonds devront être lancés avant la fin de l'année 2024. Les Conseils d'administration de juin et septembre 2024 devraient valider les sélections des marchés actions Monde (OCDE), actions européennes, du fonds d'actifs non cotés d'infrastructures.

Fin 2023, le **portefeuille comporte désormais 21 fonds dédiés, fonds commun de placement (FCP), investis dans des valeurs mobilières** représentant au total 90 % des réserves, soit 13,9 Md€, , se répartissant en :

- 6 FCP actions européennes en gestion fondamentale ;
- 1 FCP investi en gestion passive actions européennes aligné sur l'accord de Paris ;
- 2 FCP investis en obligations indexées sur l'inflation ;
- 4 FCP taux nominaux (deux fonds investis en *green bonds*, un fonds investi en obligations souveraines, et un fonds investi en *social bonds*) ;
- 4 FCP investis en obligations d'entreprises libellées en euros ;
- 2 FCP investis en actions « monde ex Europe » (OCDE) en gestion systématique ;
- 2 FCP investis en actions monde en gestion fondamentale.

La poche immobilière, constituée principalement d'un organisme de placement collectif immobilier dédié (OPPCI Villiers Immobilier) a atteint, au 31 décembre 2023, 812,96 M€ (5,3 % de l'encours du portefeuille). Le Conseil d'administration du 30 mars 2023 a validé le maintien du plafond cible de l'OPPCI Villiers Immobilier à 1 038 M€, afin de tendre vers l'objectif de 7 % des réserves défini par l'allocation stratégique, du fait de la baisse des réserves issue d'un effet marché. Le portefeuille immobilier se compose au 31 décembre 2023 de 33 actifs (27 actifs immobiliers et 6 prises de participation) pour une valeur de 749,8 M€ (la valeur en fonds propres étant de 690 M€).

S'agissant des **autres investissements thématiques et d'impact**, les fonds en portefeuille portent sur le financement des PME/ETI françaises et/ou européennes (qui représentent 51 % des investissements), le financement de la TEE des territoires (qui représentent 47 % des investissements), ainsi que le financement de l'économie sociale et solidaire (qui représentent 2 % des

investissements). **L'Ircantec est ainsi engagée à travers des fonds d'actifs non cotés pour un montant total de 607,19 M€**[2], dans le respect d'un ratio d'emprise de 10 % par fonds. Au 31 décembre 2023, ces investissements dans le non coté s'élèvent à 424,6 M€, soit 2,7 % du portefeuille.

Pour mémoire, l'immobilier (OPPCI Villiers Immobilier géré par Swiss Life REIM) et la poche diversification (actifs non cotés et investissements d'impact) peuvent représenter jusqu'à 11 % des encours globaux des réserves dans le cadre de la nouvelle allocation d'actifs. Cependant leur poids varie au gré de l'évolution de la valeur boursière des actifs cotés. Au 31 décembre 2023, les investissements dans ces deux poches s'élèvent à 1 302 M€, soit 8,4 % du portefeuille.

Répartition du portefeuille de réserves par grandes classes d'actifs au 31 décembre 2023

Classes d'actifs	Valeur boursière (M€)
Actions	6 305,84
Obligations d'entreprises (crédit)	3 587,67
Obligations souveraines nominales	1 724,73
Obligations Indexées sur l'Inflation	2 550,83
OPPCI	877,6
Investissements d'Impacts	424,64

2 Ces capitaux sont investis progressivement.

Répartition des actifs par nature au 31 décembre 2023

Répartition du portefeuille

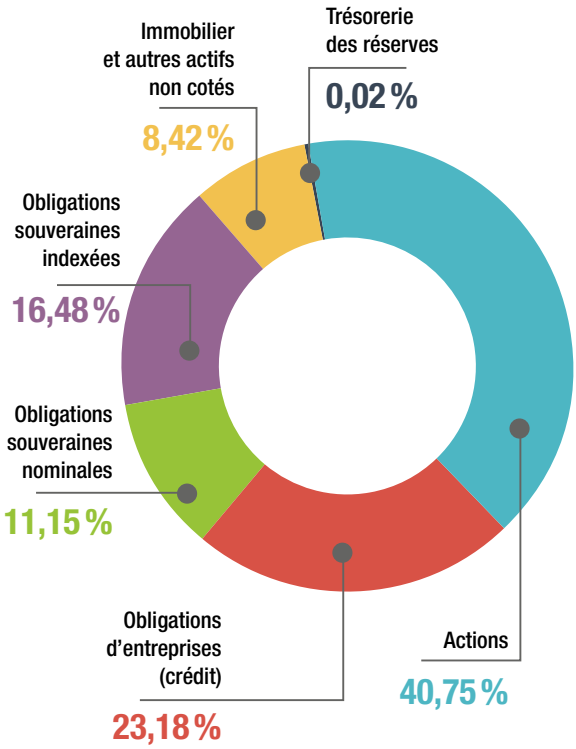

Allocation stratégique

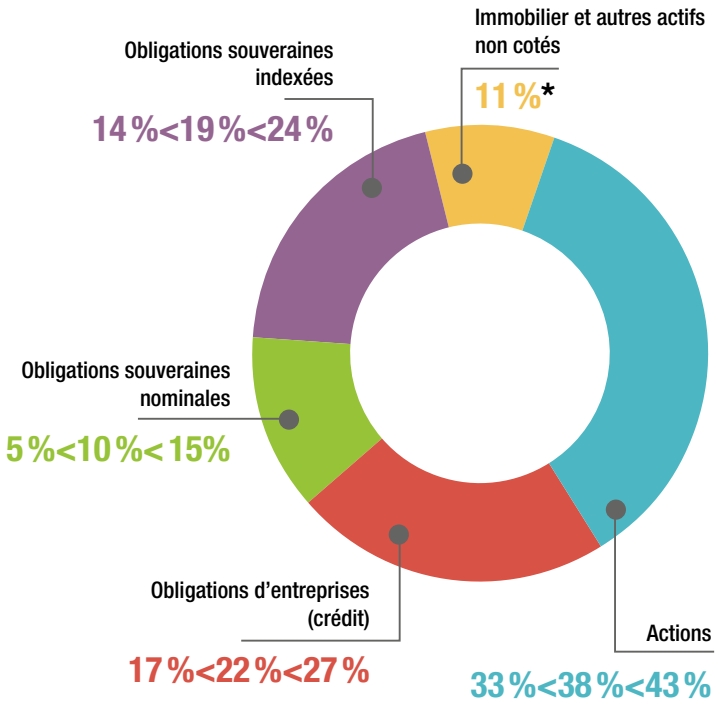

* Il n'y a pas de borne tactique pour l'immobilier et les actifs non cotés en revanche, le poids dans l'allocation stratégique correspond à un objectif d'exposition. L'exposition réelle dépend de la montée en charge de ces investissements.

Répartition des réserves par sociétés de gestion

En M€ - 29/12/2023	Valeur bour-sière	Actions	Obligations d'entreprises (crédit)	Obligations souveraines nominales	Obligations souveraines indexées	Immobilier	Autres actifs non cotés	Trésorerie des réserves	Soit en %
Indice de référence		*MSCI*	*Barclays Euro Corporate*	*Barclays Euro Aggregate*	*Barclays Inflation*	*IPD*	*IPD*	-	-
AXA IM	3 374,13	352,82	1 065,80	322,36	1 633,16	-	-	-	21,80 %
Allianz	2 611,15	827,96	795,68	987,52	-	-	-	-	16,87 %
Amundi	2 080,23	1 536,45	326,79	206,29	-	-	10,70	-	13,44 %
Candriam	1 564,52	913,77	627,46	23,29	-	-	-	-	10,11 %
Mirova	1 370,91	1 354,07	-	-	-	-	16,85	-	8,86 %
BNPP AM	1 347,55	1 088,71	112,36	146,48	-	-	-	-	8,71 %
DPAM	931,15	-	-	13,48	917,67	-	-	-	6,02 %
Swiss Life	784,95	-	-	-	-	784,95	-	-	5,07 %
Ostrum	684,89	-	659,58	25,31	-	-	-	-	4,42 %
Access Capital Partners	352,93	-	-	-	-	-	352,93	-	2,28 %
Groupe CDC	78,30	-	-	-	-	10,05	68,25	-	0,51 %
Robeco	59,60	59,60	-	-	-	-	-	-	0,38 %
Pictet	57,81	57,81	-	-	-	-	-	-	0,37 %
Nordea	33,47	33,47	-	-	-	-	-	-	0,22 %
DNB AM	23,50	23,50	-	-	-	-	-	-	0,15 %
KBI Global Investors	19,70	19,70	-	-	-	-	-	-	0,13 %
Omnes Capital	18,17	-	-	-	-	-	18,17	-	0,12 %
La Française REM - Certivia	17,96	-	-	-	-	17,96	-	-	0,12 %
Impax	17,40	17,40	-	-	-	-	-	-	0,11 %
Sycomore	16,35	16,35	-	-	-	-	-	-	0,11 %
Alter Equity	6,11	-	-	-	-	-	6,11	-	0,04 %
Demeter	5,55	-	-	-	-	-	5,55	-	0,04 %
Arkéa	5,33	-	-	-	-	-	5,33	-	0,03 %
Meeschaert	4,72	-	-	-	-	-	4,72	-	0,03 %
PhiTrust	4,22	4,22	-	-	-	-	-	-	0,03 %
RGreen invest	3,99	-	-	-	-	-	3,99	-	0,03 %
Idico	2,29	-	-	-	-	-	-	-	0,01 %
Trésorerie des réserves	3,25	-	-	-	-	-	-	3,25	0,02 %
Total Ircantec	**15 480,15**	**6 305,84**	**3 587,67**	**1 724,73**	**2 550,83**	**812,96**	**494,87**	**3,25**	**100,0 %**
Soit en %	*100,0 %*	*40,7 %*	*23,2 %*	*11,1 %*	*16,5 %*	*5,3 %*	*3,2 %*	*0,0 %*	-
Benchmark	100,0 %	38,0 %	22,0 %	10,0 %	19,0 %	7,0 %	4,0 %	-	-

PERFORMANCE FINANCIÈRE, EXPOSITION ET RISQUES

En 2023, la conjoncture économique internationale a été marquée par une activité encore dynamique aux États-Unis mais en net ralentissement en Europe, avec toutefois une certaine résilience des marchés du travail, le tout dans un contexte de resserrement marqué des politiques monétaires compte-tenu de tensions inflationnistes encore sensibles, bien qu'en net repli. Ainsi, la zone euro a connu une désinflation progressive (+8,5 % en janvier contre +2,4 % en novembre), tandis que sa croissance a été légèrement négative aux premier et troisième trimestres (-0,1 %). Aux États-Unis, la désinflation a été moins forte (+6,4 % en janvier contre +3,1 % en novembre) avec un PIB américain positif, au-delà des prévisions (2,5 % en moyenne).

L'année se caractérise également par la fin du cycle de hausses des taux des grandes banques centrales, qui avaient sensiblement augmenté leurs taux directeurs en 2022 pour combattre l'inflation, celles-ci jugeant, dans la seconde partie de l'année 2023, que la politique monétaire devenait suffisamment restrictive pour combattre efficacement l'inflation. Les taux directeurs semblent avoir atteint leur pic fin 2023, mais devraient néanmoins rester à ces niveaux élevés en 2024.

Les marchés ont donc sensiblement réévalué leurs anticipations, intégrant dès la fin 2023 un contexte monétaire et financier à venir plus accommodant, se traduisant par une hausse des prix des actifs. Ainsi, les actions ont été portées par une croissance économique plus forte qu'anticipée et par le ralentissement graduel de l'inflation. En termes de performances régionales, l'Europe a progressé de +3,71 % suivie par les États-Unis à +3,39 %, le Japon à +3,09 % et les pays émergents à +2,63 % (indices MSCI). Néanmoins, outre la guerre entre la Russie et l'Ukraine toujours d'actualité, les tensions persistantes entre la Chine et les États-Unis, ainsi que plus récemment la situation israélo-palestinienne sont venues régulièrement animer les craintes des investisseurs sans qu'il soit pour le moment possible de véritablement tourner la page.

La performance globale du portefeuille de l'Ircantec sur l'ensemble des classes d'actifs y compris non coté s'établit à +8,26 % (contre -12,60 % en 2022).

Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire est investi sur des titres de très bonne qualité, 60,6 % étant positionnés sur des notations comprises entre AAA et A-. La part des États-Unis a significativement augmenté dans le courant de l'année avec la mise en place de la nouvelle allocation stratégique. L'allocation stratégique prévoit une exposition à hauteur de 18 % sur les actions Monde Ex Europe (OCDE), contre une exposition à 8 % dans l'ancienne configuration. Les États-Unis représentent une part importante des indices monde, leurs poids étant respectivement d'environ 85 % dans l'indice MSCI World Ex Europe, et 70 % dans l'indice MSCI World.

Portefeuille obligataire au 31 décembre 2023

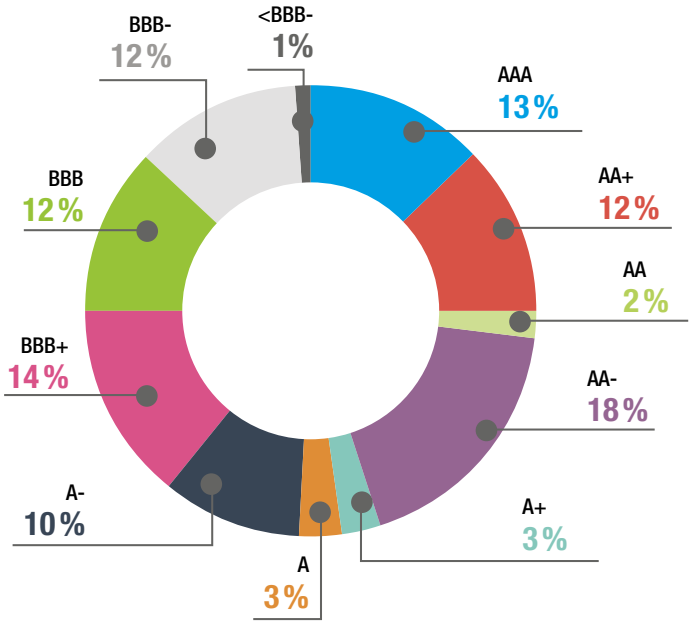

Poche actions – répartition par pays au 31 décembre 2023

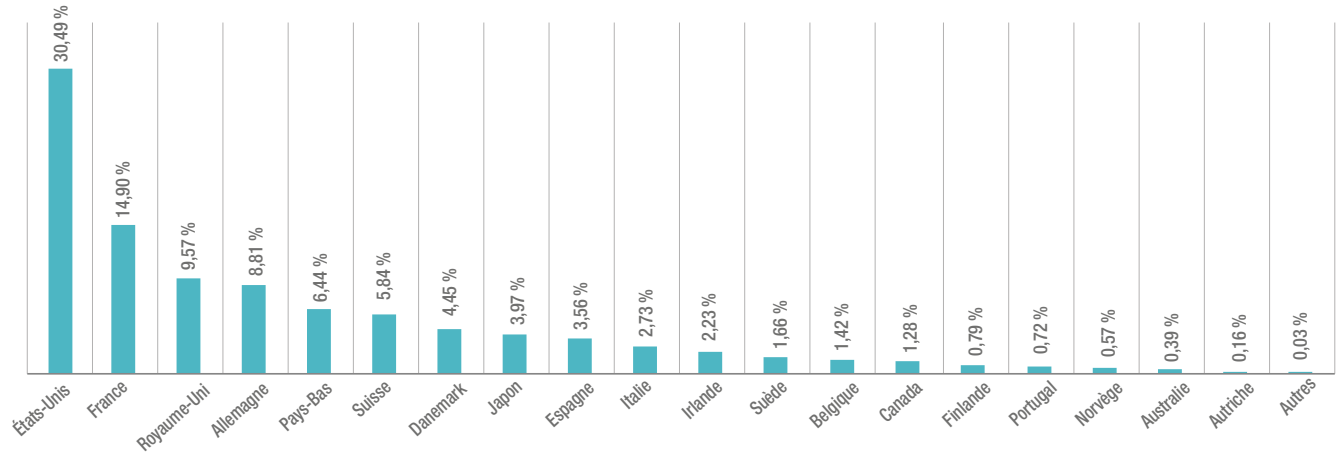

Une gestion dynamique de trésorerie

Au 31 décembre 2023, **l'encours total de la trésorerie s'établissait à 375,5 M**€, décomposé en 319,5 M€ sur des OPCVM monétaires, 51,6 M€ sur des comptes rémunérés (comptes sur livret et comptes courants) domiciliés auprès d'Arkéa, ainsi que d'un solde agrégé des disponibilités sur compte courant de 9,1 M€. La performance du portefeuille de trésorerie au 31 décembre s'élève à 3,36 % (contre 3,30 % pour l'€STR capitalisé).

Principaux indicateurs de risques financiers

Dans le cadre de la supervision du portefeuille de l'Ircantec, le service gestionnaire réalise un suivi de l'ensemble des indicateurs de risque financiers liés pour les fonds dédiés cotés, dont il rend compte au CA dans le cadre du reporting mensuel de la gestion financière

Ainsi la volatilité[3] ex-ante à 1 an du portefeuille global de l'Ircantec s'élève à 6,02 % à fin décembre 2023. La volatilité anticipée de l'indice (à 5,75 %) est légèrement inférieure à celle du portefeuille en raison d'un nombre de titres plus important (2 628 titres dans le portefeuille pour 6 116 titres dans l'indice, sous l'effet diversification) et d'une part actions en portefeuille (titres les plus volatiles) supérieure à celle de l'indice (43,50 % poids moyen portefeuille contre 42,70 % dans l'indice de l'allocation stratégique).

La *Value at Risk (VaR)*[4] ex-ante 1 an, 95 % du portefeuille Ircantec (autre indicateur de référence) ressort à 9,79 % et la *CVaR*[5] ex-ante 1 an, 95 % est de 12,23 %. Ainsi à horizon 1 an, la perte maximale du portefeuille ne devrait pas dépasser -9,79 % dans 95 % des cas. Et dans les 5 % de cas les moins favorables, la moyenne des pertes du portefeuille est anticipée à -12,23 % sur une année.

Enfin, la *Tracking Error*[6] ex-ante 1 an du portefeuille Ircantec est de 1,59 %. Cette mesure de l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un placement ou d'un portefeuille par rapport à son indice (allocation stratégique dans le cas de l'Ircantec) est d'autant plus élevée que les déviations par rapport à l'indice le sont. Ainsi, l'écart de poids des poches et portefeuilles par rapport à l'allocation stratégique contribue à augmenter la *Tracking Error* du portefeuille Ircantec. Les fonds thématiques de l'Ircantec surpondérés sur certaines industries ou les expositions géographiques marquées par exemple sont également des facteurs contribuant à augmenter celle-ci. Par exemple, les fonds Villiers Action Europe Mirova et Villiers Action Europe Candriam, fonds thématiques sur la transition énergétique sont surexposés sur les secteurs des matériaux (+12,1 % et +7,66 %) et des technologies de l'information (+7,5 % et +7,41 %).

PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

S'agissant de la performance globale extra-financière, l'Ircantec mesure chaque année l'avancée de sa démarche ISR, tant sur le plan interne que sur le plan externe. Elle en rend compte de manière détaillée dans le cadre de son rapport de durabilité, répondant aux obligations de l'article 29 de la loi énergie-climat.

Les engagements ISR de l'Ircantec sont détaillés dans sa Charte ISR, et les sociétés de gestion qui se voient attribuer un mandat se doivent de les intégrer dans leur méthodologie et processus d'investissement. Les sociétés de gestion rendent compte semestriellement au service gestionnaire de la manière dont elles gèrent les fonds qui leur sont confiés, s'agissant tant de la performance financière qu'extra-financière. Le service gestionnaire effectue également un suivi de la notation extra-financière du portefeuille à l'aide de l'outil Sustainalytics.

Notation extra-financière

Depuis 2022, l'Ircantec dispose du prestataire Sustainalytics pour l'évaluation de la notation extra-financière de son portefeuille. Une fois par an, Sustainalytics procède à l'analyse du portefeuille consolidé de l'Ircantec sur le périmètre coté (portefeuille actions et obligations, entreprises et émetteurs souverains). Les émetteurs sont notés afin d'obtenir un score de risque ESG du portefeuille (notation de 0 à 100, 0 étant le score le moins risqué).

En 2023, au terme de cette évaluation, le portefeuille consolidé de l'Ircantec affiche une amélioration de sa performance par rapport à 2022, avec un score de risque ESG faible de 16,4/100 (contre 17,3 en 2022). Cette performance qui s'est améliorée en 2023 est meilleure que le score de son indice de référence, plus risqué avec une notation de 18,0.

3 La volatilité est une mesure de l'amplitude des variations du cours d'un actif financier.

4 La Value at Risk est une mesure la perte maximum anticipée d'un portefeuille sur un horizon de temps donné avec une probabilité prédéterminée.

5 La Conditionnal Value at Risk est la moyenne des pertes pour toutes les pertes supérieures à la Value at Risk.

6 La Tracking Error est une mesure de risque relatif. Elle mesure l'amplitude des écarts, à la hausse comme à la baisse, de la performance d'un portefeuille par rapport à son indice de comparaison. Dans le cas de l'Ircantec, l'indice de comparaison est l'indice de l'allocation stratégique. Plus la Tracking Error est proche de 0, plus la performance du portefeuille est proche de celle de son indice. Plus elle est élevée, plus elle en sera éloignée (positivement comme négativement).

Évaluation des PRI établis par les Nations-Unies

L'Ircantec est signataire depuis 2014 des Principes pour l'investissement socialement responsable (PRI) établis par les Nations-Unies (UN PRI), et transmet annuellement son reporting relatif à son engagement de respecter les principes fondateurs. Tous les ans (avec une interruption en 2022), les PRI demandent à ses signataires d'effectuer un reporting des activités extra-financières, et attribue ensuite des notations.

En 2023, l'Ircantec fait à nouveau l'objet d'une excellente notation avec un score de 85/100 pour sa stratégie et gouvernance ISR[7] et de 88/100 pour son portefeuille d'actions cotées, se positionnant dans les 15 % des meilleures gestions ISR.

À noter que le score de l'Ircantec est moins favorable sur les obligations, ne disposant pas d'engagement sur cette classe d'actifs, toutefois supérieur à la médiane.

Évaluation des Principales incidences négatives (PAI)

Au titre de l'exercice 2023, l'Ircantec a fait le choix d'intégrer pour la première fois à son rapport de durabilité l'évaluation des Principales incidences négatives (PAI) de son portefeuille en termes de durabilité portant sur les 14 PAI obligatoires.

7 Le module "Policy, Governance and Strategy" (politique, gouvernance et stratégie) a pour objectif de saisir l'approche globale des signataires en matière d'investissement responsable, y compris les thèmes clefs applicables à la plupart des actifs (indicateurs sur le vote, l'engagement, changement climatique, droits humains …).

Notation de la stratégie et de la gouvernance ISR de l'Ircantec

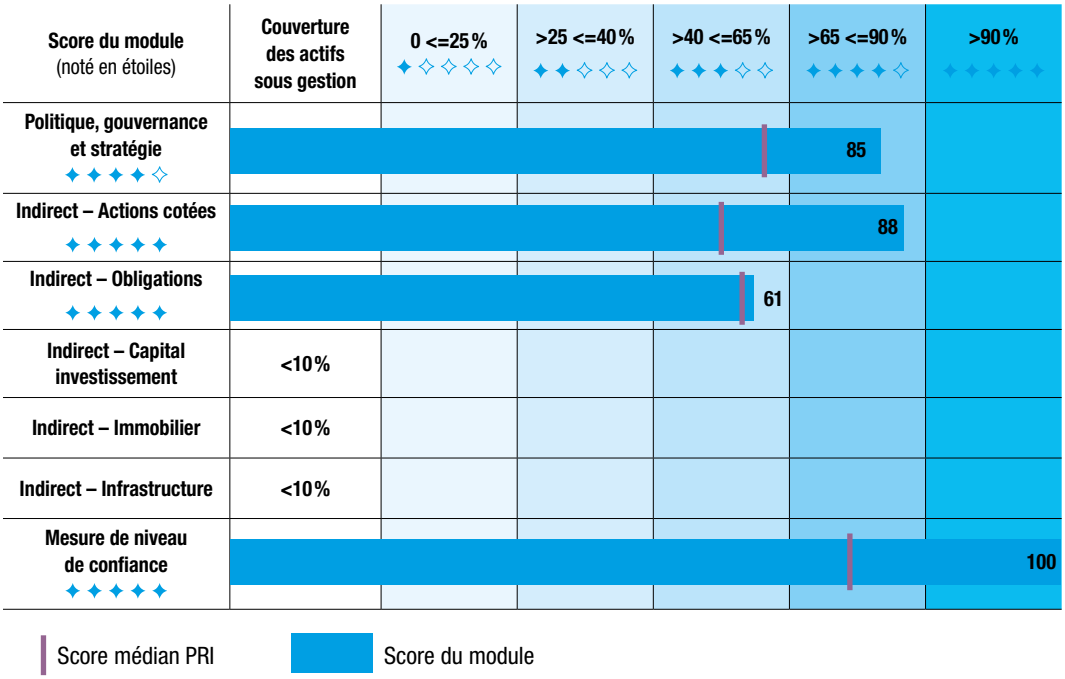

La démarche d'investisseur socialement responsable

En intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au choix de ses placements sur toutes les classes d'actifs, l'Ircantec vise à appréhender de manière complète les risques et opportunités de ses investissements et donc à sécuriser la valeur de ses réserves sur le long terme, tout en mettant ses réserves au service d'une économie qui préserve le capital naturel et humain des générations actuelles et futures. L'Ircantec a une approche holistique qui allie exclusions, sélection d'émetteurs orientés vers un modèle intégrant les externalités liées à la croissance, intégration des critères ESG mais également des investissements thématiques à impact positif.

L'Ircantec est signataire de la Charte des investisseurs français en faveur des **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, intégrant dès 2018, leur prise en comptes. En effet, l'Agenda 2030 des Nations-Unies, adopté en 2015, décline 17 ODD, qui visent à éradiquer la pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète ; il invite tous les acteurs, publics comme privés, à s'en saisir. L'Ircantec considère que ces 17 ODD peuvent constituer un nouveau cadre d'analyse et d'action pour la communauté internationale de l'investissement responsable, bien que tous les ODD ne puissent pas faire l'objet d'éventuels investissements de manière égale et ne soient pas pertinents pour l'ensemble des acteurs.

Dans la continuité des années précédentes, l'Ircantec a identifié à quels ODD le régime contribue prioritairement par ses investissements thématiques et d'impact, par l'exercice actif de ses droits de vote et ses démarches d'engagement, ou encore en veillant à ne pas contrevenir aux ODD, par exemple par ses pratiques d'exclusion. Les ODD identifiés sont donc en nombre limité mais ils se placent au cœur de sa démarche ISR.

L'approche de l'Ircantec s'articule autour de 3 axes qui lui permettent de cibler des ODD prioritaires :

	ODD
Transition énergétique et écologique et résilience climatique	
Croissance économique et solidaire, emploi	
Protection de la faune, de la flore, des milieux marins et aquatiques	

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE

L'Ircantec a pris de nombreux engagements pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques et soutenir la transition énergétique et écologique (TEE). L'ODD 13 vise à renforcer la résilience et la capacité des pays face aux aléas et catastrophes climatiques ; pour un investisseur tel que l'Ircantec, la lutte contre les changements climatiques est un enjeu transversal, auquel l'Institution peut contribuer par la baisse de l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et la gestion du risque climatique, le dialogue actionnarial en faveur du climat ou le financement des actifs de transition (ODD 7 et 9).

Mesures d'impact climatique et sortie progressive des énergies fossiles

Depuis 2016, l'Ircantec publie, dans son rapport de durabilité, la mesure de son empreinte carbone et les actions mises en œuvre en faveur d'une économie plus sobre en carbone, conformément au règlement UE 2019/2088 « Disclosure », l'article 29 de la Loi énergie-climat et la taxonomie européennes des activités vertes.

La démarche ISR de l'Ircantec

Toutes les informations sur sa démarche ISR, ses bilans et ses publications (Charte ISR, politique de vote, rapport de durabilité, …) sont disponibles sur le site internet : ircantec.retraites.fr/nous-connaitre/investissement-socialement-responsable

Dans l'analyse des portefeuilles à fin 2023, réalisée pour la troisième fois par le prestataire Trucost, **l'intensité carbone moyenne ressort à 1 296 tCO2e/M€ de chiffre d'affaires sur le périmètre scope 1,2 et 3 bien en deçà de son indice de référence** à 1 407 tCO2e/M€ de chiffre d'affaires. Trois autres mesures carbone (émissions totales, moyenne pondérée de l'intensité carbone et émissions financées qui normalisent le volume global d'émissions par million d'euros investi) sont également publiées dans le rapport de durabilité.

Face à l'urgence climatique, l'Ircantec a renforcé ses engagements afin d'inscrire ses réserves dans une trajectoire de réduction de ses émissions compatible avec un scénario 1,5°C dans une nouvelle politique climat validée en CA d'octobre 2021.

L'Ircantec a ainsi renforcé ses seuils d'exclusion à compter de 2022 et en 2024, le Régime s'engage à appliquer les seuils d'exclusion des énergies fossiles des indices européens alignés avec l'Accord de Paris (voir Charte ISR). De plus, l'Ircantec s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille nulle d'ici à 2030, toutes zones géographiques confondues, ainsi qu'à toute entreprise du secteur pétrole et gaz qui ne serait pas alignée sur un scénario 1,5°C validé par un organisme scientifique.

Cette nouvelle politique climat a été mise en œuvre au sein des fonds dédiés de l'Ircantec depuis 2022 avec notamment l'implémentation d'un objectif de réduction des émissions de 7 %/an. **À fin 2023, l'intensité carbone moyenne pondéré (scopes 1, 2, 3 tous secteurs) s'élève à 1 010 t CO2e/M€ contre 1 138 tCO2e/M€ à fin 2022, soit une réduction de 11 % de l'intensité carbone du portefeuille**. De ce fait, l'Ircantec a pleinement répondu à l'objectif de décarbonation fixé à 7 % en investissant d'avantage dans des entreprises acteurs de la transition énergétique qui transforment durablement leur mode de production avec des solutions bas-carbone.

Financement de la transition énergétique et écologique (TEE)

L'Ircantec s'est également engagée à renforcer ses financements vers la transition énergétique et écologique avec un objectif cible de 20 % des réserves affectées au financement de la TEE à horizon 2024.

L'Institution soutient la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement. Ce financement d'infrastructures vertes concourt directement aux ODD 7 et 9.

Ces investissements sont réalisés au travers :

- **D'un fonds multi-actifs dédié, investi en direct dans des projets ou sociétés compatibles avec ces objectifs, tous non cotés, et de douze fonds** (fonds d'infrastructure et capital investissement thématique) : BTP Impact Local, CapEnergie 3, Demeter 4 Infra, Paris Fonds Vert, Infragreen II, Infragreen IV Eurofideme 3, Eurofideme 4, Effithermie, Pearl Infrastructure Capital, Swen Impact Fund for Transition et son successeur Swift 2. Neuf de ces fonds sont labellisés *GreenFin* (CapEnergie 3, Infragreen II, Demeter 4 Infra, Eurofideme 3, Eurofideme 4, Paris Fonds Vert, Infragreen IV, Pear Infrastructure Capital, Swift 2). L'Ircantec s'est engagée à hauteur de 285 M€ dans les infrastructures vertes : au 31 décembre 2023, la valeur boursière de ces fonds représente 202,80 M€ ;
- **De deux fonds dédiés « *green bonds* »** : le montant de ses investissements dans des obligations vertes ou green bonds s'élève à 1 070,91 M€ à fin 2023, soit 6,92 % de ses réserves ;
- **D'un fonds dédié d'actions européennes géré par Mirova** dont la stratégie d'investissement est axée sur les enjeux environnementaux et plus particulièrement l'innovation environnementale dans les domaines d'activités suivants : énergies renouvelables, transports propres, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, agriculture durable et bâtiment vert. Le montant de ces investissements s'élève à 615,85 M€ au 31 décembre 2023, soit 3,98 % des réserves ;
- **De sept fonds ouverts investis en actions d'entreprises œuvrant en faveur de la TEE** énergies renouvelables, efficacité énergétique (bâtiments, industrie, transports, etc.) pour un montant total de 227,83 M€ au 31 décembre 2023, dont l'un dispose du label Greenfin (Sycomore Eco-solutions) ;
- **De deux fonds dédiés** lancés en 2022 et 2023 (fonds Actions Monde Mirova et Janus Henderson) dont une partie des entreprises investies contribuent positivement à la stabilité climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C. Cela représente des encours de l'ordre de 466,88 M€ à fin 2023, soit 3,02 % des réserves.

Au total fin 2023 l'Ircantec s'est engagée à hauteur de 16,69 % de ses réserves pour le financement de la TEE.

UN ACTIONNARIAT PARTICULIÈREMENT ACTIF EN FAVEUR DE LA TEE ET DU CLIMAT

Exercice des droits de vote

Être un actionnaire actif est un levier pour encourager les entreprises à faire preuve de plus de transparence et les inciter à une meilleure gouvernance et à une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux. Dans le cadre de sa Politique de vote adoptée en 2013, l'Ircantec a décidé de s'engager notamment sur une rémunération des dirigeants socialement tolérable, l'indépendance et la féminisation des conseils d'administration, le soutien à la transition énergétique et écologique (TEE) ainsi que la stratégie climatique des entreprises, ou encore la mise en place d'un dividende responsable.

L'Ircantec organise depuis 2015 un suivi spécifique, avec l'appui d'un prestataire de conseil en vote, sur 30 entreprises de son portefeuille. Chacune des résolutions proposées lors de ces trente assemblées générales est pilotée individuellement afin de garantir une application uniforme et cohérente des règles de vote.

De plus, en amont de la campagne des assemblées générales, le service gestionnaire réalise une analyse de la stratégie TEE de plusieurs entreprises considérées à enjeux. En 2023, 13 entreprises ont fait l'objet de ce travail préalable. Sur les 13 entreprises suivies, 5 ont été jugées favorablement en termes de stratégie TEE tandis que pour 5 entreprises, il a été considéré que la stratégie n'était pas encore assez développée (3 jugements « neutre » ont également été alloués).

Une lettre signée par le Président du Conseil d'administration de l'Ircantec a été adressée aux dirigeants des entreprises pour lesquelles le régime estime que la politique de transition n'est pas assez développée, tant au niveau de la stratégie que des résultats présentés. Le but de cette démarche est avant tout d'informer les sociétés dans la perspective que cela puisse leur être utile dans leurs réflexions actuelles et à venir sur ces enjeux. En 2023, la contribution à la TEE de ces 30 entreprises (« Focus List ») a été évaluée au travers de 182 résolutions. Parmi celles-ci, 46 ont fait l'objet d'un vote « contre ».

Dialogue actionnarial en faveur du climat

L'Ircantec est membre du Comité de surveillance et co-lead auprès d'un énergéticien (Engie) de l'**initiative Climate Action 100+** (en lien avec les PRI). Elle questionne les plus importants émetteurs mondiaux sur leur gouvernance et leur stratégie au regard des risques et opportunités liés au climat, en intégrant notamment les aspects sociaux de la TEE (transition juste). Depuis 2022, l'Ircantec fait partie de l'engagement auprès d'Engie ; pour l'assemblée générale 2023 et avec 15 autres investisseurs, l'Ircantec a également participé à un dépôt de résolution et inscription d'un point à l'ordre du jour, afin d'augmenter la transparence climatique d'Engie et implémenter un Say On Climate.

L'engagement des sociétés financières est l'un des quatre axes structurants de la politique climat de l'Ircantec. L'Institution participe à des appels d'investisseurs et signatures de lettres auprès de financières sur les sujets climatiques avec ShareAction depuis 2021, notamment auprès de HSBC et Barclays. ShareAction est une ONG œuvrant dans le domaine de la finance responsable pour promouvoir des standards de marché exigeants et mener des engagements collaboratifs auprès d'émetteurs privés et d'investisseurs au travers de campagnes ciblées.

En février 2023, l'Ircantec a signé une lettre à l'intention de Barclays, BNP Paribas, Crédit Agricole, Deutsche Bank et Société Générale pour leur demander de s'aligner sur les engagements pris par HSBC en décembre 2022, à savoir de ne plus financer directement les nouveaux projets de champs pétroliers et gaziers. À la suite de cette lettre, des réunions téléphoniques ont eu lieu ont eu lieu avec BNP Paribas, Barclays et Société Générale, auxquelles l'Ircantec a participé.

En 2023, Barclays a fait l'objet d'engagement renforcé de la part de ShareAction et auquel l'Ircantec a contribué, notamment en amont de la publication de sa nouvelle politique énergie début 2024. Après de nombreux échanges avec Barclays, l'ONG a souhaité déposer une résolution d'actionnaires auprès de l'entreprise lors de l'AG 2024, en particulier sur des sujets en lien avec les énergies fossiles. Même si la banque a effectué des progrès importants sur sa politique climat depuis quelques années, il restait quelques lacunes importantes, notamment au niveau du financement du non-conventionnel.

Cette nouvelle politique présente des progrès, notamment sur le financement de l'expansion de nouveaux projets fossiles et le non-conventionnel. Des lacunes importantes persistent, notamment au niveau du financement des entreprises qui dérivent la majorité de leur revenu du fossile (« pure players »). Des discussions avec Barclays et les investisseurs ont eu lieu et ont mené à des concessions de la part de Barclays, notamment sur l'obtention de davantage de précisions sur les plans de transition attendus de la part des entreprises financées. Par la suite, ShareAction a décidé de retirer la résolution, jugeant les progrès acceptables.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET SOLIDAIRE, EMPLOI

L'Ircantec place l'Homme et le progrès social au centre de ses préoccupations. Elle accorde dès lors une attention particulière à l'emploi et au travail décent tout au long de la chaine

d'approvisionnement et de création de valeur, aux conditions de vie décentes, notamment par l'accès au logement et à l'égalité des sexes, que ce soit au travers de ses investissements, de sa politique de vote ou de sa politique d'engagement actionnarial et institutionnel.

Soutien à l'emploi et à la croissance des territoires

Par ses financements thématiques et d'impact, le régime vise à renforcer et consolider son engagement sociétal en favorisant le développement solidaire des territoires et les entreprises novatrices qui s'inscrivent dans une dynamique de croissance génératrice d'activités et d'emplois.

1,35 % des réserves de l'Ircantec sont dédiées au financement des PME/ETI françaises et/ou européennes. Les investissements cibles sont les entreprises réalisant moins de 500 M€ de chiffre d'affaires pour la partie dette, et moins de 250 M€ de chiffre d'affaires pour la partie investissement en capital. Les investissements s'effectuent, notamment à travers un fonds dédié, géré par Access Capital Partners. Au 31 décembre 2023, 172,7M€ ont été investis dans le cadre de ce fonds (capital investissement & dette privée), soit 84,66 % de l'engagement. La montée en charge des investissements s'effectuera sur plusieurs années. Des fonds complémentaires permettent d'assurer une diversification de la poche et une exposition à des sous-jacents complémentaires : Meeschaert Capital Partners, Alter Equity 3P, Omnes Croissance 4, Alter Equity 3P II, Paris Fonds Vert et Meanings Private Equity Fund IV. Ce dernier fonds a notamment pris des engagements auprès de la Science-Based Target Initiative (SBTi) pour que les actifs présents dans son portefeuille respectent les objectifs de l'accord de Paris et une trajectoire 1,5°C.

Au total, l'Ircantec est engagée à hauteur de 300,4 M€ sur ce financement des PME/ETI. Au 31 décembre 2023, 245 M€ ont été investis, soit 81,56 % de l'engagement global.

D'autres fonds d'impact concourent à promouvoir la solidarité et l'emploi :

- **les fonds relatifs à l'Économie sociale et solidaire (ESS**), pour lesquels l'Ircantec a décidé d'allouer 10 M€. L'Ircantec est engagée à hauteur de 5 M€ dans un fonds NovESS, lancé par la Caisse des Dépôts, et à hauteur de 5 M€ dans le fonds Finance et Solidarité d'Amundi ;
- **deux fonds de viager**, Certivia (engagement de 15 M€) et Certivia 2 (engagement de 15,4 M€), pour apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer leur vie quotidienne ;
- **un fonds de soutien aux acteurs du tourisme local** (fonds Tourisme social investissement), dans lequel l'Ircantec s'est engagée à investir à terme 22,5 M€. L'objectif est d'accompagner les opérateurs de tourisme social souhaitant rénover et/ou reconfigurer leurs équipements, en vue de maintenir un parc significatif de lits, favorisant ainsi le développement local et l'accès aux vacances pour tous ;
- **un fonds de prêts désintermédiés pour les collectivités territoriales** de plus de 10 000 habitants (fonds Arkea), dont l'objectif est de permettre à ces collectivités de financer des projets d'investissement responsable et de long terme. Ce fonds a été créé en 2012, à un moment où le secteur bancaire se retirait du financement des collectivités locales (engagement maximum à hauteur 14,74 M€, totalement investi).

UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DU TRAVAIL DÉCENT ET DE LA PARITÉ

L'Ircantec a investi dans le **fonds « Mirova Women Leaders »** à hauteur de 2 M€ en 2019. Du fait de la taille restreinte du fonds, une autorisation spécifique a été donnée afin de porter le ratio d'emprise à 20 %, permettant ainsi d'accompagner le fonds dans son développement. La taille de cet investissement a vocation à augmenter en fonction des flux de souscription qui seront constatés sur ce fonds. Dans le cadre de cet accompagnement, la position dans le fonds Mirova Women leaders a été renforcée de 7M€ en 2020 ainsi que de 3 M€ en 2021.

La thématique d'investissement de ce fonds est la promotion des femmes pour renforcer l'égalité femmes-hommes, en particulier aux postes de direction. À travers ce fonds, Mirova espère avoir un impact sur la mixité à travers deux canaux :

- l'engagement : la société de gestion propose une politique d'engagement afin de diffuser les meilleures pratiques en matière d'égalité femmes-hommes au sein des entreprises dans lesquelles le fonds investit ;
- un don à ONU Femmes France : Mirova a mis en place un partenariat avec le Comité ONU Femmes France. La société s'engage à leur reverser 5 % de leurs frais de gestion pour financer leurs actions en faveur de l'autonomisation des femmes.

Exercice des droits de vote

Dans sa Charte ISR, l'Ircantec privilégie pour ses investissements les entreprises qui encouragent la parité entre les femmes et les hommes. L'Institution, par son exercice des droits de vote aux assemblées générales, incite donc les entreprises à s'inscrire dans une dynamique qui leur permettra de disposer, à moyen terme, d'un conseil d'administration composé d'une proportion significative de femmes, en sanctionnant les résolutions qui pourraient faire régresser le taux de féminisation,

fixé à 40 %. En 2023, l'Ircantec s'est opposée à 46 % des résolutions relatives aux nominations des administrateurs : 59 % des votes « contre » étaient dus à un taux de féminisation du Conseil d'administration trop faible.

Par ailleurs, l'Ircantec souhaite contribuer à ramener les rémunérations des dirigeants des grandes entreprises cotées à un niveau « maximum socialement tolérable ». En 2023, l'Ircantec s'est opposée à 90 % des résolutions relatives à l'attribution des dividendes contre 79 % en 2022. S'agissant des résolutions relatives aux rémunérations des dirigeants, le taux d'opposition s'élève à 90 %, dont 38 % dus à une rémunération des dirigeants supérieure au maximum socialement tolérable.

Le bilan des votes est publié annuellement sur le site, ainsi que les règles de votes, publiées en annexe de la politique de vote.

Soutien à une croissance inclusive et solidaire

L'Ircantec investit pour un immobilier responsable. L'OPPCI Villiers Immobilier respecte la politique sociale de l'Ircantec en la matière selon cinq priorités : logement intermédiaire, tourisme social, résidences étudiantes, établissement de santé et Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) gérés dans le domaine associatif et public ou par des entreprises du secteur de l'ESS, résidences services pour seniors. L'Ircantec est particulièrement attachée à ce que le patrimoine existant s'inscrive dans une démarche de développement durable qui vise notamment à l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments et de la qualité de vie des locataires ; l'OPPCI a reçu le label ISR en 2020.

L'Ircantec est également engagé à hauteur de 30 M€ dans le fonds Immobilier Impact Investing dont la stratégie repose sur un portefeuille d'actifs de rendement et actifs à caractère social. Ce fonds a reçu le label ISR en 2021.

En outre, l'Ircantec est engagée dans deux fonds « viager », Certivia (15 M€) et Certivia 2 (15,4 M€), afin d'apporter une solution à la baisse structurelle des revenus des personnes âgées et améliorer la vie quotidienne de ces dernières.

Focus sur le fonds dédié *social bonds*

En 2023, dans le cadre de sa nouvelle feuille de route, l'Ircantec a intégré pour la première fois les *social bonds* dans son portefeuille en lançant un fonds dédié novateur de 250 M€ d'encours sur ce thème. Les *social bonds* sont des obligations émises sur les marchés financiers qui ont vocation à financer des projets à forte utilité sociale. Les différents investissements des *social bonds* permettent de cibler des populations spécifiques, comme celles se trouvant dans les zones mal desservies, les populations à faible revenu, les femmes entrepreneuses, les jeunes dans les zones d'éducation prioritaire, les PME et ESS ou encore les organismes de service public. Ils contribuent également à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) en lien avec le spectre social, notamment les objectifs 3, 4, 5, 8, 10 et 12.

Ainsi, le fonds *social bonds* de l'Ircantec répond à des thématiques telles que :

- Le financement de PME dont la population cible est mal desservie (en raison d'un manque d'accès de qualité aux biens et services essentiels) ou l'accès à l'éducation et à la formation pour la population française en général, y compris les personnes avec un accès limité à l'éducation ;
- Le déploiement d'un réseau de fibre optique dans les zones rurales françaises, à des investissements dans des start-ups ou au recyclage d'équipements en France ;
- Le financement des PME, des collectivités locales et des acteurs de l'ESS, des centres de santé, des programmes de logements sociaux ou des prêts pour la construction ou la rénovation d'établissements scolaires ;
- Le financement des prêts soutenant l'entreprenariat féminin ;
- Le financement de prêts destinés à aider les PME à la suite de la crise sanitaire de 2020-2021.

Au quatrième trimestre 2023, le fonds *social bonds* de l'Ircantec disposait d'une meilleure note de risque ESG que son indice de référence (16,2 pour le portefeuille contre 18,0 pour le benchmark).

PROTECTION DE LA VIE AQUATIQUE ET TERRESTRE

L'Ircantec place la protection de la faune et de la flore terrestres au centre de ses préoccupations, en accordant une attention particulière à la préservation des écosystèmes terrestres au travers de ses investissements. L'Ircantec est ainsi investie dans le fonds dédié « Groupement forestier de Brèves » dans lequel ont déjà été investis 52,6 M€.

La Société Forestière assure la gestion du patrimoine forestier du groupement. Dans ce cadre, elle met en œuvre une gestion forestière socialement responsable et volontairement respectueuse de l'environnement. Dès 2001, la Société Forestière s'est d'ailleurs dotée d'un manuel de gestion forestière durable dont l'application est certifiée ISO 9001. Ce manuel intègre les principales thématiques de l'analyse ESG : gouvernance, pilotage et organisation des relations avec ses clients et autres parties prenantes ainsi que mise en application de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. Le Groupement forestier de Brèves adhère à cette démarche en ayant signé la charte de gestion durable associée. De plus, pour le compte de l'Ircantec et de manière plus large sur la totalité des actifs de la Société Forestière, l'ensemble des forêts sont certifiés PEFC, première marque mondiale de certification de gestion durable qui s'attache à garantir que la gestion mise en œuvre permet le maintien des fonctions forestières sur le long terme.

Suite à la mise à jour de la politique d'engagement de l'Ircantec en décembre 2022, l'ODD 14 fait désormais parti des ODD prioritaires de l'Ircantec. Une contribution positive à cet ODD sera étudiée dans le cadre de la mise en place d'une politique biodiversité.

ENGAGEMENT INSTITUTIONNEL

Début 2023, l'Ircantec a signé l'**appel « Fossil Banks No Thanks »**, de la part de BankTrack, une ONG néerlandaise de suivi et d'engagement constructif avec les banques commerciales sur les thématiques environnementales et sociales.

L'Ircantec a également signé la **tribune « Say on Climate » du FIR**, publiée à la veille de la saison des assemblées générales de 2023, qui a visé à encourager le dialogue actionnarial, jugé indispensable pour que le secteur financier puisse accompagner les secteurs les plus polluants dans leurs efforts de décarbonation de leurs activités.

Le régime renforce son positionnement en matière de biodiversité en l'inscrivant dans ses axes d'engagement. En 2023, l'Ircantec a ainsi signé la **« Déclaration sur les actions relatives au plastique »**, par le biais du FIR, appelant les entreprises à forte consommation d'emballages plastiques à adopter sans délai des mesures significatives. En réaction, VBDO et ClientEarth ont élaboré la « PPWR Policy Letter », adressée aux principaux acteurs politiques de l'Union Européenne. Ce document, s'inspirant des principes de la déclaration précédente, sollicite du Parlement Européen une position ambitieuse concernant la révision du PPWR (« Proposal Packaging and Packaging Waste » – règlement sur les emballages et les déchets d'emballages), en vue de renforcer la réglementation environnementale européenne. Le régime a signé en parallèle la **lettre du Carbon Disclosure Project** portant sur la divulgation obligatoire des données sur le plastique.

Communiquer avec ses parties prenantes

L'Ircantec poursuit ses actions de communication visant à rendre l'information accessible, transparente et compréhensible à tous. Des informations régulières sur la gestion financière et comptable sont diffusées dans les différents supports édités, notamment le dispositif « Les Nouvelles de l'Ircantec », dédié aux retraités et la lettre aux actifs « L'Essentiel » *(cf. rubrique Garder le lien, informer, expliquer page 33)*.

En complément de ces supports, l'Ircantec organise et participe à plusieurs évènements pour présenter notamment les résultats financiers et ISR de l'année précédente et sa démarche d'investisseur responsable. Dans un souci de transparence, l'Ircantec s'engage à mesurer et communiquer sur l'atteinte de ses objectifs en termes de réduction des émissions de son portefeuille dans son rapport annuel de durabilité. L'institution publie annuellement l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille des fonds dédiés sur son site ircantec.retraites.fr

Annexes STATISTIQUES

Méthodologie :

Pour les cotisants, les données disponibles et fiables les plus récentes sont celles de l'année 2022. En effet, malgré le passage à la DSN[1] de tous les employeurs en 2022, un certain nombre d'anomalies sur les données 2023 subsiste encore, les rendant inexploitables.

Pour les allocataires, les données disponibles les plus récentes sont celles au 31/12/2023. Elles sont actualisées tous les mois et disponibles immédiatement.

Un glossaire se trouve à la fin de cette annexe. Par ailleurs, certaines de ces données sont mises à disposition en open data sur le portail statistiques du site de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts : https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/publications-et-statistiques

Pour en savoir +

Le régime de l'Ircantec s'applique, d'une part, aux salariés des employeurs relevant de son champ d'application et, d'autre part, aux élus des collectivités territoriales.

Le régime est complémentaire de la Sécurité sociale pour les salariés et depuis le 1er janvier 2013 pour les élus. Avant le 1er janvier 2013, l'affiliation au régime général pour l'élu se faisait uniquement s'il avait cessé son activité professionnelle pour exercer un mandat.

Le champ d'application de l'Ircantec a été modifié par l'article 51 de la loi du 21 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite français. Celui-ci modifie le critère d'affiliation entre l'Ircantec et l'Agirc-Arrco. Depuis le 1er janvier 2017, le critère d'affiliation pour les nouveaux embauchés repose sur la nature juridique du contrat de travail et non plus sur la nature juridique de l'employeur. Ainsi, les nouveaux contrats de droit public sont affiliés à l'Ircantec et les nouveaux contrats de droit privé à l'Agirc-Arrco, quelle que soit la nature juridique de l'employeur.

1 Depuis le 1er janvier 2022, les administrations ont l'obligation, comme tout employeur, de déclarer, mensuellement (via la déclaration sociale nominative) pour chacun de leurs agents, par voie électronique, dans une déclaration unique, toutes les informations relatives aux cotisations et contribution sociales et fiscales assises sur leur rémunération.

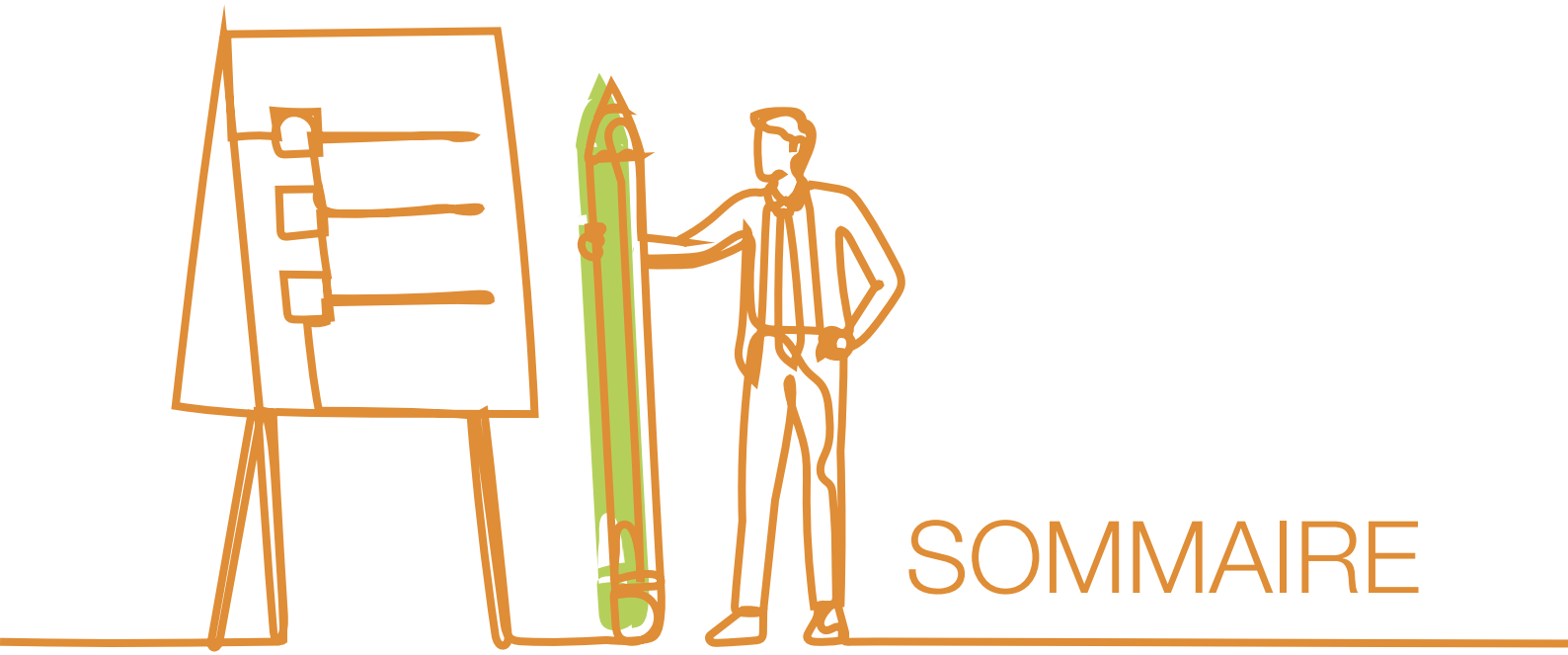

SOMMAIRE

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite	56
Paramètres du régime	57
Rétrospective sur 15 ans	58
Cotisants et employeurs 2022	59
Allocataires 2023	62
Nouveaux retraités 2023	66
Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques	67
Glossaire	68

Pour en savoir +

L'Ircantec et les principaux régimes de retraite

Le tableau ci-dessous permet de situer l'Ircantec parmi des régimes qu'il complète ou auxquels il s'apparente tant dans le fonctionnement que dans la vocation. Néanmoins, provenant de diverses sources dont les modalités de comptage peuvent différer, les éléments y figurant ne peuvent être rigoureusement comparés.

COMPARAISON AVEC LES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE

	Cotisants (en millions)	Cotisations (en Md€)	Bénéficiaires vieillesse* (en millions)		Prestations (en Md€)	Âge moyen
			Droits directs	Droits dérivés		
Régime général des salariés [1]	22,60	120,70	14,36	2,79	142,29	63 ans
Fonction publique État [2]	2,01	58,31	1,90	0,28	58,84	60 ans et 1 mois**
CNRACL [3]	2,19	22,69	1.20	0,10	23,12	62 ans et 1 mois
Agirc-Arrco [4]	19,57	93,84	10,36	1,16	86,51	63 ans
RAFP [5]	4,50	2,06	nc	nc	0,43	nc
Ircantec [6]	3,04	4,32	2,02	0,26	3,74	63 ans et 11 mois***

* Le risque invalidité n'est pas comptabilisé

** Il s'agit de l'âge moyen des pensions civiles et militaires (62 ans et 3 mois pour les pensions civiles et 48 ans et 11 mois pour les pensions militaires)

*** L'âge moyen est élevé en raison des liquidations d'élus, plus tardives

Source : [1] recueil et abrégé statistique de la branche retraite - année 2022
[2] abrégé statistique et Compte d'affectation spécial Pensions - année 2022
[3] rapport annuel et recueil statistique de la CNRACL - année 2022
[4] chiffres clés de l'AGIRC-ARRCO - année 2022
[5] rapport annuel du RAFP - année 2022
[6] rapport d'activité de l'IRCANTEC - année 2022

Paramètres du régime

TAUX DE COTISATION

La réforme de 2008 a conduit à des évolutions paramétriques et réglementaires afin de garantir l'équilibre du régime sur le long terme. Ainsi, entre 2010 et 2017, les taux théoriques de cotisation pour la tranche A sont passés de 4,5 % à 5,6 %. Pour la tranche B, le taux a évolué de 14 % à 15,6 %. Le pourcentage d'appel reste inchangé à 125 %.

Taux de cotisation de l'Ircantec depuis 2010

	Taux de cotisation théorique		% d'appel	Taux de cotisation effectif	
	Tranche A	Tranche B		Tranche A	Tranche B
2010	4,50 %	14,00 %	125 %	5,63 %	17,50 %
2011	4,55 %	14,08 %	125 %	5,69 %	17,60 %
2012	4,70 %	14,24 %	125 %	5,88 %	17,80 %
2013	4,90 %	14,44 %	125 %	6,13 %	18,06 %
2014	5,07 %	14,68 %	125 %	6,34 %	18,36 %
2015	5,28 %	15,00 %	125 %	6,60 %	18,76 %
2016	5,44 %	15,28 %	125 %	6,80 %	19,10 %
Depuis 2017	5,60 %	15,60 %	125 %	7,00 %	19,50 %

CALCUL DE LA RETRAITE

Calcul de la cotisation Assiette de cotisation **x** Taux théorique de cotisation **x** % d'appel	**Calcul de l'allocation** (si le nombre de points est supérieur ou égal à 300) Nombre total de points de retraite acquis **x** Valeur du point au moment du paiement
Calcul des points de retraite $\frac{\text{Assiette de cotisation } \mathbf{x} \text{ Taux théorique de cotisation}}{\text{Salaire de référence de l'année}}$	**Calcul du capital unique** (si le nombre de points est inférieur à 300) Nombre total de points de retraite acquis **x** Salaire de référence de l'année précédant la liquidation des droits

VALEUR DU POINT ET SALAIRE DE RÉFÉRENCE

Au **1er janvier 2023**, la valeur du point de l'Ircantec a été augmentée de +0,8 % (par rapport à la dernière valeur du point, appliquée au 1er juillet 2022), pour être fixée à **0,51621 €**. En un an, le point Ircantec a été revalorisé de **4,8 %**.

Le rendement réel du régime, fixé pour l'année 2017 à 7,75 % par les textes de la réforme paramétrique du régime de 2008, a été conservé sur la période 2018-2023 par délibérations du Conseil d'administration, dans le cadre des deux 1ers plans quadriennaux. Ainsi, le salaire de référence a été porté à **5,329 €** à partir du 1er janvier 2023, contre 5,083 € en 2022, soit une hausse de 4,8 %.

En savoir +

À l'instar du régime général, la valeur du point est revalorisée annuellement sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les 12 derniers mois et telle que publiée par l'Insee. Cependant, en cours d'année 2022, des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat ont amené à une revalorisation anticipée, au 1er juillet, des pensions de retraite du régime général et de toutes les pensions alignées sur celles-ci, dont l'Ircantec fait partie.

Rétrospective sur 15 ans

UNE AUGMENTATION MOYENNE DE L'EFFECTIF COTISANT DE 1,3 % PAR AN

Entre 2007 et 2022, l'effectif cotisant a augmenté de 20,8 %, soit en moyenne 1,3 % par an. Cette croissance, plus soutenue entre 2005 et 2014, est liée aux politiques d'emploi (emplois aidés, décentralisation). Par ailleurs, lors des années d'élections (2008, 2014 et 2020), le renouvellement des conseils municipaux engendre un accroissement artificiel du nombre de contrats, les élus sortants et les élus entrants étant comptabilisés dans le même exercice de cotisation (en cas de non-renouvellement de l'élu sortant). En 2022, 3 183 300 affiliés ont cotisé à l'Ircantec (dont 64,8 % de femmes). Cet effectif est en hausse de 4,9 % par rapport à 2021.

UNE AUGMENTATION DES ALLOCATAIRES PLUS RÉGULIÈRE QUE CELLE DES COTISANTS, AU RYTHME DE 2,0 % PAR AN

Entre 2007 et 2022, l'augmentation du nombre d'allocataires a été plus forte que celle des cotisants : +34,0 % soit en moyenne 2,0 % par an. Cette hausse est liée notamment à l'allongement de l'espérance de vie et à une augmentation des départs à la retraite (les générations du baby-boom ont en effet liquidé leurs droits sur cette période, cet effet étant renforcé par la baisse du taux de non-recours). Entre 2022 et 2023, la hausse du nombre de retraités a été de 2,2 %, passant de 2 276 100 à 2 326 400. Cette hausse est portée par l'augmentation de 2,6 % des pensionnés de droit direct, tandis que les pensionnés de droit dérivés voient leur nombre diminuer de 1 %.

1,4 COTISANT POUR 1 RETRAITÉ

Entre 2007 et 2014, le rapport démographique du régime est resté relativement stable, à un niveau proche de 1,5. Entre 2015 et 2020, ce rapport a connu une lente baisse jusqu'à un niveau de 1,35 pour repartir en légère hausse jusqu'à 1,40 en 2022. Les hausses observées sur les périodes 2007-2008 et 2014 s'expliquent par les fortes croissances de l'effectif cotisant sur ces mêmes périodes principalement liées au renouvellement des élus en année d'élections municipales. La stabilisation en 2020 et 2021 s'expliquent par les effets conjoints des élections municipales et de la crise sanitaire du Covid19 ayant favorisé l'embauche de personnels contractuels dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, en parallèle d'un nombre de pensionnés en hausse lui aussi.

Rapport démographique du régime

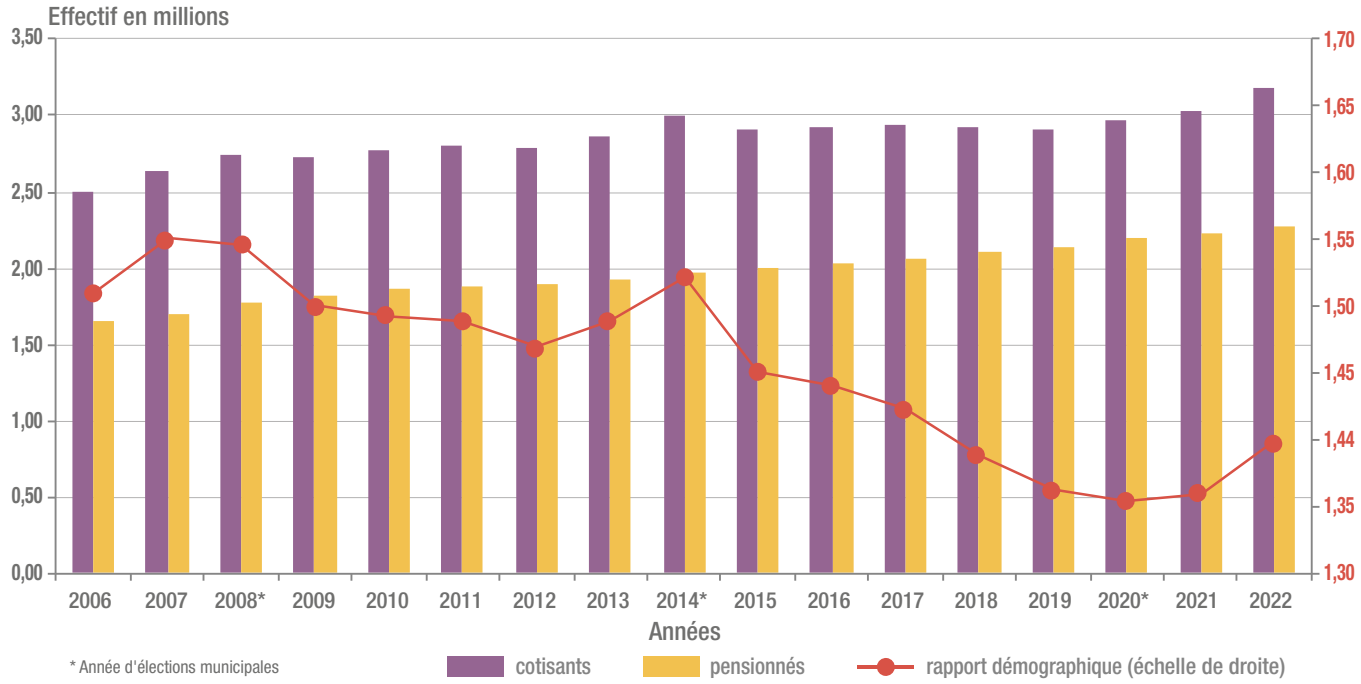

Cotisants et employeurs 2022

UNE HAUSSE DES COTISANTS 2022 PORTÉE PAR LA REPRISE ÉCONOMIQUE À LA SUITE DE LA CRISE SANITAIRE

En 2022, 3 183 300 affiliés ont cotisé à l'Ircantec, soit une hausse de 4,9 % par rapport à 2021. Cette hausse est portée par les nombreux recrutements de contractuels dans les fonctions publiques d'État et territoriale en reprise après la crise sanitaire (respectivement +9,9 % pour l'État et +5,2 % pour la territoriale), et dans une moindre mesure dans la fonction publique hospitalière (+2,6 % par rapport à 2021). Cela compense la baisse des autres employeurs et principalement La Poste qui voit son nombre de cotisants diminuer de 4,3 % par rapport à 2021, et la baisse liée à l'affiliation des nouveaux contrats de droits privés à l'Agirc-Arrco à la suite de la clarification du critère de délimitation des champs d'application respectifs de l'Ircantec et de l'Agirc-Arrco issue de l'article 51 de la loi du 20 janvier 2014. Les assiettes de cotisations déclarées augmentent de 9,5 % pour atteindre 51,5 milliards d'euros, soit une assiette moyenne par affilié de 16 200 € (+4,4 % par rapport à 2021).

UNE FORTE CONCENTRATION DES COTISATIONS SUR PEU D'EMPLOYEURS

En 2022, 54 500 employeurs ont déclaré des cotisants affiliés au régime :

- la fonction publique territoriale représente 87 % des employeurs et déclare des salariés et des élus (de communes et d'établissement publics communaux). Cette part importante d'employeurs s'explique principalement par le nombre de communes ayant au moins un cotisant à l'Ircantec (34 922), celles-ci représentant à elles seules 64 % des employeurs totaux ;
- la fonction publique d'État représente 4 % des employeurs et déclare des salariés des ministères et établissement publics nationaux ;
- la fonction publique hospitalière représente 4 % des employeurs et déclare des salariés d'hôpitaux et d'établissement médico-sociaux ;
- le secteur parapublic représente 5 % des employeurs et déclare des affiliés d'établissements publics à caractère industriel et commercial, d'entreprises publiques ou semi-publiques ainsi que des associations.

Un grand nombre d'employeurs déclare très peu d'affiliés et certains employeurs spécifiques déclarent un nombre important de cotisants. Ainsi, la moitié des cotisations du régime est versée par moins de 1 % des organismes.

Répartition des cotisants par famille d'employeurs

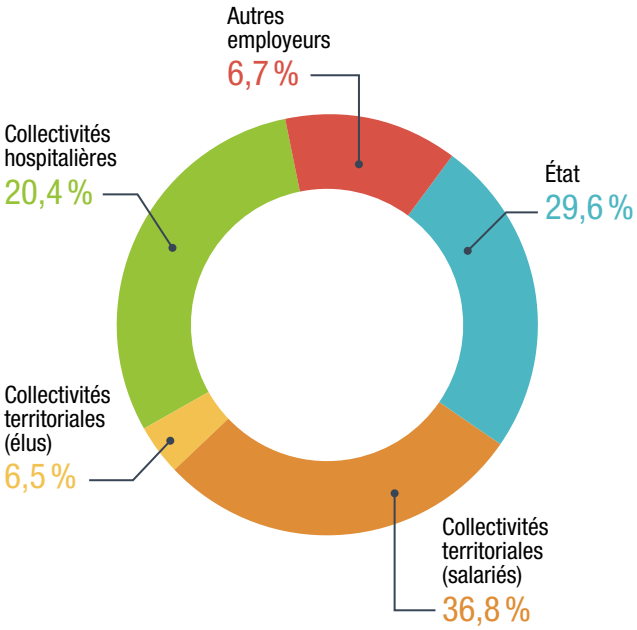

Répartition des assiettes de cotisation par famille d'employeurs

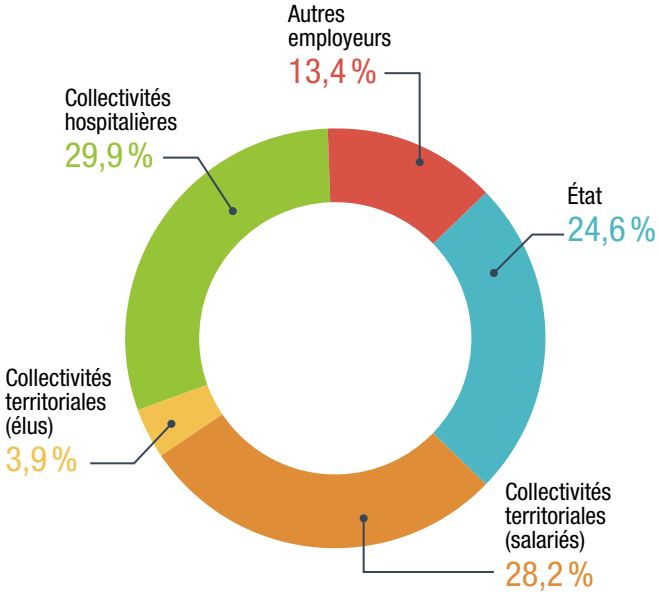

PRÈS D'UN QUART DE L'EFFECTIF COTISANT EN ÎLE DE FRANCE

L'Île de France est de loin la première région d'affiliation puisqu'elle représente environ un quart de l'effectif cotisant. Ceci s'explique par la présence dans cette région des organismes relevant de l'État (ministères, établissements publics nationaux), des sièges des grands établissements publics ou parapublics, mais également de nombreux hôpitaux, employant un nombre important de personnes relevant de l'Ircantec.

Répartition des cotisants par département

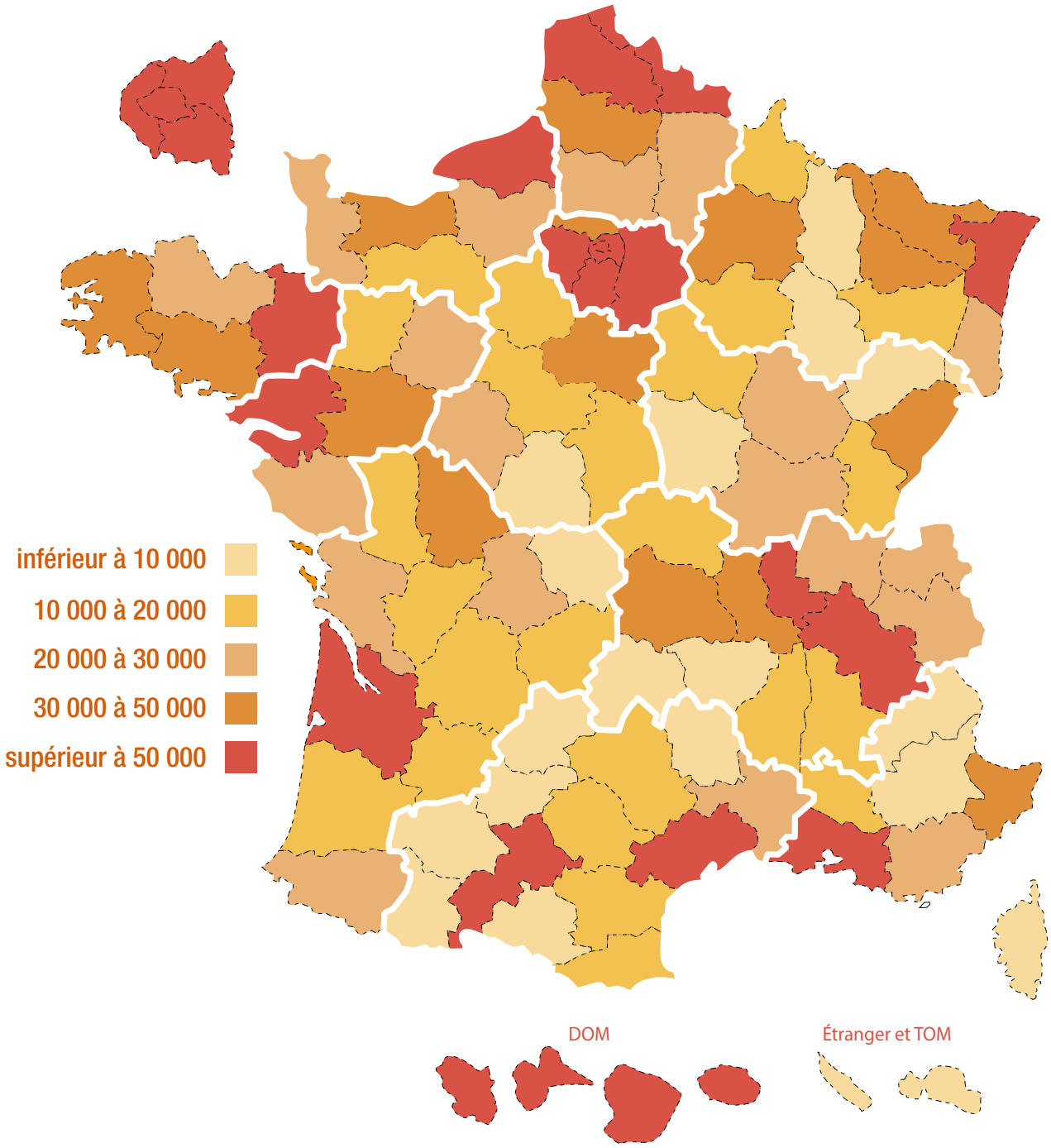

SALARIÉS ET ÉLUS, DEUX PROFILS DÉMOGRAPHIQUES TRÈS DIFFÉRENTS

Les deux populations de l'Ircantec ont des profils démographiques très différents :

- **les salariés** sont jeunes du fait d'un turnover très important sur des périodes courtes et majoritairement de début de carrière avec plus de la moitié des cotisants âgé de 36 ans ou moins. La part des femmes est de 66,6 % ;
- **les élus locaux** sont âgés en moyenne de 57 ans et 6 mois. Les moins de 40 ans représentent 9,5 % de cette population quand les plus de 60 ans représentent plus de 44 % de cette population. La part des femmes est de 38,9 %.

Pyramide des âges des cotisants salariés

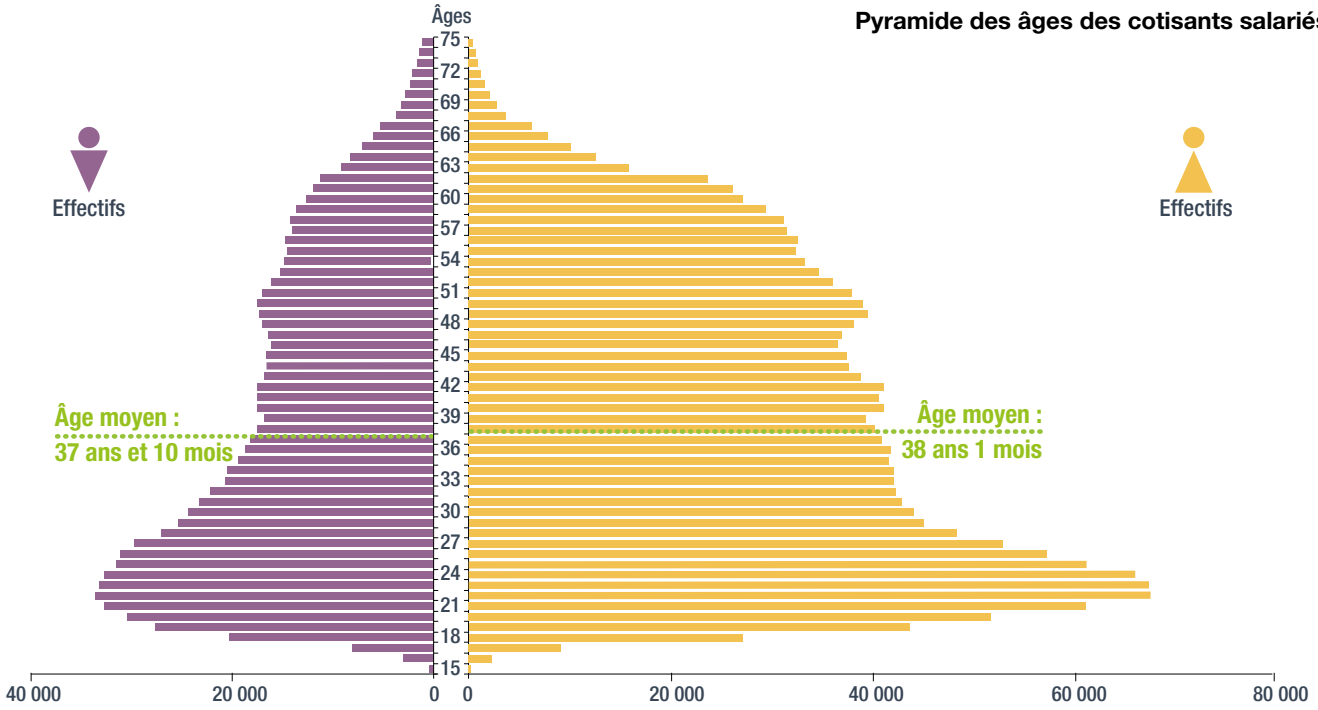

Pyramide des âges des cotisants élus

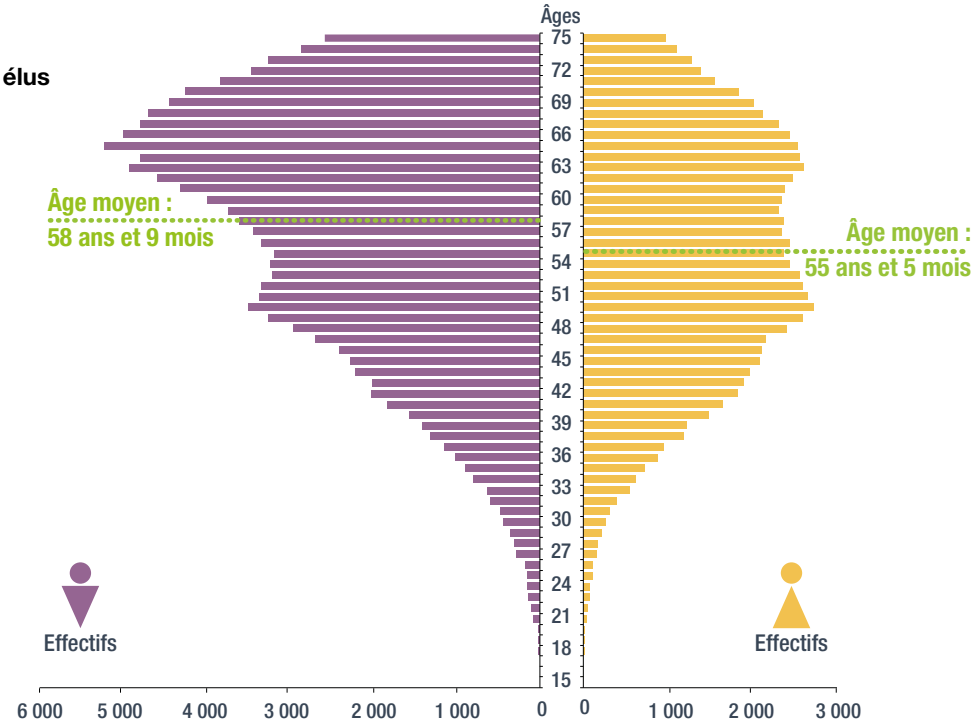

Pour en savoir +

Allocataires 2023

2,33 MILLIONS D'ALLOCATAIRES DU RÉGIME À FIN DÉCEMBRE 2023

En 2023, 2 326 400 retraités ont perçu une allocation du régime, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à 2022.

Depuis l'entrée en vigueur au 1er janvier 2009 du relèvement des seuils de périodicité de paiement prévu par la réforme de 2008, il faut désormais avoir acquis au moins 300 points pour percevoir une allocation en rente (au lieu de 100 auparavant).

La périodicité de paiement est :

- annuelle entre 300 et 999 points ;
- trimestrielle entre 1 000 et 2 999 points ;
- mensuelle à partir de 3 000 points.

En dessous de 300 points, un capital unique est versé par l'Ircantec.

Répartition des allocataires par sexe et par périodicité de paiement

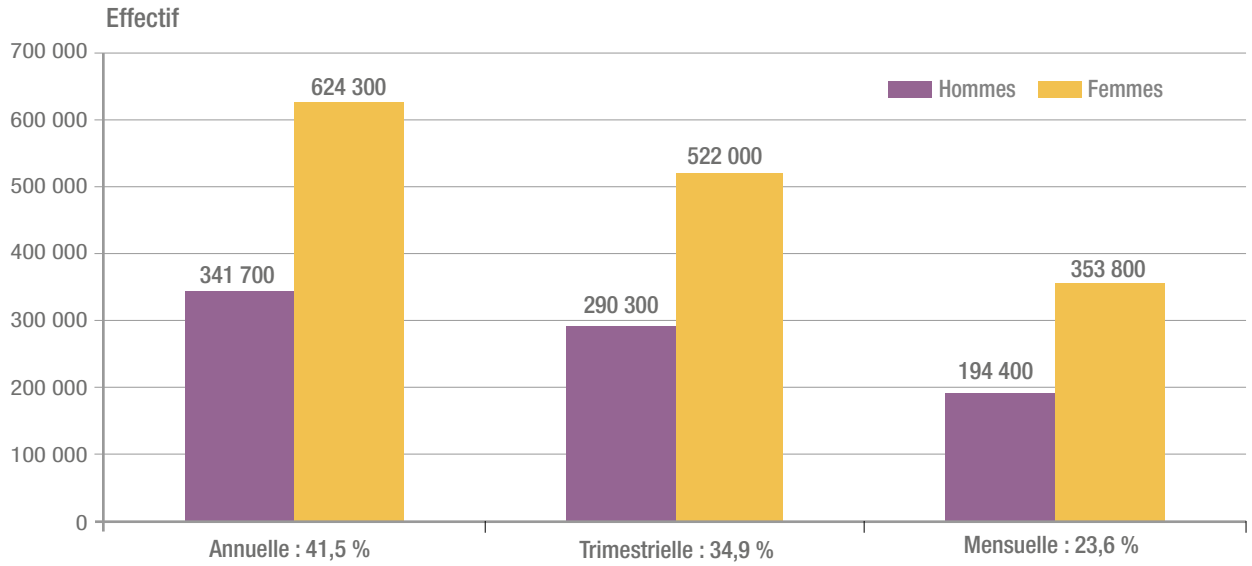

DES ÉCARTS DE PENSION EXPLIQUÉS PAR L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CARRIÈRES

Les femmes représentent près des deux tiers des allocataires du régime. Elles bénéficient en moyenne de 2 690 points contre 4 326 points pour les hommes, correspondant à une pension moyenne annuelle respective de 1 389 € et 2 233 €. Ces derniers liquident donc en moyenne 1,6 fois plus de droits que les femmes.

Pension moyenne annuelle par sexe et par périodicité de paiement

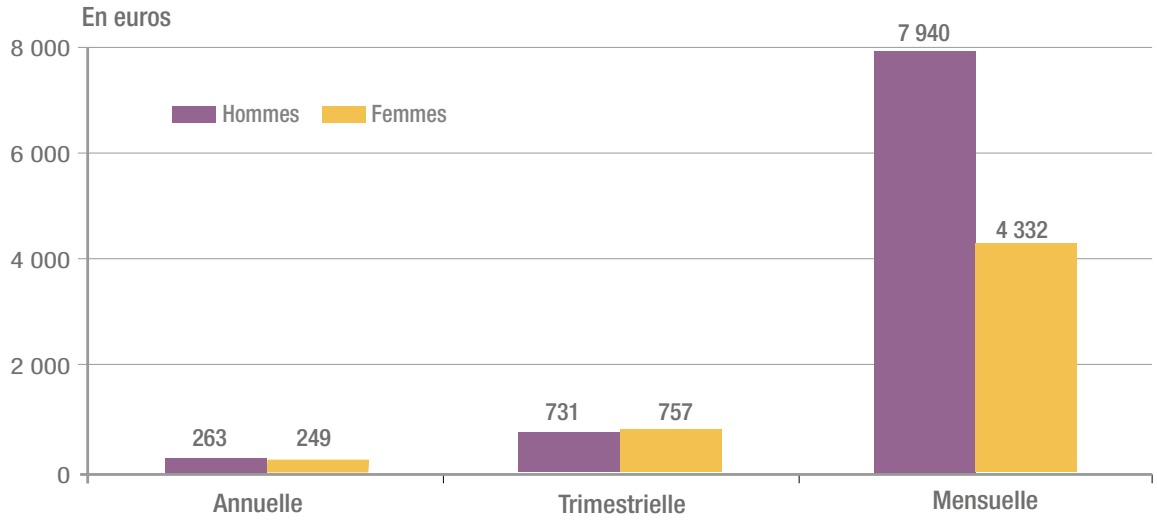

Les élus représentent près de 9 % des allocataires (204 100) et comptent 37 % de femmes. Ils ont en moyenne acquis 2 030 points, soit une pension moyenne annuelle de 1 048 €, bien plus faibles que ceux des salariés avec 3 391 points pour une pension annuelle de 1 750 €. Néanmoins, leur durée moyenne de cotisation est plus longue que les salariés : 14 ans et 3 mois (soit un peu plus de deux mandats municipaux) contre 9 ans et 10 mois pour les salariés.

Les allocataires de droit direct, au nombre de 2 074 900, représentent 89,2 % de l'ensemble des allocataires, dont 62,2 % de femmes (contre 83,4 % pour les allocataires de droit dérivés).

Compte tenu du taux de réversion de 50 % en vigueur dans le régime, le nombre de points moyens des retraités de droit direct est près de deux fois supérieur à celui des retraités de droit dérivé avec respectivement 3 414 points (soit une pension annuelle de 1 762 €) et 2 096 points (1 082 €).

UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 10 ANS ET 3 MOIS

La durée moyenne de cotisation dans le régime est de 10 ans et 3 mois. Elle est relativement homogène entre hommes et femmes et augmente avec la périodicité de paiement : de 4 ans et 8 mois pour les bénéficiaires d'une allocation annuelle à 9 ans et 2 mois pour les bénéficiaires d'une allocation trimestrielle, et enfin 21 ans et 7 mois pour les bénéficiaires d'allocation mensuelle. Presque deux tiers des pensionnés a cotisé 10 ans ou moins et un peu plus de 6 % des allocataires a totalisé au moins 30 ans de services à l'Ircantec.

UN ÂGE MOYEN DE 74 ANS ET 2 MOIS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DIRECT ET 80 ANS ET 4 MOIS POUR LES ALLOCATAIRES DE DROIT DÉRIVÉ

Environ 27 % des allocataires ont 80 ans et plus. Pour les allocataires de droit dérivé, cette part est de 54,9 % (45,3 % pour les hommes et 56,9 % pour les femmes) et de 24,0 % pour les allocataires de droit direct (23,4 % pour les hommes et 24,4 % pour les femmes).

Pyramide des âges des allocataires de droit direct (en nombre)

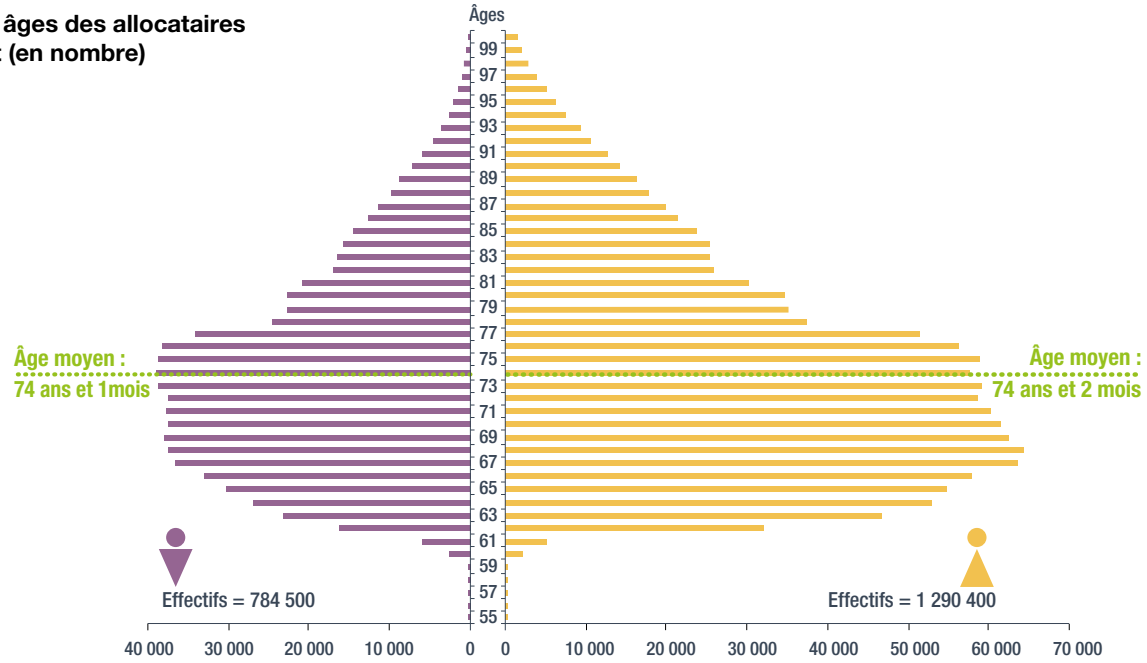

Pyramide des âges des allocataires de droit dérivés (en nombre)

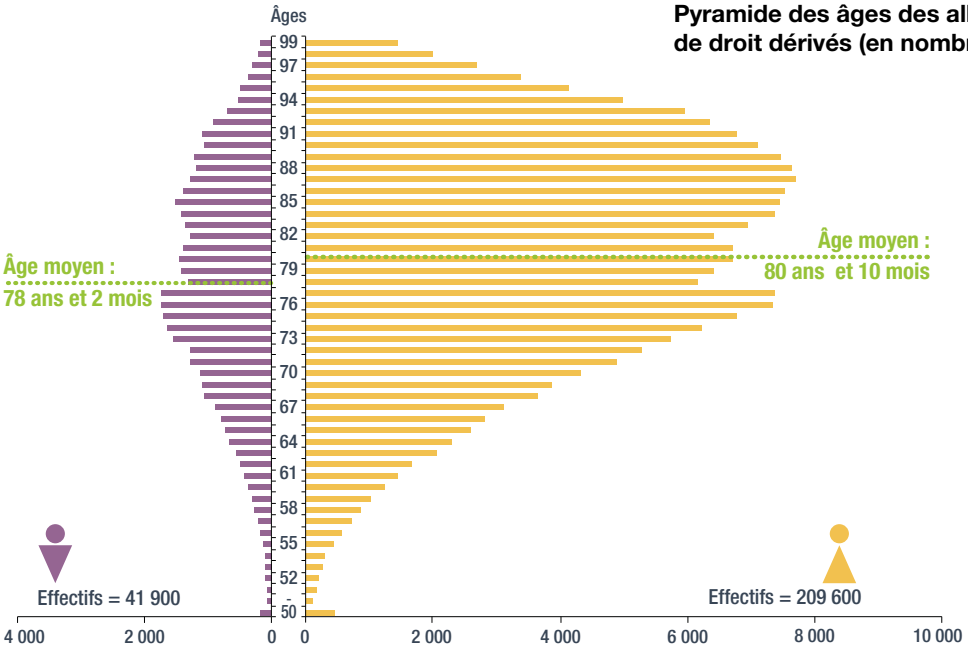

LA MOITIÉ DES ALLOCATIONS CONCENTRÉE SUR MOINS DE 5 % DES BÉNÉFICIAIRES

En 2023, le nombre de points moyen par retraité est de 3 271 (soit 1 689 € de pension annuelle), en progression de 1,1 % par rapport à 2022.

La moitié des allocataires a acquis moins de 1 031 points (soit 532€ de pension annuelle) ; ils perçoivent ainsi 8,2 % des allocations versées aux pensionnés du régime.

En revanche, 20,5 % des allocataires détiennent au moins 3 000 points, soit une retraite au moins égale à 1 549 € par an (129 € payés mensuellement).

La moitié des points payés est détenue par moins de 5 % des allocataires bénéficiant des prestations les plus élevées. Ces 114 561 allocataires ont acquis au moins 11 711 points (6 045 € de pension annuelle).

LES DÉPARTEMENTS DU LITTORAL FRANÇAIS ATTIRENT LE PLUS LES ALLOCATAIRES DE L'IRCANTEC

Comme pour les retraités du régime général, la région Île-de-France (13,4 %), la région Auvergne-Rhône Alpes (12,0 %) et les départements du littoral (36,2 %) concentrent le plus grand nombre d'allocataires de l'Ircantec.

Enfin, 1,4 % des allocataires résident à l'étranger ou dans les TOM.

Répartition géographique des allocataires

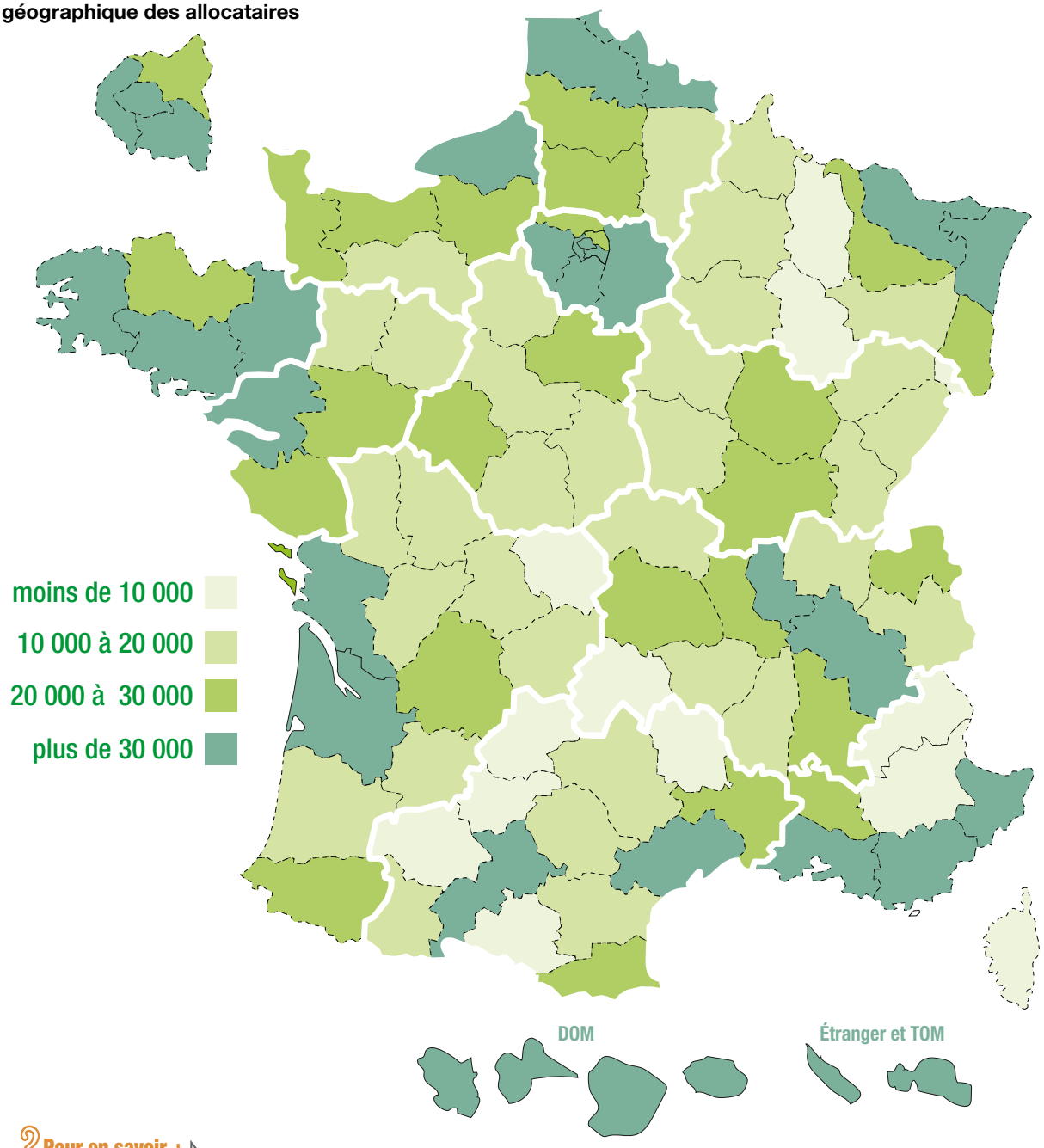

Pour en savoir +

Nouveaux retraités 2023

263 300 NOUVEAUX RETRAITÉS EN 2023

En 2023, le nombre de nouveaux retraités a augmenté de 3,1 % par rapport à 2022. Cette augmentation est la combinaison de deux effets opposés : d'une part, le nombre de nouveaux retraités salariés (254 300) est en hausse de 3,4 % par rapport à 2022 et, d'autre part, le nombre de nouveaux retraités élus poursuit sa baisse (-5,2 %), dans un contexte où les dernières élections locales remontent à 2021, et la dernière élection municipale à 2020.

Parmi ces nouveaux retraités, 55,1 % (145 100) ont perçu un capital unique en 2023, contre 54,8 % en 2022. Quant aux 118 200 nouveaux retraités percevant une pension sous forme de rente, 47 % bénéficient d'une allocation annuelle, 32 % d'une allocation trimestrielle, et 21 % d'une allocation mensuelle.

Répartition des nouveaux retraités par sexe et par périodicité de paiement

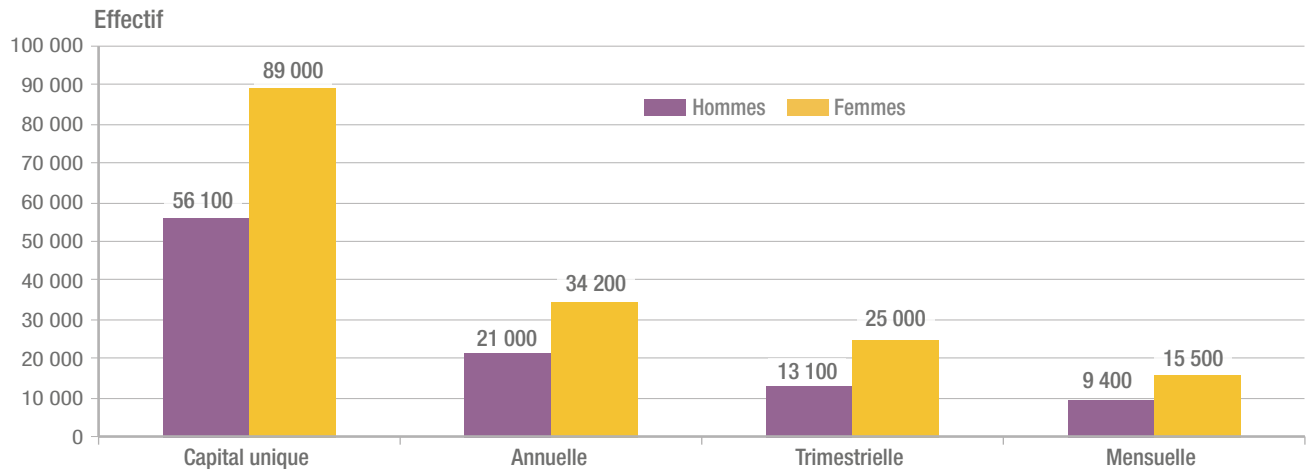

LES NOUVEAUX RETRAITÉS BÉNÉFICIENT EN MOYENNE DE 1 570 POINTS

Depuis 2020, le nombre de points moyens des nouveaux retraités a baissé de 14,7 %. En 2023, ce nombre de points est de 1 570 contre 1 642 en 2022, soit une baisse de 4,4 % en un an.

Les hommes ont un nombre de points moyen de 1 932, en baisse de 4,7 % par rapport à 2022. Les femmes totalisent, quant à elles, 1 350 points en moyenne, en baisse de 4,3 % par rapport à 2022. L'écart entre les hommes et les femmes s'amenuise un petit peu en 2023 (-5,7 % d'écart de points par rapport à 2022). Les élus partis à la retraite en 2023 sont majoritairement des hommes (56,3 %) dont la moyenne de points est de 1 256, plus faible que celle des hommes salariés (1 968). C'est également le cas pour les femmes : les élues ont acquis en moyenne 789 points à la liquidation contre 1 364 points pour les salariées.

UNE FORTE CONCENTRATION DES DROITS SUR UN FAIBLE NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS

Les 9,4 % de nouveaux retraités bénéficiant d'une pension mensuelle représentent à eux seuls, quasiment trois quarts des droits liquidés en 2022 (soit 73,9 %). En revanche, les nouveaux retraités ayant acquis moins de 300 points (versement d'un capital unique) ne totalisent que 2,7 % de l'ensemble des points liquidés.

Enfin, les nouveaux retraités disposant d'au moins 10 000 points (7 000 personnes, soit 2,7 % de l'ensemble des effectifs) concentrent 50,9 % de l'ensemble des points liquidés.

Pour en savoir +

Zoom sur les nouveaux retraités de droit direct, hors capitaux uniques

Hors capitaux uniques, le nombre de nouveaux retraités percevant une pension de droit direct s'élève à 115 600, en hausse de 2,5 % par rapport à 2022.

UN ÂGE MOYEN À LA LIQUIDATION À 64 ANS ET 1 MOIS

L'âge moyen de ces nouveaux allocataires de droit direct est de 64 ans et 1 mois, soit 2 mois de plus qu'en 2021 et 2022. La réforme des retraites de 2023, qui décale progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, devrait encore participer à la hausse de l'âge moyen de départ à la retraite.

Si l'on compare l'âge de départ à la retraite entre les élus et les salariés, en 2023, les élus sont partis en moyenne à 65 ans et 11 mois contre 64 ans pour les salariés. Les hommes partent en moyenne plus tard à la retraite que les femmes, avec un âge moyen de départ à 64 ans et 5 mois pour les premiers et 63 ans et 10 mois pour les secondes.

Sans grande surprise, la part des départs à la retraite avant 62 ans continue de diminuer et représente, en 2023, 9,2 % des départs (contre 11 % en 2022). Les âges les plus fréquents de départ à la retraite se situent à 62 ans et 63 ans avec quasiment la moitié des effectifs (respectivement 31,6 % et 17,9 % des nouveaux retraités de droit direct), mais cette part des départs à 62 et 63 ans diminue au fil des années au profit d'âges plus avancés. Ainsi les départs entre 65 et 68 ans représentent 28,1 % des départs de 2023 contre 25,7 % des départs de 2022. Cela est à mettre en regard du décalage de l'âge d'obtention du taux plein de 65 à 67 ans qui arrive à son terme (réforme de 2010), ainsi qu'une incitation à décaler son départ lié à l'application du bonus-malus concernant les retraites Agirc-Arrco (environ 75 % des affiliés de Ircantec cotisent également dans ce régime).

Répartition des nouveaux retraités par sexe et par périodicité de paiement

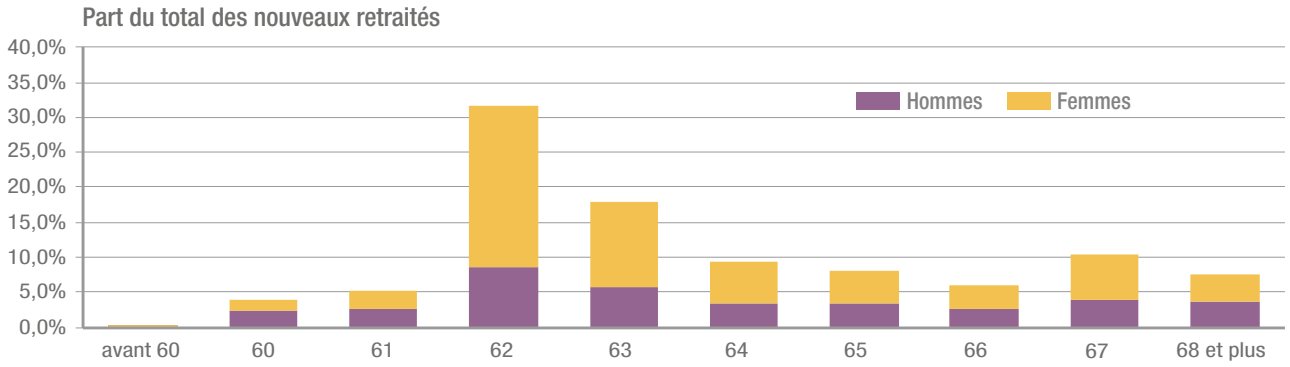

EN MOYENNE, 1,8 FOIS PLUS DE POINTS LIQUIDÉS À 67 ANS QU'À 62 ANS

En 2023, les nouveaux retraités de droit direct totalisent 3 439 points en moyenne (soit 1 775 € de pension annuelle), soit une baisse importante de près de 4 % par rapport à 2022. En moyenne, les hommes disposent de 4 381 points contre 2 889 pour les femmes.

Le nombre moyen de points évolue avec l'âge de liquidation. Tous sexes confondus, les personnes demandant la liquidation de leurs droits à 67 ans totalisent en moyenne 1,8 fois plus de points que celles qui la demandent à 62 ans. Pour les hommes, ce ratio monte à 2,6.

UNE DURÉE DE CARRIÈRE MOYENNE DE 10 ANS ET 1 MOIS

La durée de cotisation des nouveaux allocataires varie selon l'âge, le sexe et en fonction du type de régime (salarié ou élu).

L'Ircantec constituant un régime de passage pour une grande partie de ses affiliés, la durée de carrière moyenne des nouveaux retraités de droit direct hors capitaux uniques est de 10 ans et 1 mois, avec 9 ans et 7 mois pour les hommes, et 10 ans et 5 mois pour les femmes, soit un écart de 9 mois entre les sexes, stable par rapport à 2022.

Les hommes qui partent à la retraite à 62 ans ont une durée de cotisation moyenne de 8 ans et 1 mois, alors que ceux qui partent à 67 ans ont cotisé en moyenne durant 11 ans et 9 mois. Ces durées moyennes pour les femmes sont respectivement de 10 ans et 3 mois et de 10 ans et 6 mois.

Glossaire

Allocataires

Les allocataires sont les affiliés du régime qui perçoivent une allocation de retraite sous forme de rente. Un même affilié peut bénéficier de plusieurs allocations de l'Ircantec : salarié et élu, auteur du droit (droit direct) et bénéficiaire d'une réversion (droit dérivé). Il sera alors compté autant de fois que d'allocations versées différentes. Les allocataires sont comptabilisés au 31 décembre de chaque année.

Assiette de cotisation

C'est la rémunération perçue au titre de l'activité relevant du régime (salariés) ou l'indemnité perçue (élus) et soumise à cotisation Ircantec.

Cotisants

Les cotisants sont les affiliés qui ont fait l'objet d'une déclaration dans l'année de la part de leur employeur, quelles que soient la durée de leur activité et la condition de travail (temps complet ou partiel, travail saisonnier ou à domicile...).

Droits dérivés

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite en qualité d'ayants droit : conjoints (y compris divorcés) et orphelins. Ces derniers étant très peu nombreux dans le régime, ils ne sont pas comptabilisés dans cette annexe statistique.

Droits directs

Ce sont les allocataires qui perçoivent une retraite au titre des services qu'ils ont eux-mêmes effectués.

Employeurs

L'Ircantec distingue dans sa population d'employeurs les organismes déclarants des organismes déclarés. Les organismes déclarés sont toutes les entités juridiques qui emploient des personnels affiliés à l'Ircantec. Parmi ces entités, ne sont organismes déclarants que celles qui envoient des déclarations individuelles de droit. Un organisme déclarant peut déclarer pour plusieurs organismes déclarés. Ne sont comptabilisés dans le cadre de cette annexe statistique que les organismes déclarants.

Nouveaux retraités

Affiliés faisant calculer et mettre en paiement leurs droits à la retraite dans l'année, quel que soit le nombre de point acquis.

Périodicité de paiement

Les allocataires perçoivent leur prestation selon une périodicité qui dépend du nombre de points acquis.

Pour les liquidations effectuées avant le 1er janvier 2009 :

- moins de 100 points : paiement d'un capital unique ;
- de 100 à 499 points : paiement d'une allocation annuelle ;
- de 500 à 1 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
- plus de 2 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Pour les liquidations effectuées après le 1er janvier 2009 :

- moins de 300 points : paiement d'un capital unique ;
- de 300 à 999 points : paiement d'une allocation annuelle;
- de 1 000 à 2 999 points : paiement d'une allocation trimestrielle ;
- plus de 3 000 points : paiement d'une allocation mensuelle.

Points de retraite

Il existe différentes catégories de points selon le mode d'acquisition :

- points cotisés : acquis par cotisations prélevées au moment de l'exercice de l'activité ;
- points validés : validation de services accomplis dans le passé pour lesquels aucune cotisation n'avait été versée et donnant lieu à cotisation lors de la prise en compte et validation de carrières effectuées dans d'autres régimes et transférées ;
- points non contributifs : bonifications mères de famille et bonification parentale, maladie, invalidité, chômage, périodes de guerre et de service militaire, majoration pour enfants, cessation anticipée d'activité.

Pourcentage d'appel

C'est le rapport entre les cotisations appelées et les cotisations théoriques. Il est actuellement de 125 %.

Rapport démographique

Rapport entre le nombre de cotisants et le nombre d'allocataires.

Rendement réel du régime

Rapport entre la valeur du point et le salaire de référence couplé au pourcentage d'appel, au moment de la retraite.

Salaire de référence

Prix d'achat en euros d'un point de retraite.

Valeur du point

Valeur de service en euros d'un point de retraite.

Pour toutes informations complémentaires,
contactez l'Ircantec,
direction du pilotage et de l'appui
24 rue Louis Gain
49939 ANGERS CEDEX 9
Tél : 02 41 05 27 96

Siège social de l'Ircantec : 131-133, avenue de Choisy 75013 PARIS
Directeur de la publication : Christophe Iacobbi • **Réalisation** : Caisse des Dépôts • **Crédits photos** : AdobeStock / Caisse des Dépôts • **Impression** : Caisse des Dépôts • **Dépôt légal** : Juin 2024 • **ISSN** : 2607-950X

La direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie.

Elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

Elle intervient principalement dans quatre domaines, historiques ou plus récents :

- **les retraites** : retraite de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL), des ouvriers de l'État (FSPOEIE), des mineurs et des personnels de la Banque de France, retraites complémentaire et additionnelle des fonctionnaires (Rafp) et des agents non titulaires (Ircantec) des trois fonctions publiques.

- **la formation professionnelle** : Mon Compte Formation et Mon compte élu pour les élus locaux,

- **le handicap** : plateforme de services Mon Parcours Handicap et insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp),

- **le grand âge et la santé** : pilotage et accompagnement des projets émanant des diverses entités du groupe Caisse des Dépôts.

Au service de plus de 70 fonds et partenaire privilégié de 55 000 employeurs publics, la DPS apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

www politiques-sociales.caissedesdepots.fr

Ircantec
131-133, avenue de Choisy
75013 PARIS

www.ircantec.retraites.fr

Chaîne Ircantec

Suivre @Ircantec

Photos : AdobeStock • Réalisation : Direction de la communication, du mécénat et des partenariats du groupe Caisse des Dépôts - Juin 2024

LE TRI + FACILE CATALOGUE BAC DE TRI

Une gestion certifiée AFAQ ISO 9001

Caisse des Dépôts GROUPE